



La transition agroécologique : défis et enjeux

Cécile Claveirole

2016-13
NOR : CESL1100013X
Vendredi 2 décembre 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du 23 novembre 2016

LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE : DÉFIS ET ENJEUX

avis du Conseil économique, social et environnemental
sur le rapport présenté par
Mme Cécile Claveirole, rapporteure

au nom de la
section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par lettre du Premier ministre en date du 19 mai 2016. Le bureau a confié à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation la préparation d'un avis intitulé : *La transition agroécologique : défis et enjeux*. La section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, présidée par M. Etienne Gangneron, a désigné Mme Cécile Claveirole comme rapporteure.

| | |
|--|----|
| CHAPITRE 1 - LES DEFIS QUE L'AGRICULTURE DOIT RELEVER | 12 |
| I. LE DÉFI DE L'ALIMENTATION | 12 |
| II. LE DÉFI DE LA SANTÉ | 14 |
| III. LE DÉFI ÉCONOMIQUE | 15 |
| IV. LE DÉFI SOCIAL | 17 |
| V. LE DÉFI SOCIÉTAL | 18 |
| VI. LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL | 19 |
| VII. LE DÉFI TERRITORIAL | 20 |
| VIII. LE DÉFI TECHNIQUE | 20 |
| CHAPITRE 2 - L'AGROÉCOLOGIE : UNE REPOSE ADAPTEE ? | 23 |
| I. QUELLE(S) DÉFINITION(S) DE L'AGROÉCOLOGIE ? | 23 |
| II. L'AGROÉCOLOGIE : OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ? | 26 |
| A. Les démarches agroécologiques dans le monde | 26 |
| B. Le « projet agroécologique » français | 27 |
| C. La progression de l'agroécologie en France | 28 |
| D. L'agroécologie : des résultats probants à différents titres | 29 |
| Amélioration de la fertilité des sols et augmentation des performances agronomiques | 30 |
| Réduction des coûts, autonomie et résilience des systèmes de production | 31 |
| Maintien d'emplois | 33 |
| Amélioration des conditions de vie des agriculteur.rice.s et valorisation de leur métier | 34 |
| E. Les démarches collectives : levier essentiel pour favoriser la transition agroécologique | 34 |
| III. LES FREINS À L'ESSOR DE L'AGROÉCOLOGIE | 36 |

| | |
|--|-----------|
| CHAPITRE 3 - LES PRÉCONISATIONS | 40 |
| I. PRÉCISER LA DÉFINITION DE L'AGROÉCOLOGIE ET MESURER SON DÉVELOPPEMENT | 40 |
| II. SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ POUR ALLER VERS UNE « ALIMENTATION AGROÉCOLOGIQUE » | 42 |
| III. RÉORIENTER LES PRIORITÉS DE LA RECHERCHE SUR L'AGROÉCOLOGIE | 44 |
| IV. ADAPTER TOUS LES DISPOSITIFS DE FORMATION À L'AGROÉCOLOGIE | 46 |
| V. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEUR.RICE.S DANS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE | 49 |
| VI. AGIR À TOUS LES NIVEAUX DES FILIÈRES | 50 |
| Orienter les productions vers l'agroécologie | 51 |
| Favoriser la transformation et la commercialisation des produits au sein des territoires | 55 |
| Réorienter les filières vers l'agroécologie | 57 |
| VII. RÉORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES AIDES POUR FAVORISER LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE ET ASSURER LEUR COHÉRENCE | 58 |
| Mobiliser les collectivités territoriales | 59 |
| Assurer la cohérence de l'action nationale au service de l'agroécologie | 61 |
| Organiser les outils et les soutiens de la PAC en fonction de l'objectif agroécologique | 62 |
| DÉCLARATION DES GROUPES | 68 |
| SCRUTIN | 90 |
| ANNEXES | 92 |
| N° 1 composition de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation | 92 |
| N° 2 liste des personnes auditionnées | 94 |
| N° 3 liste des personnes rencontrées | 95 |
| N° 4 article L.1 du code rural et de la pêche maritime (issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014) | 96 |
| N° 5 lettre de saisine du Premier ministre | 100 |
| N° 6 bibliographie | 101 |
| N° 7 table des sigles | 104 |





Avis

présenté au nom de la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
par 156 voix contre 2 et 26 abstentions.

LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DÉFIS ET ENJEUX

Cécile Claveirole



Synthèse de l'avis

L'agriculture française s'est fondamentalement transformée depuis l'après-guerre. Elle est désormais intégrée dans un système mondialisé et doit faire face à des défis majeurs :

- le défi de l'alimentation : il s'agit de satisfaire les besoins alimentaires grâce à une production de qualité, en quantité adéquate et dans le respect de la souveraineté alimentaire.
- le défi de la santé : il vise tant la santé des agriculteurs.rice.s et des salarié.e.s que celle des consommateur.rice.s.
- le défi économique : il consiste à garantir l'avenir de l'agriculture française à travers la rentabilité des exploitations, une augmentation du ratio revenu/chiffre d'affaires, une productivité analysée de façon globale, la création de valeur ajoutée, notamment dans un but d'exportation, la transmissibilité des fermes.
- le défi social : il impose de préserver, voire créer, des emplois attractifs et de qualité, tant salariés que non-salariés, en activant la formation, l'accompagnement à la conversion, la transition, la revalorisation de l'image du métier d'agriculteur.rice.
- le défi sociétal : il s'agit de répondre aux attentes de la société et à leurs évolutions en termes de qualité de l'alimentation, en adaptant les modalités de production, de transformation et de distribution ainsi que la logistique.
- le défi environnemental : il implique de restaurer les fonctionnalités naturelles des écosystèmes (sols, milieux aquatiques...) pour mieux utiliser les interactions biologiques et leurs potentiels en réduisant les apports d'intrants chimiques et la consommation d'énergies non renouvelables.
- le défi territorial : il s'agit de réaffirmer la vocation alimentaire et le lien à la terre de l'agriculture qui doit contribuer au dynamisme des territoires et à la préservation voire l'amélioration des paysages.
- le défi technique : il suppose que les innovations d'ores et déjà conçues par certain.e.s pionnier.ère.s, soient effectivement intégrées et diffusées par la recherche, pour contribuer à relever l'ensemble des défis qui précèdent.

L'agroécologie est avant tout une discipline scientifique au carrefour de l'agronomie et de l'écologie. C'est aussi la somme des pratiques qui en découlent. Elle permet non seulement de transformer l'agriculture mais aussi de repenser l'ensemble des systèmes alimentaires afin de les rendre plus durables. Elle vise à conjuguer production agricole et reproduction des ressources naturelles. Ancrée dans les réalités locales, elle revêt une dimension à la fois territoriale et globale et peut être présentée comme un système d'interactions entre les acteur.rice.s impliqué.e.s dans la gestion des exploitations agricoles, les filières et les ressources naturelles. Elle est de plus en plus mise en œuvre dans le monde et est considérée par les instances internationales comme une des réponses aux différents défis.

En France, le projet agroécologique s'appuie sur la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt qui l'a introduite dans l'article premier du Code rural et a créé les Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) pour favoriser les projets associant plusieurs exploitations. Un plan d'actions, structuré autour de grands chantiers, a été défini et un Comité national d'orientation et de suivi mis en place.

S'il est difficile de mesurer l'importance de l'agroécologie faute d'outils statistiques pertinents, on observe cependant des changements en cours. Cette progression s'explique par des résultats positifs attestés par des travaux de recherche. La pratique de l'agroécologie contribue à renforcer la fertilité des sols et augmenter les performances agronomiques des fermes, réduire les coûts et favoriser autonomie et résilience. Elle peut aussi améliorer les conditions de vie des agriculteur.rice.s et des salarié.e.s et contribuer à la revalorisation de leur métier. Aux citoyen.ne.s/consommateur.rice.s, elle doit permettre de fournir une alimentation de meilleure qualité sanitaire et nutritionnelle tout en préservant la biodiversité et les paysages. L'agroécologie peut en outre contribuer à la création d'emplois ainsi qu'à la lutte contre la désertification des campagnes.

S'engager dans l'agroécologie peut correspondre pour certains agriculteur.rice.s à une prise de risques. Dans ce contexte, les démarches collectives forment un levier essentiel pour favoriser la nécessaire transition. Initiées pour certaines depuis longtemps, elles montrent le rôle primordial de l'observation, de l'expérimentation, du partage d'expériences, des échanges de pratiques et de savoir-faire. De leur côté, les freins au développement de l'agroécologie opèrent à tous les échelons des filières, de la sélection génétique à la transformation en passant par la logistique. Ils sont économiques, sociaux, cognitifs, culturels, mais aussi réglementaires et liés aux politiques publiques. Ils interagissent et créent un ensemble systémique : la stratégie de chaque acteur.rice renforce celle des autres, aucun.e d'entre eux.elles n'ayant donc intérêt à une remise en cause de sa stratégie individuelle.

LES PRÉCONISATIONS

L'agroécologie correspond à une démarche systémique dont la mise en œuvre requiert des changements collectifs. C'est la question de l'agriculture de demain, de son maintien, du rôle et du nombre des agriculteur.rice.s, qui est ainsi posée et à laquelle de nombreuses initiatives, déjà engagées, tentent de répondre. Pour que le changement soit possible, il faut actionner de façon coordonnée l'ensemble des leviers disponibles. Si l'implication de tous (chercheur.e.s, agriculteur.rice.s, coopératives, salarié.e.s, producteur.rice.s, transformateur.rice.s, distributeur.rice.s et consommateur.rice.s), est impérative, l'accompagnement des producteur.rice.s, la réorientation des politiques publiques et la cohérence des soutiens apparaissent tout autant décisifs.

Synthèse de l'avis

Préciser la définition de l'agroécologie et mesurer son développement

- Mentionner dans le code rural le rôle des sols et l'importance de leur préservation
- Préciser l'objectif de renforcement de la viabilité économique durable des exploitations et le développement des emplois de qualité
- Faire appliquer cette définition par tous les acteur.rice.s en renforçant la mise en cohérence du projet agroécologique et en définissant des indicateurs de suivi complémentaires

Sensibiliser la société pour aller vers une « alimentation agroécologique »

- Communiquer sur les démarches et les pratiques déjà mises en œuvre
- Apporter au.à la consommateur.rice une information complète, notamment sur l'origine et les modes d'élaboration des produits
- Faire explicitement référence au rôle que l'agroécologie peut jouer en faveur de la santé publique dans le Programme national nutrition santé (PNNS)

Réorienter les priorités de la recherche sur l'agroécologie

- Décloisonner la recherche, coordonner davantage les travaux qui se situent aux interfaces de différentes spécialités et faciliter la diffusion de leurs résultats
- Au-delà des travaux sur les espèces majeures, élargir la recherche au profit des filières émergentes, de la diversification des cultures et de la diversité génétique
- Appliquer les pistes d'innovations et de transferts technologiques à la transition agroécologique
- Favoriser l'évolution des pratiques, par l'interaction entre agriculteur.rice.s et recherche appliquée
- Privilégier l'indépendance de la recherche publique face à la concentration croissante des acteur.rice.s de l'agrochimie

Adapter tous les dispositifs de formation à l'agroécologie

- Finaliser la réforme des référentiels pour donner une plus large place à l'approche systémique
- Placer les lycées agricoles et leurs exploitations au centre de partenariats noués avec les autres acteur.rice.s locaux.ales de l'agriculture et leur fournir les moyens nécessaires
- Valoriser les expériences réussies, notamment par la formation continue

Accompagner les agriculteur.rice.s dans la transition agroécologique

- Renforcer les moyens des structures d'accompagnement collectif, encourager les synergies et leur ouverture à d'autres acteur.rice.s
- Impliquer tous.tes les partenaires des agriculteur.rice.s
- Accompagner les agriculteur.rice.s dans la phase de transition face au risque économique

Agir à tous les niveaux des filières

👉 Orienter les productions vers l'agroécologie

- Faire des produits issus de l'agroécologie la nouvelle référence de qualité
- Doter les agriculteur.rice.s d'outils adaptés à l'agroécologie (contractualisation pluriannuelle, libre circulation des semences, encouragements aux investissements en agroécologie...)
- Favoriser la création de valeur ajoutée et les productions qui en sont porteuses

👉 Favoriser la transformation et la commercialisation des produits au sein des territoires

- Assurer la présence d'outils de stockage et de transformation sur les territoires
- Mobiliser les structures coopératives
- Développer les circuits de proximité

👉 Réorienter les filières vers l'agroécologie

- Répondre aux attentes en termes de santé, d'alimentation, d'environnement, d'emplois
- Préserver la qualité nutritionnelle et gustative des produits durant leur transformation
- Prendre en compte la temporalité spécifique de l'agriculture

Réorienter les politiques publiques et les aides pour favoriser la transition vers l'agroécologie et assurer leur cohérence

👉 Mobiliser les collectivités territoriales

- Orienter plus fortement les achats alimentaires, notamment collectifs, vers les producteur.rice.s locaux.ales
- Construire des filières locales complètes et cohérentes
- Mettre en place, sous l'égide des régions, des cahiers des charges garantissant le respect des pratiques agroécologiques

👉 Assurer la cohérence de l'action nationale au service de l'agroécologie

- Faire pleinement jouer aux services déconcentrés leur rôle en matière de mise en œuvre, de coordination et de suivi au niveau local du « projet agroécologique »
- Intégrer l'objectif agroécologique dans la politique de santé publique
- Séparer les prestations de vente de produits phytosanitaires et celles de conseil

Synthèse de l'avis

👉 Organiser les outils et les soutiens de la PAC en fonction de l'objectif agroécologique

- Revoir les règles de l'Organisation commune des marchés agricoles (OCM) pour favoriser les pratiques agroécologiques
- Réorienter les soutiens :
 - substituer à une logique de soutiens indifférenciés à l'hectare, un système favorable aux pratiques agroécologiques, à la transition et à l'intensité en emploi des exploitations
 - créer un Fonds pour garantir les risques liés à la transition agroécologique
 - accompagner les démarches et structures collectives
 - créer une politique de soutien alimentaire dédié à la consommation de productions agroécologiques

👉 Affirmer l'agroécologie comme un objectif de l'UE notamment en matière sociale et de lutte contre le réchauffement climatique

👉 Défendre la démarche agroécologique dans les organisations et les négociations internationales

Chapitre 1 - Les défis que l'agriculture doit relever

Pour répondre aux défis alimentaires et économiques de l'après-guerre, le secteur agricole s'est lancé dans une modernisation sans précédent. L'agriculture s'est développée, en totale synergie avec le système économique, en s'appuyant sur les quatre piliers que sont les ressources fossiles, les intrants chimiques, la mécanisation et la sélection végétale et animale. Cette évolution a ainsi constitué une transformation fondamentale, soutenue par les politiques successives et a eu deux effets particulièrement remarquables : d'une part, une augmentation considérable des rendements, qui a permis de répondre aux besoins alimentaires d'une population en forte croissance ; d'autre part, une diminution de la pénibilité du travail agricole et une amélioration des conditions de vie des agriculteur.rice.s. Aujourd'hui, dans un contexte profondément marqué par la dérégulation de certains marchés, l'agriculture française, intégrée dans un système mondialisé, fait face à des défis économiques, sociaux et environnementaux que l'agroécologie peut contribuer à relever.

Il convient de souligner que ces défis, présentés ci-après de manière globale, méritent d'être déclinés et précisés en fonction du contexte de chaque territoire. A ce titre, les régions ultramarines nécessiteraient une étude approfondie au regard de leurs spécificités agricoles respectives, ce qui n'a pas pu être réalisé dans le cadre du présent avis, dans lequel certains exemples ou préconisations, relatifs aux territoires considérés ont cependant été intégrés.

I. LE DÉFI DE L'ALIMENTATION

Ce défi porte sur la satisfaction des besoins alimentaires en quantité et en qualité, un objectif primordial que l'agriculture et le secteur agroalimentaire doivent permettre d'atteindre grâce à :

- la production d'une alimentation de qualité en quantité adéquate pour toute la population, qui mette les consommateur.rice.s en mesure de décider de leurs choix alimentaires à l'échelle des territoires et du pays ;
- la souveraineté alimentaire nationale assurée dans le respect des besoins alimentaires de l'ensemble de l'humanité et du droit fondamental que constitue l'accès à une alimentation saine et équilibrée.

Ce défi est celui de la sécurité alimentaire, concept défini lors du Sommet Mondial de l'Alimentation de Rome en 1996 comme la situation dans laquelle « *tous les êtres humains ont, à tout moment, la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.* ». Elle repose sur 4 dimensions :

- l'accès (capacité de produire sa propre alimentation ou capacité d'acheter sa nourriture) ;
- la disponibilité (quantités suffisantes d'aliments, qu'ils proviennent de la production intérieure, de stocks, d'importations ou d'aides) ;
- la qualité des aliments et des régimes alimentaires, nutritionnels, sanitaires, mais aussi sociaux-culturels ;

- la stabilité (satisfaction dans la durée des 3 précédents éléments).

La sécurité alimentaire qui peut se décliner au niveau individuel, se distingue des notions voisines d'autosuffisance alimentaire, de souveraineté alimentaire et de droit à l'alimentation qui sont plus politiques ou juridiques.

En France, les besoins alimentaires sont quantitativement satisfaits. Il subsiste cependant deux types de difficultés : d'une part, pour les plus démunis, des difficultés d'accès à l'alimentation et, d'autre part, des qualités gustatives et nutritionnelles parfois insuffisantes pour certains aliments.

Notre alimentation a profondément changé au fil des dernières décennies, avec notamment de nettes améliorations en termes de qualité bactériologique et de traçabilité. Cela tient à la fois aux normes qui ont été progressivement mises en place au niveau national et communautaire ainsi qu'aux évolutions économiques et sociales qui ont caractérisé le modèle de consommation de masse, assuré par le développement des industries agro-alimentaires. Cette industrialisation croissante des processus de fabrication et de commercialisation a eu notamment comme conséquence la mise sur le marché de produits souvent standardisés. Ainsi, la valeur alimentaire (teneur en nutriments et goût) notamment des fruits et légumes s'est conséquemment réduite, les nouvelles variétés sélectionnées et les systèmes de production et de transformation actuels ayant parfois amené sur les tables des produits n'ayant souvent plus les qualités de leurs « ancêtres ».

Dans son avis sur *Les circuits de distribution des produits alimentaires*¹, le CESE soulignait que « *s'il faut se garder des généralisations, en constatant que persiste une diversité dans les entreprises, concernant leurs modes de production et leurs savoir-faire, le risque est réel, pour une partie au moins du secteur agro-alimentaire, de devenir une simple « industrie d'assemblage » ou, en d'autres termes, une économie où les matières premières d'origine animale ou végétale sont normalisées et de plus en plus souvent déstructurées pour servir de composants de base [...]. Cette mondialisation de la production agroalimentaire entraîne également une standardisation de l'offre alimentaire [...]. La contraction du pouvoir d'achat des ménages, l'influence que les industries de la transformation et les circuits de distribution savent exercer sur les pratiques alimentaires grâce notamment aux moyens importants qu'ils consacrent à la publicité, amplifient cette tendance. Celle-ci fait peser un risque important sur la préservation de la diversité de l'offre alimentaire qui caractérise encore notre pays et repose notamment sur la démarche des produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), initiée de longue date en France et reconnue au niveau communautaire.* ».

Ces nombreuses démarches d'identification et de certification des produits agricoles (Appellation d'origine protégée - AOP, Indications géographiques protégées - IGP - et autres signes officiels de qualité et d'origine) visent en effet à assurer des qualités gustatives voire nutritionnelles et des liens avec les territoires ; elles peuvent désormais intégrer aussi des critères environnementaux. Toutefois, les volumes considérés demeurent à ce jour,

¹ CESE, 11 mai 2016 (rapporteur : M. Albert Ritzenthaler).

minoritaires pour de nombreux types de production, à l'exception des vins, des volailles et des fromages.

Dans les Outre-mer, ces différents problèmes revêtent une acuité particulière tant les productions vivrières y restent insuffisantes pour satisfaire les besoins des consommateurs. Nonobstant la diversification des filières agricoles, ces territoires sont encore trop fortement dépendants des importations pour répondre aux demandes locales.

II. LE DÉFI DE LA SANTÉ

Ce défi qui concerne tous les acteurs de la chaîne de production, s'inscrit dans une double dimension : préserver la santé de ceux qui produisent et fabriquent l'alimentation (exploitants agricoles ainsi que salariés de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire), et celle de ceux qui la consomment. Il porte donc sur :

- la protection de la santé/sécurité au travail des agriculteurs et des salariés par l'amélioration des conditions de travail et notamment la réduction de l'exposition aux substances dangereuses (produits phytosanitaires, adjuvants...);
- la fourniture d'une nourriture saine qui garantisse à chacun de se développer en bonne santé. Cette alimentation doit apporter les nutriments nécessaires et contenir le moins possible de molécules connexes (additifs, conservateurs chimiques et de synthèse...). Cela signifie également la préservation de la qualité des eaux en vue notamment de leur consommation.

Pour les travailleurs de l'agriculture, si la pénibilité s'est indéniablement réduite, les troubles musculo-squelettiques sont en augmentation selon les données de la MSA (Mutualité sociale agricole) en 2013.

De plus, agriculteurs, salariés agricoles permanents et saisonniers, sont exposés aux effets des intrants chimiques qu'ils utilisent et manipulent. Des études² ont ainsi démontré le lien entre cette exposition et la survenue de certains cancers. Il y a quelques années, en France, des agriculteurs sont allés en justice pour faire reconnaître leur cancer comme maladie professionnelle. Le décret n° 2015-636 du 5 juin 2015, a modifié le tableau des maladies professionnelles pour le régime agricole pour prendre en compte les hémopathies malignes provoquées par les pesticides. L'exposition des travailleurs, hommes et femmes, présente également des dangers par rapport à leur capacité de reproduction, ainsi que sur la protection des enfants à naître. Enfin, rappelons que l'exposition à un agent chimique dangereux est un facteur de risque retenu dans le compte personnel prévention pénibilité (C3P).

Ces problèmes sont susceptibles de concerner également les riverains des exploitations agricoles et plus largement toute la population, par le biais en particulier de la dégradation de la qualité de l'eau. Toutefois, depuis plusieurs années, les agriculteurs ont été sensibilisés aux risques encourus et les pouvoirs publics ont fait évoluer la

² Rapport de l'agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail (ANSES) « Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture », juillet 2016 et étude AGRICAN (agriculture et cancer) coordonnée par Pierre Lebaillly.

législation en faveur d'une protection accrue des exploitant.e.s, de leurs salarié.e.s et des riverain.e.s.

A l'autre bout de la chaîne agroalimentaire, le.la consommateur.rice de plus en plus attiré.e par les produits « bio », équitables, ou issus des circuits courts et de proximité, s'interroge sur les effets sur sa santé d'aliments pouvant contenir des taux élevés de résidus de produits phytosanitaires, même si ces taux sont conformes à la législation.

Parallèlement, de nouveaux risques commencent à être identifiés par certaines recherches mondiales.

En effet, outre des phénomènes d'allergies et d'intolérances à certaines substances, des travaux de l'INRA³ indiquent par exemple que le craquage de produits agricoles comme le lait ou les céréales, plus connu sous sa dénomination anglaise « cracking », procédé qui consiste à en séparer les différents constituants pour les utiliser dans la fabrication de produits alimentaires, conduit à une perte significative des éléments nutritionnels présents initialement et pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé des consommateur.rice.s, par des effets de recombinaison.

Par ailleurs, l'exemple de l'industrialisation des processus de fabrication du pain - quand il n'est pas façonné par des artisan.e.s boulanger.ère.s - est significatif. Pour assurer la normalisation des processus de production, la teneur en protéines des blés modernes a été considérablement augmentée au prix d'une plus forte sélection. Or, notre tube digestif ne contient pas forcément les enzymes adaptées pour digérer ces nouvelles molécules de gluten. Associée à un affaiblissement de la diversité de notre flore intestinale, cette carence en enzymes génère des intolérances, voire des allergies.

De la même façon, l'intensification de la production a conduit à bouleverser le ratio oméga 3/oméga 6 dans le lait, via une alimentation des vaches centrée sur le maïs et le soja plutôt que sur l'herbe⁴. Or, les seconds renferment de forts principes inflammatoires qui sont contrebalancés par l'action des premiers ; le bon équilibre pour la santé humaine est atteint dans le lait des vaches alimentées à l'herbe. La démarche « Bleu-Blanc-Cœur » est un exemple de valorisation jusqu'au produit alimentaire, cherchant à réguler les teneurs en omégas par une complémentation de l'alimentation des animaux à base de fourrages (herbe, luzerne, foin...) ou de graines (lin, lupin, féverole, colza...) tout en réduisant les apports en soja.

III. LE DÉFI ÉCONOMIQUE

Ce défi consiste à garantir l'avenir de l'agriculture et des agriculteur.rice.s français.e.s et sa durabilité en s'appuyant sur des exploitations économiquement robustes et résilientes ce qui passe par :

3 Travaux d'Anthony Fardet, INRA Clermont-Ferrand: Fardet, A. (2015). "Complex foods versus functional foods, nutraceuticals and dietary supplements: differential health impact (Part 1)." *Agro FOOD Industry hi-tech* 26(1): 20-24.

4 Michel Duru et Marie-Benoît Magrini « Quand les acides gras questionnent le système agricole et agro-alimentaire : propositions pour une analyse intégrée de notre chaîne alimentaire » *courrier de l'INRA* mars 2015.

- la rentabilité des fermes, grâce à une meilleure répartition de la valeur ajoutée au sein des filières, renforcée par une réduction de certains coûts de production (moindre recours aux intrants, investissements matériels raisonnés ou partagés...);
- l'augmentation du ratio revenu/chiffre d'affaires des exploitations agricoles pour accroître le revenu des travailleur.euse.s de l'agriculture mais aussi pour rendre ceux.celles-ci moins vulnérables aux aléas et à la volatilité des prix ;
- la prise en compte de la productivité globale au niveau des exploitations mais aussi des territoires ;
- la transmissibilité des fermes ;
- des conditions favorables de mise en marché des produits agricoles ;
- l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires à forte valeur ajoutée.

Le revenu représente une part de plus en plus faible dans le chiffre d'affaire (CA) des agriculteur.rice.s. Le ratio revenu/CA, qui se situait en moyenne entre 36 et 40 % au début des années soixante, ne représente actuellement que 2 à 5 % hors subventions, environ 10 % en incluant celles-ci. Cette évolution négative s'explique pour partie par la baisse du prix de l'alimentation - ce qui répond d'ailleurs à un des objectifs initiaux de la PAC - : les ménages français lui consacraient 12,4 % de leur budget en 2014, contre 23,6 % en 1960. Le décrochage des prix des produits agricoles par rapport au prix des produits alimentaires, encouragé par les pouvoirs publics, a entraîné une recherche croissante de productivité sans parvenir pour de nombreuses productions, à éviter la dévalorisation des produits bruts agricoles. Cependant, le recours aux intrants chimiques (engrais et produits phytosanitaires) devenus plus chers du fait de la hausse des cours du pétrole, la hausse du prix des semences du fait des stratégies des groupes industriels multinationaux, les investissements toujours plus importants en machinisme, bâtiments... assortis de mesures fiscales, sont autant d'éléments qui ont surenchéri les coûts de production et favorisé un endettement toujours plus grand des agriculteur.rice.s. Concomitamment, la dérégulation des marchés et la mondialisation des échanges ont généré une grande volatilité des prix, qui a considérablement accru la variabilité du revenu.

L'industrie agroalimentaire française dispose de véritables « champions » à l'exportation mais elle s'inscrit ainsi dans une mondialisation génératrice d'une standardisation des produits. Elle est en compétition avec les industries de pays où, pour des raisons climatiques ou géographiques, mais aussi pour des raisons liées à des contextes économiques et sociaux différents, les coûts de production sont moins élevés.

Par ailleurs, l'agriculture française a développé un secteur céréalier de plus en plus étendu. Soutenu par la PAC, dynamique et exportateur, ce dernier génère des bénéfices importants, pèse dans les exportations mais conduit à une spécialisation des productions ainsi qu'à une perte en emplois et en valeur ajoutée. Il s'étend au détriment des productions animales, fruitières et légumières, qui peuvent être créatrices de plus de valeur ajoutée, d'emplois et qui favorisent l'autonomie alimentaire qui nous fait défaut. Il en est de même

pour certaines formes d'élevage, dans lesquelles les animaux sont nourris pour une large part avec des aliments protéinés élaborés à partir de produits importés, notamment du soja.

Pour les territoires ultramarins, les défis économiques sont multiples. Ils concernent en particulier le développement des filières de diversification animale et végétale ainsi que l'approvisionnement des marchés locaux.

IV. LE DÉFI SOCIAL

Ce défi concerne la préservation et la création d'emplois attractifs et rémunérateurs dans les filières agricoles et agroalimentaires grâce à une plus forte intensité en emplois de l'agroécologie (emploi par hectare cultivé ou par tonne de denrée produite), avec comme premier objectif d'endiguer la réduction du nombre d'agriculteur.rice.s, face à un fort risque de poursuite de l'hémorragie constatée durant les dernières décennies à travers :

- le maintien des emplois non-salariés dans les exploitations ;
- le développement du salariat dans des conditions d'emploi, de rémunération et de travail satisfaisantes ;
- la redéfinition des différents statuts (aides familiaux...);
- des conditions de vie favorables en milieu rural ;
- la dimension formation initiale et continue, accompagnement à la conversion, transition... ;
- la revalorisation de l'image du métier d'agriculteur.rice auquel il convient de redonner ses lettres de noblesse.

En France, le nombre d'emplois en agriculture a inexorablement et régulièrement baissé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. La superficie moyenne des exploitations a été multipliée presque par 4 (de 15 à plus de 55 hectares) alors que la Surface agricole utile (SAU) a diminué d'environ 25 % en 50 ans⁵ (de près de 40 à moins de 30 millions d'hectares). La population agricole a ainsi été divisée par plus de 7 entre la fin des années 40 et aujourd'hui (en passant de près de 7 millions à moins d'un million, soit une chute de 30 % à environ 3 % de la population active), le nombre d'exploitations connaissant une évolution du même ordre (de 2,3 millions à un peu moins de 500 000 dont seulement 300 000 considérées comme professionnelles). Cette évolution perdure même si elle s'est un peu ralentie : -3 % par an entre 2000 et 2010 d'exploitations agricoles contre - 3,5 % durant la décennie précédente, les installations ne couvrant pas les départs. L'emploi salarié représente environ 30 % de la main d'œuvre agricole totale. Si celui-ci n'a diminué que faiblement en équivalents temps plein sur cette période⁶, on observe en revanche une diminution conséquente des emplois à durée indéterminée qui traduit une augmentation importante d'autres types d'emplois précaires (saisonnier.ère.s, travailleur.euse.s détaché.e.s...).

Par ailleurs, la conscience du rôle premier du métier d'agriculteur.rice - produire de la nourriture pour les populations - s'est progressivement estompée. Nombre de nos

5 Source Agreste « L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique » Maurice Desriers.

6 Source : INSEE.

concitoyen.ne.s ne font plus le lien entre les paysages, le travail de la terre, les agriculteur.rice.s et la nourriture qu'ils consomment. Victimes de la perte de lien entre la ville et la campagne, les agriculteur.rice.s se sentent souvent caricaturé.e.s, en pollueur.e.s ou en jardinier.ère.s de la nature, ce qui ne correspond pas à leur réalité quotidienne. Même si on observe actuellement un relatif renversement de tendance, ce métier n'attire pas assez les jeunes. Cela se constate notamment auprès des enfants d'agriculteur.rice.s qui sont confrontés aux conditions de vie difficiles de leurs parents. En France, le taux de suicide des agriculteur.rice.s (signe avéré de mal-être) est parmi les plus élevés des différentes catégories socio-professionnelles.

V. LE DÉFI SOCIÉTAL

Les consommateur.rice.s sont plus informé.e.s et plus sensibles aux conditions de production de leur alimentation : les filières agroalimentaires doivent tenir compte de cette évolution. Ce défi concerne donc :

- les agriculteur.rice.s et les acteur.rice.s de la transformation agroalimentaire qui doivent produire autrement des denrées toujours plus saines ;
- la logistique pour organiser de façon rationnelle la transformation et la distribution des produits alimentaires (en lien avec le défi territorial).

Choqué.e.s par les scandales alimentaires, les révélations sur les conditions d'abattage des animaux d'une part, les pollutions et risques sanitaires provoqués par l'activité agricole d'autre part, les citoyen.ne.s consommateur.rice.s sont de plus en plus attentif.ve.s aux modes de production de leur alimentation.

La demande pour une alimentation durable, biologique, équitable ou locale ainsi qu'une agriculture respectueuse des êtres humains, de l'environnement et des animaux progresse. Les labels de production durable et équitable, les circuits de distribution locaux, comme les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), ont le vent en poupe. L'agriculture biologique, quant à elle, prouve qu'elle n'est pas un effet de mode, mais un marché en expansion avec une croissance de 14,7 % en 2015. Autre tendance émergente, une récente étude du CREDOC, publiée en octobre 2016, révèle que 23 % d'adultes déclarent avoir limité leur consommation de viande en 2016. Les jeunes consommateur.rice.s en particulier se détournent de celle-ci. Aujourd'hui, on observe la progression d'un comportement alimentaire consistant à consommer plus rarement de la viande, mais de meilleure qualité.

L'agroécologie qui englobe à la fois modes de production plus vertueux et développement territorial, semble à même de répondre à ce défi sociétal.

VI. LE DÉFI ENVIRONNEMENTAL

- Ce défi implique le respect d'un principe de durabilité : l'agriculture ne doit pas porter atteinte aux milieux naturels dont elle est une partie intégrante, mais, au contraire, chercher à valoriser leurs interactions positives. La société doit donc non seulement être attentive à l'action de l'agriculture sur l'environnement mais, tout autant, faire en sorte de l'encourager à renforcer ces interactions, ce qui signifie :
 - la restauration des fonctionnalités naturelles agronomiques des écosystèmes cultivés ;
 - la lutte contre l'érosion des sols et la préservation de leur fertilité ;
 - la réduction de la consommation d'énergie, d'eau, d'intrants chimiques, de médicaments vétérinaires et d'aliments exogènes du bétail ;
 - l'utilisation des interactions biologiques, des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles (biodiversité, photosynthèse,...) en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif ;
 - la contribution à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du dérèglement climatique et à la résilience des milieux productifs ;
 - l'amélioration du bien-être animal.

Les stratégies des acteur.rice.s économiques concerné.e.s, mises en place depuis six décennies, et plus largement les choix politiques et sociétaux, effectués sur la base des priorités et des connaissances de l'époque, ont contribué à une dégradation de l'environnement dont les agriculteur.rice.s ne sauraient être considérés comme seul.e.s responsables.

La recherche continue de productivité, conséquence d'un équilibre économique de plus en plus précaire, a produit des effets prégnants sur notre environnement : pollutions diffuses des sols, sous-sols, eaux souterraines et de surface, voire des océans, diminution des insectes pollinisateurs, recul de la biodiversité,... L'utilisation d'intrants chimiques et d'antibiotiques dans les élevages, le remembrement, souvent excessif, ayant entraîné l'arasement des haies, talus et bosquets ainsi que l'appauvrissement des rotations de cultures, se sont révélés être des impasses techniques, dont on constate les effets négatifs a posteriori. Ces pratiques perturbent les capacités de régulation du cycle de l'eau et du système climatique (réserve en eau du sol, puits de carbone...) et elles ont également pu avoir des conséquences en termes de dégradation des paysages et plus globalement de conditions de vie dans les territoires concernés.

Les démarches engagées depuis quelques années par un nombre croissant d'agriculteur.rice.s (développement de l'agriculture bio, certification HVE⁷, cahiers des charges des SIQO...) témoignent d'une indéniable prise de conscience, à encourager. Il n'en demeure pas moins que sans changement de plus grande ampleur c'est l'avenir de l'agriculture elle-même qui pourrait être compromis. En effet, la dégradation des sols (érosion et baisse de fertilité induisant une stagnation des rendements malgré les avancées de la génétique),

⁷ Haute valeur environnementale.

la résistance des ravageurs, les impacts du changement climatique..., constituent autant d'obstacles à l'amélioration de la productivité réelle des systèmes agricoles.

VII. LE DÉFI TERRITORIAL

Ce défi exige de maintenir des liens étroits entre l'agriculture et les différents territoires, en prenant en compte leurs spécificités. Compte tenu de sa vocation alimentaire et de son lien à la terre, l'agriculture doit être considérée comme une actrice économique sociale et environnementale majeure. A ce titre, elle exerce au niveau territorial des missions qui méritent d'être rappelées et, le cas échéant, précisées :

- la production d'une nourriture de qualité répondant aux attentes des populations des territoires, conçus comme des bassins de vie ;
- la contribution au dynamisme économique local en y générant de la valeur ajoutée et en maintenant un maillage des activités et donc des emplois de proximité (abattoirs, industries agroalimentaires, artisanat et commerce alimentaire de proximité...);
- la valorisation de l'habitat rural ;
- la préservation voire l'amélioration des paysages (entretien des alpages par le pastoralisme par exemple) ;
- la participation à la vie sociale et culturelle locale grâce notamment à la qualité des relations agriculteur.rice.s/habitant.e.s.

Sous diverses pressions, l'agriculture et les agriculteur.rice.s se sont spécialisé.e.s ; les fermes en polyculture élevage se sont raréfiées et, sur chaque exploitation, la diversité des productions s'est réduite. Le même mouvement, en réponse aux objectifs de rationalisation de la transformation et de la commercialisation des productions, s'est reproduit à l'échelle des territoires. Ce phénomène, qui a pu temporairement faire la richesse des régions concernées, a fragilisé les modèles économiques lors des multiples crises qui ont pu affecter telle ou telle filière de production. En effet, cette spécialisation crée ou accentue les difficultés déjà évoquées (atteinte à la fertilité des sols, excédents structurels d'éléments chimiques...). Elle a aussi provoqué la disparition de nombreux outils de stockage et de transformation (abattoirs dans les zones où l'élevage est devenu rare) ce qui rend très difficile une éventuelle (re)diversification.

VIII. LE DÉFI TECHNIQUE

Ce défi consiste à faire en sorte que les pratiques agronomiques et les innovations techniques soient effectivement conçues et mises en œuvre pour répondre aux besoins de l'agriculture afin qu'elle-même puisse assurer la viabilité économique des exploitations agricoles et satisfaire les attentes des consommateur.rice.s et de la société. Cela implique :

- des travaux de recherche cohérents avec les orientations souhaitées pour l'agriculture, notamment en termes de productivité quantitative et/ou qualitative des productions pour le.la consommateur.rice et de préservation des milieux et ressources naturels pour le.la citoyen.ne ;

- la formation aux bonnes pratiques innovantes déjà mises en œuvre par certain.e.s agriculteur.rice.s, leur capitalisation et l'amélioration de leur diffusion en vue de leur généralisation ;
- des réponses adaptées à tous les systèmes et pratiques agricoles, et non au seul modèle conventionnel ;
- un accent mis sur les outils permettant de réduire les consommations d'énergie, d'intrants et d'eau ;
- la prise en compte des réalités économiques des exploitations pour proposer des équipements correspondant à leurs capacités d'investissement ;
- des efforts pour apporter des solutions collectives aux agriculteur.rice.s.

La modernisation de l'agriculture s'est largement appuyée sur des changements techniques de différents ordres, issus des travaux de la recherche : mécanisation, sélection génétique, intrants de synthèse... Ils ont eu des conséquences positives (augmentation des rendements, diminution de la pénibilité et amélioration des conditions de vie et de travail, réduction des pertes de productions...) parfois au prix d'une dégradation de l'environnement, de la qualité des aliments, de la moindre autonomie décisionnelle, et d'un endettement important. En effet, le modèle agricole dominant, appuyé par des politiques publiques, a contribué à favoriser des acteurs stratégiques comme les constructeurs de matériels, les groupes semenciers, les industries chimiques, les banques, en encourageant les investissements en équipements et le recours aux intrants.

L'ensemble des défis ainsi énumérés couvre un éventail très large et de grande ampleur. Les changements à entreprendre sont importants mais le coût de l'inaction serait plus élevé encore. De fait, si les dépenses liées aux dépollutions peuvent être évaluées, il n'en est pas de même pour celles, à venir, liées à l'emploi, la santé publique ou encore à la perte de biodiversité. Chercheurs à l'INRA, Denis Bourguet et Thomas Guillemaud⁸ se sont néanmoins livrés à cet exercice. Pour eux : « *Tous les coûts cachés et externes, liés à l'utilisation des pesticides, malgré une sous-estimation certaine, ont probablement atteints la valeur de 39.5 milliards de dollars US, par an, pour les seuls Etats-Unis, à la fin des années 80 et début des années 90.* » De même, une étude de septembre 2011 réalisée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) sur le financement de la gestion des ressources en eau en France, citée dans l'avis du CESE *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture*⁹, indique que pour les services publics d'eau et d'assainissement, les surcoûts annuels, principalement

8 « The Hidden and External Costs of Pesticide Use » INRA, mai 2016, paru dans *Sustainable Agriculture Reviews* vol.19.

9 CESE, 23 avril 2013 (rapporteuse : Mme Florence Denier-Pasquier).

constitués par le traitement des pesticides et des nitrates, seraient de l'ordre de 640 à 1140 millions d'euros par an.

Pour le CESE, ces défis, qu'il faut relever collectivement, constituent des opportunités, pour les agriculteur.rice.s, mais aussi pour les acteur.rice.s des filières et des territoires et au-delà pour l'ensemble des citoyen.ne.s consommateur.rice.s.

Chacun, dans son rôle et dans ses choix, peut en effet œuvrer pour la réussite d'une nécessaire transition globale, comme certain.e.s ont déjà commencé à le faire.

Chapitre 2 - L'agroécologie : une réponse adaptée ?

I. QUELLE(S) DÉFINITION(S) DE L'AGROÉCOLOGIE ?

L'agroécologie fait l'objet de multiples définitions ; elle peut désigner une discipline scientifique au carrefour de l'écologie et de l'agronomie, des pratiques agricoles ou encore un mouvement social dans certains pays. Mais, comme différent.e.s chercheur.e.s l'ont montré, elle correspond à une réalité précise et à une approche scientifique.

C'est à la fin des années 1920 que le terme commence à être utilisé, avant de réapparaître réellement dans les années 70, de nombreuses fois cité par des universitaires dans le cadre de recherches sur une agriculture durable, principalement aux États-Unis et en Amérique Latine.

En 1983, Miguel A. Altieri (Université de Californie, Berkeley, États-Unis) présentait l'agroécologie comme une base scientifique à une agriculture alternative, et plus précisément : « [...] une approche de la production alimentaire essayant d'assurer des rendements durables par l'utilisation de techniques de gestion écologiquement saines. Les stratégies sont basées sur des concepts écologiques, de telle sorte que les formes de gestion aboutissent à un recyclage optimal des nutriments et de la matière organique, à des flux énergétiques fermés, à un équilibre des populations d'êtres nuisibles et à une augmentation de l'utilisation multiple du paysage »¹⁰. En 1998, Stephen Gliessman (Université de Californie, Santa-Cruz, États-Unis), considéré comme l'autre père fondateur de l'agroécologie, définit celle-ci comme « l'application de l'écologie à l'étude, la conception et la gestion des agrosystèmes durables ».

Elle s'adresse à différents niveaux d'organisation, de la parcelle à l'ensemble du système alimentaire.

Au-delà de ce positionnement disciplinaire, l'agroécologie vise non seulement à transformer l'agriculture mais aussi à repenser l'ensemble des systèmes alimentaires afin de les rendre plus durables. L'agroécologie propose ainsi une révision des modes de production, en utilisant des principes et concepts issus de l'écologie (Gliessman, 2007) afin de répondre à un double objectif :

- optimiser leur productivité tout en renforçant leur capacité de résilience face à de nouvelles incertitudes imposées par le changement climatique et la volatilité des prix agricoles et alimentaires ;
- maximiser les services écologiques susceptibles d'être fournis par les agrosystèmes et limiter les impacts négatifs, en particulier par un moindre recours et une moindre dépendance aux ressources fossiles.

Pour cela, l'agroécologie fait appel à un ensemble de pratiques agricoles dont la cohérence repose sur l'utilisation des processus écologiques et la valorisation de l'(agro) biodiversité. Elles ont toutes pour caractéristiques de travailler avec la nature et non pas

¹⁰ Dans « L'agroécologie », Altieri Miguel A., éditions Charles Corlet, 2013, p.16 et 17

contre celle-ci ou indépendamment, d'optimiser le rendement de la photosynthèse sur la surface cultivée, d'améliorer le capital sol en le protégeant et en augmentant son taux de matière organique, par le retour au sol d'un maximum d'éléments carbonés et, enfin, de réduire progressivement tous les recours aux intrants.

Les pratiques considérées pour les productions végétales et animales qui ont notamment toutes comme objectif la réduction voire la suppression des intrants (herbicides, insecticides, engrais, antibiotiques, mais aussi énergie) sont les suivantes :

- l'agroforesterie qui resitue l'arbre et la haie comme des alliés précieux de la fertilité et de la protection des cultures et des animaux ;
- les techniques simplifiées de travail du sol ; les couvertures permanentes des sols, les semis sous couverts et le retour au sol d'une partie de la biomasse ;
- les rotations longues et les diversifications des cultures, incluant précisément des légumineuses ;
- l'élevage en plein air et le pâturage en système herbagé, notamment liés à la présence d'arbres et de haies pour le confort animal ;
- la polyculture/élevage qui favorise le retour au sol des déjections animales et le lien au sol.

Au-delà des aspects liés à la production agricole stricto sensu, l'agroécologie recouvre un sens plus large en considérant les dynamiques territoriales et les acteurs sociaux. Elle porte sur les fondements d'une agriculture durable, écologiquement saine, économiquement viable et socialement juste (Wezel & Jauneau, 2011).¹¹ Selon Jean-Marc Meynard, chercheur à l'INRA, en audition devant la section Agriculture, l'agroécologie désigne une agriculture intensive en main d'œuvre et économe en intrants qu'il oppose à l'agriculture financière. Par extension, elle désigne aussi un développement rural reposant sur cette agriculture, sur les ressources locales, l'emploi agricole et l'autonomie alimentaire.

L'agroécologie peut ainsi être perçue comme une déclinaison territorialisée de l'écologie en agriculture, de l'échelle de la parcelle cultivée à celle des agrosystèmes, de manière globale, c'est-à-dire inclusive et systémique.

Elle peut alors se définir comme un ensemble de pratiques de production, s'appuyant le plus possible sur les régulations naturelles, pour conjuguer la production d'aliments et la reproduction des ressources mobilisées. Ainsi Olivier de Schutter (Université de Louvain, Belgique), co-président du Groupe international d'experts sur les systèmes alimentaires durables (IPES-Food) et ancien rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation, en donne la définition suivante, définition qui était déjà citée dans l'avis du CESE *La future PAC après 2013*¹² : « En tant qu'ensemble de pratiques agricoles, l'agroécologie recherche des moyens d'améliorer les systèmes agricoles en imitant les processus naturels, créant ainsi des interactions et synergies biologiques bénéfiques entre les composantes de l'agro écosystème. Elle permet d'obtenir les conditions les plus favorables pour la croissance des végétaux, notamment en gérant la matière organique et en augmentant l'activité biotique du

¹¹ Sur <http://mots-agronomie.inra.fr/mots-agronomie.fr/index.php/Agro%C3%A9cologie>

¹² CESE, 25 mai 2011 (rapporteur : M. Régis Hochart)

sol. Les principes fondamentaux de l'agroécologie sont notamment les suivants : le recyclage des éléments nutritifs et de l'énergie sur place plutôt que l'introduction d'intrants extérieurs ; l'intégration des cultures et du bétail ; la diversification des espèces et des ressources génétiques des agroécosystèmes dans l'espace et le temps ; et l'accent mis sur les interactions et la productivité à l'échelle de l'ensemble du système agricole plutôt que sur des variétés individuelles ».

Il est à noter que le CESE a, à plusieurs reprises, mis en avant le concept d'agroécologie dans différents avis, dans ceux relatifs à la PAC et à la gestion de l'eau en agriculture précédemment cités, ainsi que dans l'avis sur *La bonne gestion des sols agricoles*¹³.

Michel Duru, Directeur de Recherche dans l'UMR de l'INRA Toulouse, AGIR (Agroécologie, Innovations & Territoires), propose une typologie des formes d'agriculture, selon l'origine des intrants : de synthèse, d'origine organique ou inclus dans la biodiversité naturelle, ce qui revient pour lui à donner une définition de l'agroécologie comme étant le système de production de biens alimentaires n'utilisant que des intrants fournis par la biodiversité naturelle. Ainsi pour ce chercheur, si l'on s'inscrit dans le schéma de santé globale dans lequel tous les échelons sont interconnectés, l'agroécologie doit être élargie au système alimentaire, pour un état de santé planétaire, idéal.

Ces chercheurs¹⁴ proposent ainsi un « système agroécologique territorialisé », mettant en œuvre une « agriculture agroécologique ancrée dans les réalités biotechniques, sociotechniques et socio-écologiques locales » et permettant « la profonde modernisation écologique de l'agriculture comme un système d'interactions au sein du système d'acteurs impliqués dans la gestion des exploitations agricoles, des filières et des ressources naturelles, à l'échelle territoriale ».

Ainsi, pour Jean-Marc Meynard, l'agroécologie, c'est :

- « chercher à reconcevoir l'agriculture sur des bases renouvelées ; »
- « mobiliser de nouveaux champs de connaissances ; »
- « adopter une vision systémique ; »
- « innover en s'appuyant sur de nouvelles démarches ; »
- « accompagner le changement et les apprentissages ; »
- « coordonner l'innovation en agriculture et en alimentation ; »
- « concevoir l'environnement comme une ressource et non comme une contrainte » ;
- et donc globalement, « tenter de re-liaison agriculture, alimentation, milieu naturel, science et projet politique ».

Au vu de l'ensemble de ces sources et inspirations, le CESE proposera, dans la partie préconisations du présent avis, une définition précise et complétée de l'agroécologie, en lien étroit avec la définition déjà inscrite dans le premier article du Code Rural, car il est à souligner que les concepts qui sous-tendent cet avis figurent déjà dans la loi.

¹³ CESE, 13 mai 2015 (rapporteuses : Mmes Agnès Courtoux et Cécile Claveirole)

¹⁴ Duru M, Fares M, Therond O, 2014. "Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires », Cah Agric 23, 83-95, 2014

II. L'AGROÉCOLOGIE : OÙ EN EST-ON AUJOURD'HUI ?

A. Les démarches agroécologiques dans le monde

Loin de constituer une démarche uniquement française, l'agroécologie est, de plus en plus, considérée par les Etats comme une réponse possible aux défis auxquels les systèmes agricoles doivent faire face.

Des coopératives environnementales des Pays-Bas aux associations locales réunissant en Allemagne, Organisations non gouvernementales (ONG), producteur.rice.s et collectivités, les démarches collectives sont nombreuses et variées en Europe. Elles montrent le rôle majeur que peuvent jouer des acteur.rice.s « pionnier.ère.s » pour lancer des mouvements susceptibles de gagner progressivement en envergure. Elles indiquent aussi que le contexte est un élément clé : l'agroécologie est avant tout un « état d'esprit », aussi bien du point de vue du.de la producteur.rice que de celui du.de la consommateur.rice. C'est ainsi qu'en Italie, le mouvement « slow food » a émergé à la fin des années 1980 pour la recherche d'une alimentation de qualité : il repose sur un réseau régional d'associations.

A l'échelle mondiale, les pratiques agroécologiques sont davantage présentes sur le continent américain qu'en Europe. C'est certainement au Brésil que leur développement est le plus poussé bien qu'elles y côtoient aussi des formes parmi les plus développées de l'agriculture industrielle pour produire notamment du soja transgénique ou des poulets en batterie. L'agroécologie y a, comme dans d'autres pays d'Amérique du Sud, la caractéristique d'être très associée à l'agriculture familiale, dont elle renforce la viabilité et l'efficacité. Ses liens avec les mouvements sociaux, les communautés locales et paysannes sont forts, mais l'agroécologie y est aussi mise en œuvre, à une échelle supérieure, dans de grandes exploitations. Encouragée par le ministère de l'éducation et le ministère du développement agricole, l'agroécologie fait, depuis 2012, l'objet d'un programme fédéral qui encourage sa diffusion, à travers la formation, l'assistance technique, la recherche.

La problématique est différente en Afrique où, plus particulièrement en Afrique subsaharienne, des pratiques se rapprochant de facto de l'agroécologie sont mises en œuvre en raison du coût ou de l'indisponibilité des intrants¹⁵. Les techniques de conservation de l'eau et du sol, de protection des arbres et des arbustes, ont fait leurs preuves en termes de reverdissement des espaces et d'augmentation des rendements.

L'agroécologie a également une place de plus en plus importante dans les objectifs et les travaux des instances internationales. La FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) développe depuis longtemps le concept d'agriculture de conservation, définie comme une agriculture reposant sur une forte réduction, voire une suppression du travail du sol, sa couverture permanente et des successions culturales diversifiées. A l'instar du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), elle y voit un mode de développement agricole qui a produit des résultats avérés permettant

¹⁵ Sur les différentes agricultures mondiales et la place de l'agriculture familiale, cf. l'avis du CESE du 9 décembre 2014, L'agriculture familiale (rapporteuse : Mme Martine Laplante).

d'accomplir des progrès rapides vers la concrétisation du droit à l'alimentation. L'organisation estimait en 2010 que plus de 100 millions d'hectares dans le monde, contre seulement 45 millions au début des années 2000, étaient cultivés avec de telles pratiques.

La publication du rapport de M. de Schutter en 2011, *Agroécologie et droit à l'alimentation*, précité, a marqué un changement. Se faisant l'écho de pratiques innovantes d'agroécologie, il défendait l'idée de leur transposition à une plus grande échelle. L'agroécologie est donc aujourd'hui appuyée par cette organisation qui, les 18 et 19 septembre 2014, consacrait un symposium à « *l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition* ». La FAO a, dans le prolongement, mis en place un programme de travail de trois ans sur l'agroécologie en trois volets : la dimension scientifique, les aspects pratiques et les politiques publiques.

B. Le « projet agroécologique » français

S'agissant de la France, la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 constitue le socle sur lequel le gouvernement a souhaité fonder le développement de l'agroécologie. Ce texte introduit tout d'abord une référence explicite à l'agroécologie dans l'article premier du Code rural. Nous y reviendrons dans la préconisation relative à la définition de l'agroécologie. La loi explique que celle-ci doit permettre aux exploitations agricoles de conjuguer une triple performance : économique, environnementale mais aussi sociale.

Dans cet objectif, cette loi a créé un outil juridique, le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) qui associe plusieurs exploitations agricoles sur un territoire cohérent favorisant des synergies et qui, pour être reconnu en tant que tel, doit élaborer un projet pluriannuel dans lequel il s'engage à :

- proposer des actions relevant de l'agroécologie permettant d'améliorer les performances économique, sociale et environnementale de ces exploitations, notamment en favorisant l'innovation technique, organisationnelle ou sociale et l'expérimentation agricoles ;
- répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire où sont situées les exploitations agricoles concernées, notamment ceux identifiés dans le plan régional de l'agriculture durable, en cohérence avec les projets territoriaux de développement local existants ;
- prévoir les modalités de regroupement, de diffusion et de réutilisation des résultats obtenus sur les plans économique, environnemental et social.

En contrepartie de cet engagement, la reconnaissance officielle d'un GIEE permet à celui-ci et donc à ses membres, de bénéficier de l'attribution préférentielle ou majorée des aides communautaires (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER -, nationales (Compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural - CASDAR -...) ainsi que de celles provenant des collectivités territoriales ou d'organismes publics (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME -, Agence de l'eau...).

Le déploiement du projet agroécologique s'appuie sur un plan d'actions structuré autour de grands chantiers qui couvrent de nombreux sujets très diversifiés : formation, développement agricole, réorientation des aides, adaptation de la réglementation,

déclinaison régionale filières, sélection génétique, régions ultramarines, action internationale... Cette démarche doit s'articuler avec des programmes spécifiques, pour certains préalablement engagés : EcoPhyto, EcoAntibio, Ambition Bio, Protéines végétales...

Chacun de ces chantiers prévoit un échéancier de mise en œuvre des actions programmées. Il convient de souligner que le premier d'entre eux porte sur la mise au point d'indicateurs pertinents et d'outils d'évaluation pour mesurer la réalité du développement de l'agroécologie ce qui se révèle aujourd'hui difficile compte tenu du flou qui entoure la définition de celle-ci et de la diversité des pratiques et démarches qui la caractérisent. De tels outils devraient améliorer l'évaluation de l'emprise de l'agroécologie au niveau national (celui de la « ferme France »), mais l'examen de sa progression à l'échelle des exploitations demeurera délicat. Certains programmes mis en œuvre depuis plusieurs années, à l'instar des plans EcoPhyto ou Ambition bio, ont défini leurs propres indicateurs de suivi et d'évaluation et sont sources d'enseignements, mais ils ne portent pas sur toutes les dimensions de l'agroécologie. En outre, la forme que revêtent en pratique les trajectoires d'évolution vers l'agroécologie, qui ne sont pas rectilignes, vient limiter la portée d'une comptabilité purement statistique des transitions.

Pour accompagner et évaluer le développement du projet agroécologique, un Comité national d'orientation et de suivi (CNOS) a été mis en place. Il comprend des administrations et des parties prenantes (acteur.rice.s de la recherche, du développement, opérateurs économiques, associations environnementalistes, etc.) ainsi que des expert.e.s. Il conduit lui-même ou fait réaliser les actions jugées utiles. A ce titre, il peut formuler des recommandations aux administrations : collecte de données, exercices d'évaluation...

C. La progression de l'agroécologie en France

Même si, nous venons de le souligner, vouloir mesurer où en est globalement aujourd'hui l'agroécologie en France s'avère difficile du fait notamment de l'inadaptation de l'appareil statistique, des démarches en ce sens ont déjà été lancées.

Tout d'abord, à la demande du CNOS, l'Institut BVA a ainsi cherché à mesurer la progression de la notoriété de l'agroécologie chez les agriculteur.rice.s français.es ainsi que le niveau de leur implication dans les démarches agroécologiques. Ses résultats tendraient à montrer une progression sur ces deux dimensions. Les agriculteur.rice.s sont en effet désormais 79 %, contre à peine plus de 50 % en 2014, à connaître le concept d'agroécologie et 73 % à déclarer qu'il.elle.s sont engagé.e.s dans au moins trois démarches agroécologiques, liées le plus souvent à la réduction des intrants, à l'amélioration de la qualité des sols ou à la préservation de la qualité des eaux. Ce sondage indique en outre que 34 % des agriculteur.rice.s déjà concerné.e.s par une ou plusieurs de telles démarches souhaitent s'y engager davantage. Il montre enfin que l'intérêt pour l'agroécologie est plus élevé chez les jeunes (moins de 35 ans) puisqu'il.elle.s sont 85 % à réaliser au moins 3 démarches agroécologiques et 22 % (contre 11 % en moyenne) à participer à un projet commun se rapportant à l'agroécologie. La portée de ces sondages doit être considérée avec prudence : plusieurs éléments rendent en effet difficile l'évaluation de la place occupée par l'agroécologie dans l'agriculture française. Il n'existe pas de standards de l'agroécologie, à la différence de ce

qui se fait pour l'agriculture bio, qui permettraient de tenir la statistique des exploitations entrées dans cette démarche.

D'autres éléments plus factuels témoignent d'une progression de l'agroécologie. En effet, des agronomes et des exploitant.e.s développent et mettent progressivement en œuvre des pratiques, au demeurant de plus en plus performantes, qui indéniablement s'inscrivent dans cette approche. Celles-ci font l'objet de mesures régulières dans le cadre d'enquêtes réalisées par les services statistiques du ministère de l'Agriculture et dont les résultats sont disponibles dans la base de données Agreste.

Ainsi, la part des surfaces cultivées sans labour a continuellement augmenté jusqu'en 2006, de façon variable selon les cultures et les régions avant de se stabiliser, d'après l'enquête de 2011. Les perspectives sont aussi importantes en ce qui concerne l'agroforesterie, dont la place progresse parallèlement à la prise de conscience de la contribution des arbres et des haies à la performance écologique mais aussi économique, des exploitations. Encore pionnières sur les grandes cultures, les pratiques d'agroforesterie sont bien établies sur les prairies, notamment en élevage de volailles mais elles ne font pas l'objet en tant que telles de statistiques agricoles. Elles sont néanmoins estimées à 3 000 hectares par le réseau associatif, et, dans ses rapports consacrés aux contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique (octobre 2014) et à la promotion des systèmes agroforestiers (février 2015), le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a repris les estimations d'expert.e.s évaluant à 5,9 Mha (3,9 Mha en cultures et 2 Mha en prairie) les surfaces pouvant techniquement faire l'objet de plantations intra-parcellaires. Le renouveau des circuits courts et de proximité, ainsi que de la vente directe, est également l'indice d'un mouvement et doit être pris en considération. Ainsi que le CESE l'a souligné dans son avis précité sur *Les circuits de distribution des produits alimentaires*, cette tendance répond à une attente des consommateur.rice.s qui, si elle ne porte pas directement sur les pratiques culturelles des agriculteur.rice.s, révèle l'attention croissante portée par les citoyen.ne.s aux modes de production et de transformation des produits de consommation et à leurs impacts environnementaux.

D. L'agroécologie : des résultats probants à différents titres

Cette progression de l'agroécologie s'explique notamment par des résultats attestés par des travaux de recherche qui portent sur des dimensions multiples et bénéficient à l'ensemble de la population.

Pour les agriculteur.rice.s, on constate ainsi une augmentation de la fertilité des sols, une réduction des coûts de production, une plus grande autonomie décisionnaire, une résilience accrue des systèmes, la revalorisation de leur métier et de sa perception,...

Pour les citoyen.ne.s/consommateur.rice.s, ils concernent notamment la qualité sanitaire et nutritionnelle de l'alimentation et des eaux, la préservation de la biodiversité et des paysages, ou encore des garanties en termes de bien-être des animaux d'élevage.

Pour les ruraux.ales, l'agroécologie pourrait contribuer à la création d'emplois ainsi qu'à la lutte contre la désertification des campagnes.

Les différents atouts de l'agroécologie permettent ainsi d'apporter des éléments de réponse face aux limites de l'agriculture moderne et aux défis à relever qui ont été évoqués dans la première partie du présent avis.

Amélioration de la fertilité des sols et augmentation des performances agronomiques

Les problèmes de fertilité et d'érosion du sol peuvent être résolus par des changements de modes de production et de culture. Tout ce qui conduit à dynamiser la vie du sol et permettre une activité normale des microorganismes vivant dans le sol, participe à une plus grande productivité globale.

La production de biens alimentaires doit se faire en préservant le milieu dont elle a besoin. Par exemple, détruire les abeilles obère à long terme les futures productions par l'absence de pollinisateurs ; détruire les microorganismes du sol conduit à ne plus pouvoir bénéficier de la transformation de la matière organique en éléments fertilisants dont la plante a besoin ; ou encore pratiquer une monoculture engendre une prolifération de ravageurs liés à cette culture, qui ne peut plus être gérée par la biodiversité qui n'existe plus.

A l'instar d'autres programmes de reconquête de la qualité de l'eau développés par les agences de l'eau, le programme Agr'Eau de l'Agence de l'eau Adour Garonne s'appuie sur un réseau de fermes pilotes qui développent notamment la couverture végétale des sols et l'agroforesterie. Ce type d'actions vise à mettre en synergie agriculteur.rice.s, organismes agricoles, acteur.rice.s de l'eau, collectivités et agents de développement, à sensibiliser les acteur.rice.s du territoire (conférences, journées techniques, visites de fermes, documents de communication...), mais aussi à animer, former, accompagner des groupes d'agriculteur.rice.s et partager expériences et savoir-faire. L'association française d'agroforesterie, avec l'agence de l'eau Adour-Garonne, des collectivités territoriales et différents partenaires dans ce programme, évaluent les performances agro-environnementales, économiques et sociales des fermes engagées.

La restitution du carbone des matières organiques dans les sols favorise la réserve en eau, donc une meilleure adaptation des sols aux phénomènes extrêmes, sécheresse ou pluies. L'érosion des sols est un problème majeur, lié aussi au manque de matière organique dans les sols, mais aussi à l'absence de couverture. Pierre Pujos, agriculteur dans le sud-ouest, a expliqué lors de son audition sa prise de conscience : « *Les premières années, j'ai beaucoup travaillé mécaniquement les sols, un travail des sols classique d'un bio il y a plus de 15 ans. Après avoir travaillé le mieux possible, un orage est arrivé et la terre est partie... toute ma terre a fini sur la route. Le sol, c'est mon capital, mon outil de travail et il s'en va. C'est mon potentiel de productivité qui est dans le fossé. J'ai cherché des solutions. Je veux vivre de mon métier sans perturber le milieu.* »

La mobilisation des méthodes et techniques de l'agroécologie suppose une révision de certains usages de l'agriculture conventionnelle. Ainsi, l'usage des intrants peut compromettre la biodiversité des sols dont la présence est cruciale pour activer les ressorts

garantissant une production satisfaisante. De même, la sélection génétique moderne a trop fait fi des caractéristiques spécifiques pédoclimatiques locales et de la capacité de résistance aux aléas, auxquelles les races animales et variétés végétales antérieurement sélectionnées localement étaient bien adaptées. L'optimisation des processus biologiques naturels, recherchée en agroécologie, implique de respecter l'intégrité de tous les composants vivants des milieux, sol, air, eau, faune et flore, en cherchant, notamment, à développer les microorganismes favorables à une vie microbienne intense et à une photosynthèse optimale. Ainsi la culture des légumineuses, intégrée dans une rotation longue à 5 ou 6 plantes, ou en culture associée (blé/pois par exemple), évite le recours à des apports azotés de synthèse. De même, la présence d'arbres augmente la biodisponibilité des éléments dans le sol tout en renforçant son activité biologique. De manière similaire, une couverture végétale peut améliorer la croissance de la plante que l'on veut récolter sans la concurrencer, élever le taux de matières organiques et favoriser la biodiversité. Néanmoins ces connaissances et savoir-faire mis en œuvre concrètement par des agriculteur.rice.s ne sont pas suffisamment recensés et valorisés pour construire de véritables référentiels en termes de systèmes de production propres à chaque territoire. A cet égard, les groupes d'échanges entre agriculteur.rice.s permettent de constituer ces référentiels, de les compléter et de les adapter aux différents contextes pédoclimatiques locaux.

Autre exemple, celui de la lutte contre les maladies et ravageurs des cultures. Certaines expérimentations donnent des résultats considérés comme insuffisamment probants quant à l'impact de la biodiversité fonctionnelle (la présence dans les milieux naturels proches des cultures d'auxiliaires capables de diminuer la pression négative des ravageurs sur la production). En effet, si les autres paramètres du milieu de culture initial ne sont pas modifiés, il est logique que la seule action de la biodiversité naturelle ne soit pas assez efficace. C'est donc une approche systémique (réimplantation de haies et d'arbres, dynamisation de la vie microbienne du sol, choix de plantes adaptées aux conditions locales...) qu'il est nécessaire d'adopter pour parvenir aux équilibres permettant une réelle protection des cultures. Dans le raisonnement agroécologique, tous les paramètres de production sont en interrelation : il n'est plus question d'avoir une réponse à un problème, qui serait déconnectée des autres paramètres, par l'application d'un intrant, pesticide par exemple, mais bien de réduire en amont le besoin d'intrants.

Réduction des coûts, autonomie et résilience des systèmes de production

De nombreux travaux de recherche ont désormais prouvé le bien-fondé environnemental mais aussi économique des pratiques agroécologiques. Ainsi, ceux de Nadège Garambois et Sophie Devienne, enseignantes-chercheuses à l'AgroParisTech, montrent que les évolutions des pratiques, mises en œuvre par des éleveurs bovins de l'ouest de la France, ont abouti à une amélioration significative de leurs revenus, malgré une baisse des aides publiques : « À un développement basé sur l'accroissement continu de la productivité physique du travail, permis par un recours toujours plus important aux consommations intermédiaires et à des équipements puissants, ainsi que par une externalisation croissante des tâches agricoles, ces éleveurs herbagers ont substitué un développement centré sur la création de richesse, en fondant leur système de

production sur des pratiques agroécologiques, changement profond qui constitue une véritable innovation de rupture (Schumpeter, 1982). Plus que d'une simple écologisation des pratiques, il pourrait bien s'agir de pistes menant vers un nouveau paradigme de développement agricole aux objectifs radicalement différents tant au plan économique (création de valeur ajoutée) et social (maintien des emplois agricoles), qu'environnemental (fortes réductions des consommations d'intrants potentiellement polluants et/ou dérivés de ressources fossiles, systèmes favorables à l'accroissement de la teneur en matière organique des sols, maintien d'un paysage bocager, etc.), tout en visant un niveau de production raisonnablement élevé et en restant très majoritairement inscrit dans les mêmes filières de collecte et de transformation. »¹⁶

Le Réseau Agriculture Durable (RAD) a, pour sa part, étudié les résultats technicoéconomiques comptables d'exploitations adhérentes inscrites dans des démarches économes et autonomes. Il a comparé leurs résultats à ceux enregistrés dans la base du Réseau d'information comptable agricole (RICA) pour l'ensemble des exploitations du Grand-ouest en 2013. Les résultats pour l'exercice 2014 confirment les tendances observées depuis une dizaine d'années : les fermes du RAD créent plus de richesses : + 14 % de valeur ajoutée par actif par rapport aux exploitations du RICA. Elles dégagent aussi plus de résultats (+ 73 % par actif) tout en ayant un produit d'activité inférieur (-27 % par actif). Ces écarts se sont accentués par rapport aux années précédentes du fait d'une réduction de charges¹⁷ générée par l'optimisation du pâturage dans les fermes herbagères.

Afin d'évaluer le caractère économe des systèmes herbagers, de mesurer et comparer leur durabilité, deux principaux indicateurs économiques ont été proposés (Devienne et Wybrecht, 2002) :

- la valeur ajoutée nette qui mesure la capacité de ces systèmes économes et autonomes à créer de la richesse, en étudiant précisément comment se forme cette valeur ajoutée nette (produit brut auquel sont soustraites les consommations intermédiaires et les consommations annuelles moyennes de capital fixe) au sein de ces systèmes de production, qui privilégient la réduction des consommations intermédiaires et de capital fixe, quitte à modérer leur production et donc leur produit brut. Mesurée par hectare et par actif.ve, elle permet d'accéder à la productivité économique des systèmes de production.
- le revenu agricole qui résulte de la distribution de la valeur ajoutée créée entre revenu agricole avant subvention d'une part et paiement des éventuels fermages, des intérêts du capital (réduits pour les systèmes basés sur un moindre niveau d'équipements, renouvelés à une plus faible fréquence), des taxes, et prise en compte des subventions perçues par les différents systèmes d'autre part. Exprimé par hectare ou par actif.ve, il permet de mesurer la capacité des systèmes à maintenir

¹⁶ Notes et études socio-économiques, du Centre d'études et de perspectives du Ministère de l'agriculture, N°37, 2013 : Changement de paradigme et création de valeur ajoutée en agriculture : le cas des systèmes bovins herbagers économes du Bocage poitevin – Nadège Garambois, Sophie Devienne.

¹⁷ -79 % de charges d'aliments pour le bétail, -53 % de charges sur les cultures (-91 % de dépenses de produits phytosanitaires et -92 % de fertilisants par hectare), -35 % de charges de mécanisation et -16 % de charges de dépréciation du matériel et des bâtiments.

des emplois agricoles correctement rémunérés et la dépendance aux subventions dans la formation de ces revenus¹⁸.

Des systèmes agroécologiques intensifs en création de richesse parviennent ainsi, malgré de moindres niveaux de soutiens, à dégager des revenus agricoles par hectare suffisamment élevés pour que les agriculteur.rice.s maintiennent leurs emplois et un niveau de revenu tout à fait satisfaisant en mobilisant des surfaces par actif réduites, comprises entre 20 et 40 hectares par actif.ve selon les systèmes pour les exploitations spécialisées en élevage bovin laitier, et en étant souvent demeurés inscrits dans les filières de livraison standard.

Les logiques de fonctionnement qui caractérisent ces exploitations, (privilégier les prairies pâturées et rechercher l'autonomie et l'économie globale du système), se traduisent par des pratiques qui contribuent à la protection des ressources naturelles, la préservation des paysages et du patrimoine naturel.

L'assolement des fermes herbagères, avec des prairies de longue durée comportant des légumineuses, une diversité d'espèces et de variétés et limitant les sols nus l'hiver, ainsi que la présence d'infrastructures agroécologiques (plus d'1 km de haies par exploitation sur un panel de fermes-tests) jouent un rôle environnemental important : développement de la biodiversité et réduction des intrants, lutte contre l'érosion et limitation du lessivage, effet puits de carbone globalement positif.

Maintien d'emplois

De précédents travaux conduits en élevage bovin laitier et allaitant dans le Bocage vendéen et le Bocage poitevin¹⁹ avaient permis de montrer la plus forte contribution de ces systèmes herbagers économes au maintien de l'emploi agricole dans ces régions. De même, les résultats économiques observés dans des travaux d'AgroParisTech sur l'élevage caprin laitier confirment la plus grande contribution au maintien de l'emploi agricole de ces systèmes herbagers économes.

L'autonomie et l'économie qui caractérisent les exploitations étudiées leur confèrent une certaine robustesse vis-à-vis des aléas. La recherche d'un accroissement de la productivité économique (valeur ajoutée) plutôt que physique du travail (modération de la production) et la grande autonomie de fonctionnement atteinte au sein de ces systèmes, tant dans l'alimentation du troupeau que dans la conduite des prairies et des cultures annuelles, permettent à ces systèmes d'amortir plus facilement les variations du prix des produits agricoles comme ceux des moyens de production (aliments concentrés, engrais et produits phytosanitaires, carburant...)²⁰. Les besoins réduits en capital et le faible endettement de

¹⁸ Dans le rapport d'étude financé par le ministère de l'agriculture, *Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes) : Quelles sont leurs caractéristiques ? Comment accompagner leur développement ?*, AgroParisTech, RAD, Institut de l'élevage, juin 2016.

¹⁹ Nadège Garambois 2011.

²⁰ N. Garambois, 2011 et N. Garambois et S. Devienne, 2013.

ces exploitations les placent dans une situation financière qui leur permet de faire plus facilement face à une évolution conjoncturelle défavorable des prix.

L'étude de 2013 réalisée par le RAD a également conclu que le capital transmissible par UTH (Capital d'exploitation-créances-disponibilités) est de 20 % plus faible et que l'efficacité du capital (mesurée par le ratio entre résultat courant/capital d'exploitation,) est 57 % plus élevé pour les exploitations considérées que pour la moyenne du RICA.

L'agroécologie pourrait constituer une perspective pour répondre aux problèmes d'installation auxquels de nombreux jeunes agriculteur.rice.s des Outre-mer sont confronté.e.s.

Amélioration des conditions de vie des agriculteur.rice.s et valorisation de leur métier

L'objectif poursuivi par un système agroécologique est de parvenir à une plus grande autonomie technique, économique et financière. Par ailleurs, on peut estimer que le caractère stimulant, sur le plan intellectuel, d'une démarche de production adaptée aux ressources et conditions pédoclimatiques locales, l'allègement de la charge de travail et la satisfaction de réduire l'impact sur l'environnement sont des facteurs qui permettraient de faciliter la transmission de ces exploitations. Au-delà du volume annuel et des pointes de travail, la nature des tâches et leur répartition sont profondément bouleversées : plus large place donnée à l'observation et moins de temps passé dans des opérations motorisées ; micro-ajustements continuent apportés au fonctionnement global du système, etc. L'évolution vers un système herbager autonome est souvent vécue par les éleveur.se.s qui y sont engagé.e.s comme un véritable changement de paradigme et par là même de métier, véritable « *transformation en profondeur des façons de faire et des façons de penser* »²¹.

Ainsi, les agriculteur.rice.s rencontré.e.s lors du déplacement de la section Agriculture du CESE, dans les Deux-Sèvres, faisaient part de leur satisfaction et de leur fierté de pouvoir exercer leur métier de cette façon agroécologique, « *dans le respect du sol et des humains* », « *dans l'autonomie de décision et de production* ».

E. Les démarches collectives : levier essentiel pour favoriser la transition agroécologique

L'évolution vers l'agroécologie correspond pour les agriculteur.rice.s à une prise de risques, elle est donc favorisée par les démarches collectives ascendantes (échanges de pratiques et savoir-faire, observation, expérimentation, créativité des agriculteur.rice.s...) dont certaines sont engagées depuis longtemps.

De nombreuses démarches viennent des paysan.ne.s eux.elles-mêmes qui sont force d'innovation par leur connaissance de leur contexte, par l'envie de faire mieux et le plus souvent par la nécessité impérieuse de réduire leurs coûts de production.

21 Coquil 2014 ; Lamine et al. 2009.

Les échanges que la section a eus à l'occasion de ses déplacements sur le terrain ont clairement révélé que l'isolement n'incite pas l'agriculteur.rice à s'impliquer dans un changement. La méconnaissance, le manque de références techniques, sont autant de freins. En revanche, un groupe produit une forme de réassurance collective par les discussions et le partage d'expériences. Il y a toujours eu quelques pionnier.ère.s, qui se lancent dans l'aventure, rapidement rejoint.e.s par des proches avec lesquel.le.s ils.elles mettent en commun les améliorations obtenues.

Les CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), les AFOCG (Associations de formation collective à la gestion), les groupes locaux CETA (Centres d'études techniques agricoles) ou GDA (Groupes de développement agricole) des chambres d'agriculture, servent d'espaces d'expérimentation initiés par les agriculteur.rice.s eux-mêmes. Les CUMA (Coopératives d'utilisation du matériel agricole) jouent aussi un rôle structurant de réseaux sur les territoires, parce que « *les collectifs d'agriculteurs sont le lieu d'échanges, parce qu'on est plus fort en groupe, pour partager les risques, se conforter, expérimenter ensemble. Nous pouvons avoir accès à des matériels spécifiques, nous abordons la question de l'organisation du travail, des contraintes de temps de travail et de disponibilités, nous avons des échanges sur les connaissances agronomiques* » soulignent les représentants de la FNCUMA (Fédération nationale des CUMA).

Le CIVAM du Haut-Bocage, dans les Deux-Sèvres visité par la section, s'inscrit dans cette dynamique. Créé en 1993 par une quinzaine d'éleveur.se.s, il compte aujourd'hui 130 adhérent.e.s et 6 salarié.e.s, animateur.rice.s qui accompagnent les agriculteur.rice.s dans leurs démarches de changement. Son action, lancée sous un angle initialement plus économique qu'environnemental, s'est progressivement élargie et s'articule autour de trois grands axes : le changement vers des systèmes agricoles durables ; les circuits de proximité ; le soutien à l'installation et aux porteur.euse.s de projet. Les membres du CIVAM mettent tous en avant le caractère moderne et économiquement efficace de l'agroécologie qui leur assure des revenus satisfaisants, a amélioré leurs conditions de travail et permet aussi « *de faire vivre le rural dans toute son intégrité* ». Il.elle.s insistent surtout sur l'autonomie, tant décisionnelle que financière, que la transition vers l'agroécologie leur a permis de regagner : « *on décide de tout sur la ferme et on n'achète rien à l'extérieur pour l'alimentation des animaux* ». Il.elle.s s'inscrivent aussi sur le volet emploi : « *rester paysans demain sans manger la ferme du voisin, c'est créer de l'emploi ; on veut des voisins pour travailler ensemble* ».

De même, les 19 AFOCG qui œuvrent sur le territoire regroupent plus de 3 000 agriculteur.rice.s et ont pour objectifs principaux une plus grande autonomie des individus par la maîtrise des outils de comptabilité et de gestion : développer l'autonomie décisionnelle, accompagner la démarche stratégique, aider les agriculteur.rice.s à arbitrer avec une approche globale ; décortiquer les marges et penser en valeur ajoutée, être dans la compréhension de ses résultats, sont les objectifs acquis en groupe.

Ces groupes accompagnent aussi la prise de risque, par l'aide à la réflexion, par l'effet miroir des autres, par la réassurance psychologique que fournit le groupe.

Dans un autre registre, SOLAGRO est une entreprise associative, qui depuis 1980, propose une expertise indépendante au service des transitions agricole, alimentaire et énergétique, notamment dans un pôle agroécologie, qui se décline par une plateforme

d'échange pour la mise en pratique de l'agroécologie (OSAE). Une capitalisation des références techniques et scientifiques, des témoignages d'agriculteur.rice.s sur diverses cultures, des fiches techniques sur les pratiques agroécologiques sont consultables en ligne.

Au-delà des démarches collectives portées par les agriculteur.rice.s eux.elles-mêmes, il convient d'évoquer un autre type d'initiatives qui émanent des collectivités locales, les parcs naturels régionaux qui ont un statut de syndicats intercommunaux. Dans ce cadre, la marque « valeurs parc naturel régional » permet de faire le lien entre l'identité et les valeurs portées par chacun des 51 parcs naturels régionaux de France et la production réalisée par des entreprises de taille humaine situées sur leur territoire et engagées à contribuer à leur développement. Le mécanisme juridique en place est original tout en offrant de fortes garanties. L'Etat demeure propriétaire de la marque mais en délègue la gestion aux structures gestionnaires des parcs. L'obtention de la marque ne peut se faire que sur l'engagement de respecter un cahier des charges précis, élaboré par les Parcs en conformité avec leur Charte constitutive, pour une période déterminée et moyennant le paiement d'un droit d'utilisation. Près de la moitié des produits concernés sont des produits agroalimentaires et 70 % des marquages sont collectifs : la marque « valeurs parc naturel régional » traduit donc bien une action de mise en réseau d'acteur.rice.s du territoire autour des valeurs du parc.

III. LES FREINS À L'ESSOR DE L'AGROÉCOLOGIE

Une grande étude menée par le Panel International d'Experts sur l'Alimentation Durable (*International Panel of Experts on Sustainable Food Systems*, ou IPES Food, co-présidé par Olivier de Schutter et Olivia Yam) et publiée le 2 juin 2016 conclut à la nécessité de changer, au niveau de la planète, de système agricole pour parvenir une alimentation plus durable, plus équitable et qui permette de nourrir toute la population mondiale. Elle préconise une transition vers une agroécologie diversifiée, basée sur des fermes moins grandes, pratiquant une agriculture moins intensive et utilisant moins d'intrants.

Or, après avoir analysé la situation actuelle de l'agriculture mondiale et comparé les différents systèmes de production, l'IPES Food constate que plusieurs facteurs empêchent le système agricole d'évoluer et de sortir de sa dynamique actuelle :

- la plupart des consommateur.rice.s se tournent vers une nourriture bon marché, accessible toute l'année sans restrictions de provenance ;
- certain.e.s acteur.rice.s du secteur raisonnent en termes de rendements à court terme plutôt qu'en termes de résilience et de durabilité à long terme. Toute une chaîne économique s'est structurée autour de ce système et il est difficile d'en sortir sans faire une transition généralisée...

Les auteur.e.s de cette étude considèrent notamment que le système agricole actuel bénéficie à certain.e.s acteur.rice.s comme les fabricants d'intrants, les banques, les industries de la recherche et développement dans la génétique, l'industrie agro-alimentaire et la distribution. Il.elle.s n'ont donc pas vraiment intérêt à faire évoluer celui-ci.

Outre cette mise en cause d'intérêts économiques puissants, Olivier de Schutter, entendu par la section de l'agriculture, souligne d'autres freins : « *tant qu'on parle aux décideurs qui ont une conception unilinéaire du progrès dans laquelle l'industrialisation est toujours plus poussée,*

l'agroécologie est vue comme un retour en arrière, alors qu'elle prend en compte l'épuisement des ressources. Il y à un malentendu qui fait obstacle ».

Sur les marchés, les formes d'agriculture les plus vertueuses ne sont pas récompensées parce que les externalités négatives environnementales des autres ne sont pas intégrées. La santé des consommateur.rice.s et des travailleur.euse.s, le dépeuplement des campagnes et l'absence de développement rural sont exclus du prix des produits ; ceci joue au détriment de l'agroécologie et l'empêche de percer sur les marchés. Ce sont les contribuables et non les consommateur.rice.s qui prennent en charge les coûts correspondants.

La manière dont on mesure les performances des différents types d'agriculture ne tient compte que du rendement par hectare de la culture principale ou du volume par travailleur.e agricole actif.ve. Ces modes de calcul sont très partiels et à court terme.

Avec la dernière réforme de la PAC, 80% du budget est attribué en fonction des surfaces, ce qui incite à la concentration agraire et à l'agrandissement. L'accent mis sur les grandes surfaces et le découplage des aides s'opposent à l'agroécologie.

S'agissant de la France, Jean-Marc Meynard, chercheur de l'INRA, parvient à des conclusions analogues dans une étude²² portant sur tous les acteur.rice.s (sélectionneurs, agriculteur.rice.s, coopératives et négoce.s, transformateur.s et distributeur.s...) de 12 filières de diversification, très différentes les unes des autres.

Devant la section de l'agriculture, il a présenté les verrouillages sociotechniques ainsi identifiés aux différents échelons des filières :

- Sélection génétique

Les espèces qui couvrent de faibles surfaces font l'objet de beaucoup moins de travaux que celles qui sont les plus répandues car le retour sur investissement apparaît beaucoup plus fort pour les secondes que pour les premières. C'est par exemple le cas pour l'avoine dont le handicap de rendement par rapport au blé s'accroît. C'est la même chose entre le blé et le pois protéagineux et pour de nombreuses autres espèces. De plus, les critères de sélection sur les filières émergentes ne sont pas nécessairement bien connus. L'exemple du chanvre pour lequel il n'y a qu'un sélectionneur en France est à ce titre significatif : les surfaces cultivées sont limitées notamment parce que les futurs usages de cette plante sont encore incertains : isolation, les biomatériaux pour la construction et l'isolation papier, valorisation des graines (chênevis) pour l'huile... Or, les critères de sélection diffèrent selon ces utilisations ; lorsqu'on les vise toutes simultanément, la sélection est forcément moins efficace pour chacun d'entre eux.

- Références agronomiques

Un.e agriculteur.rice cherchant à diversifier sa production devrait parvenir à trouver une ou plusieurs nouvelles cultures susceptibles d'être intégrées dans son assolement, correspondant au matériel et au sol dont il dispose. En revanche, il.elle peut être réticent.e à prendre un tel risque faute de références locales sur les performances des espèces considérés et sur les effets des successions culturales envisagées.

²² « Freins et leviers à la diversification des cultures », Meynard et al. 2015, Etude réalisée par l'INRA, pour les ministères en charge de l'agriculture et du développement durable.

- Logistique (collecte, stockage)

Pour les coopératives et les négoce, il est évidemment beaucoup plus simple, notamment s'ils ont des grands silos, de collecter et de stocker un petit nombre d'espèces sur de grandes surfaces qu'un grand nombre d'espèces sur de petites surfaces. L'émergence de nouvelles cultures disséminées dans les territoires s'avère par conséquent délicate à gérer. On observe à cet égard que dans le Sud-Ouest, où le maïs est dominant, le sorgho, moins consommateur d'eau, pourrait aussi se développer, mais les opérateurs notamment coopératifs sont réticents car les deux plantes se récoltent en même temps ce qui pose évidemment des problèmes.

- Transformation

Les standards techniques sont adaptés aux produits dominants. Pour en utiliser d'autres, il faut adapter les formulations, changer l'organisation, ce qui a un coût important. En outre, l'intérêt environnemental d'une diversification des productions agricoles n'est pas identifié par les distributeurs et les consommateurs.rice.s.

Pour Jean-Marc Meynard, tous ces freins interagissent entre eux pour créer un ensemble systémique. Les modes de production agricole actuels, spécialisés et intensifs en intrants chimiques, sont cohérents avec l'organisation des filières en amont et en aval, et avec des systèmes de diffusion d'information et de création de références. La stratégie de chaque acteur.rice renforce celle des autres, aucun.e d'entre eux.elles n'ayant intérêt à remettre en cause les tendances lourdes auxquelles il.elle s'est adapté.e.

Globalement, les freins ou verrouillages qui s'opposent à la diffusion de l'agroécologie, peuvent donc être regroupés autour de grands axes qui correspondent aux principaux défis que l'agriculture doit relever :

- Economiques

L'amortissement des installations et équipements ainsi que la recherche d'économies d'échelle pousse à la spécialisation régionale des productions mais aussi au rejet de démarches innovantes susceptibles de se traduire par une réduction, même temporaire, des volumes produits.

- Sociaux

Aujourd'hui, c'est à l'échelon de l'exploitation qu'est essentiellement conçu le système agricole français alors que de nombreuses solutions devraient être appréhendées de manière collective (durabilité des résistances variétales, lutte biologique par conservation en favorisant les auxiliaires dans les haies ou les lisières de bois...). Par ailleurs, on observe une asymétrie des risques pour les acteur.rice.s du conseil aux agriculteur.rice.s. En effet, il est beaucoup plus délicat pour un.e conseiller.ère d'affirmer, au risque de se tromper, qu'un traitement n'est pas nécessaire que d'inciter à avoir recours à des produits phytosanitaires même si c'est inutile. Dans le premier cas si une maladie survient ce sera visible et préjudiciable alors qu'un traitement superflu n'aura apparemment pas de conséquence dommageable.

- Cognitifs

Des décennies de pratiques ont ancré dans les esprits, le recours systématique à des recettes toutes faites : « un problème, un intrant » ce qui ne favorise pas l'appropriation de méthodes agronomiques préventives, vécues comme plus hasardeuses. De plus, chez

certain.e.s acteur.rice.s, y compris des agriculteur.rice.s, il y a une perte de compétences sur des solutions qui étaient pourtant traditionnelles, comme les rotations ou l'adaptation des dates de semis.

- Réglementaires

De nombreuses réglementations contribuent au verrouillage. Tel est le cas de l'interdiction de commercialiser des semences de variétés mélangées alors que cette diversité végétale présente beaucoup d'avantages sur les plans agronomique et environnemental.

- Liés aux politiques publiques

Une recherche menée au sein de l'INRA-AgroSupDijon²³ dont les premiers résultats figureront dans un article à paraître début 2017 dans la revue scientifique « Economie Rurale » traite de l'impact des aides de la PAC et de leur répartition sur la production de biens publics en agriculture. Elle étudie en particulier les liens entre les soutiens de la PAC et la prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles. Sur la base de l'ensemble des données du RICA, les exploitations ont été regroupées en 4 classes en fonction de leur impact environnemental.

Elle tend à montrer que les aides directes sont systématiquement plus importantes dans les classes les moins bien notées (impact environnemental fort). La distribution des soutiens serait historiquement en faveur de ces dernières et même si les récents aménagements apportés à la PAC, ont en partie réorienté les soutiens vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, celles-ci demeureraient systématiquement moins soutenues quels que soient les critères retenus. Par ailleurs, selon cette thèse les exploitations les plus vertueuses profiteraient moins des évolutions des marchés mais elles seraient plus résilientes en cas de crise.

Ainsi la PAC, par un système de soutiens fondés sur les surfaces et pratiquement indifférenciés quels que soient les productions et les systèmes, ignore manifestement les effets sociaux, économiques, environnementaux et de santé publique susceptibles d'être ainsi générés. Certes, par le biais du développement rural (2^{ème} pilier), 15 % des aides de la PAC sont ciblés en faveur des systèmes de production attentifs à ces aspects, ce qui ne peut évidemment pas contrebalancer les 85 % restants accordés de manière trop erratique. Une partie des aides du 2^{ème} pilier est consacrée à des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) mais le montant alloué est insuffisant pour une incitation d'ampleur à la transition agroécologique. Leur mobilisation n'est possible que sur des zonages restreints prioritaires au plan environnemental : elles ne peuvent contrebalancer le poids des aides directes du premier pilier (aide à la surface).

L'évolution vers l'agroécologie se heurte à des freins et des obstacles en interaction, nombreux et de natures très différentes. La nécessaire transition doit donc être abordée d'une manière globale et adaptée à chaque territoire, en cherchant à actionner simultanément des leviers multiples et synergiques qui concernent tous les échelons des différentes filières, tout en plaçant les agriculteur.rice.s au cœur du dispositif, à la fois comme initiateur.e.s et acteur.rice.s principaux. C'est le sens des préconisations formulées par le CESE dans le chapitre suivant.

23 A. Kirsch, J.C. Kroll, A.Trouvé, «Distribution des aides de la PAC et bonnes pratiques environnementales».

Chapitre 3 - Les préconisations

L'agroécologie correspond à une démarche systémique dont la mise en œuvre requiert des changements collectifs. Elle vise à répondre aux attentes de la société qui souhaite disposer d'une alimentation saine, diversifiée, de qualité, en quantité suffisante et à un prix abordable. Elle doit également contribuer à atteindre d'autres objectifs, eux-aussi primordiaux : la viabilité économique durable des exploitations, le renouvellement des générations d'agriculteur.rice.s, le maintien, voire la création, d'emplois ainsi que leur progression en qualification, le dynamisme des territoires, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi, bien entendu, que la préservation des équilibres et des milieux naturels, conformément aux principes de la Charte de l'environnement²⁴.

C'est donc la question de l'agriculture de demain, de son maintien, du rôle et du nombre des agriculteur.rice.s, qui est posée et à laquelle de nombreuses initiatives, déjà engagées, tentent de répondre.

Les évolutions nécessaires ne pourront à l'évidence pas être réalisées sans une délicate mais indispensable transition pour assurer la diffusion et, à terme, la généralisation des pratiques agroécologiques. Au regard de l'ampleur des chantiers à conduire face à la complexité des « verrouillages sociotechniques » qu'il faudra surmonter, elle nécessitera du temps.

Pour qu'un tel changement soit possible, il s'agit d'actionner l'ensemble des leviers disponibles pour, d'une façon cohérente, faire disparaître les freins précédemment évoqués. Cela exige, outre une forte implication des agriculteur.rice.s, des initiatives coordonnées pour procéder aux nécessaires réorientations en matière de recherche et de formation, la participation active de tous les maillons des filières amont et aval, sans oublier le rôle d'impulsion et d'accompagnement que doivent jouer les politiques publiques.

I. PRÉCISER LA DÉFINITION DE L'AGROÉCOLOGIE ET MESURER SON DÉVELOPPEMENT

L'agroécologie est d'abord une science qui agrège deux disciplines : l'agronomie et l'écologie. A ce titre, elle consiste à appliquer aux conditions de production agricole dans un écosystème, les principes de l'écologie qui concernent les relations entre les êtres vivants au sein de ce même système.

En même temps qu'elle a fixé les objectifs des politiques publiques en matière d'agriculture, la loi d'Avenir a, en 2014, défini l'agroécologie. Cette définition a été intégrée dans l'article 1^{er} du Code rural²⁵ qui dispose notamment : « *Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologique, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers*

²⁴ Article 6 : « Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

²⁵ L'article 1^{er} du Code rural faisant référence à l'agroécologie figure en annexe du présent avis.

un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. Ces systèmes privilégient l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique ». Ce texte prévoit en outre l'action de l'Etat pour encourager le recours par les agriculteur.rice.s à des pratiques et à des systèmes de cultures innovants dans une démarche agroécologique. Il s'agit ainsi de favoriser les interactions entre sciences sociales et sciences agronomiques, et de faciliter la production, le transfert et la mutualisation de connaissances.

Le CESE estime que la définition légale de l'agroécologie pourrait être utilement complétée, de façon à ce que soit prise en compte dans le Code rural l'importance des sols dans le but de gérer au mieux la matière organique, d'augmenter leur activité biotique, de réduire l'érosion et d'améliorer leur fertilité ainsi que de réaffirmer leur rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique, notamment par la recherche de réduction du travail du sol, sa couverture permanente par des espèces diversifiées et la liaison au sol de l'élevage.

De plus, notre assemblée propose d'explicitier le Code rural selon lequel « Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions [...] », en précisant qu'il s'agit ainsi de renforcer la viabilité économique durable des exploitations et le développement d'emplois de qualité.

Pour le CESE, au-delà de l'ajout de ces précisions importantes, il convient de faire appliquer les dispositions du Code rural relatives à l'agroécologie par tous les acteur.rice.s.

Cet objectif doit s'inscrire dans le cadre du « projet agroécologique », initié par le ministère de l'agriculture. Or, s'il associe les partenaires du secteur agricole et peut s'appuyer sur une gouvernance nationale (à travers le CNOS susmentionné et son Comité de pilotage - COPIL -) et régionale (via les Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt - DRAAF - et les conseils régionaux), il présente, pour le CESE, deux limites : son caractère fragmenté d'une part, et des insuffisances dans le dispositif de suivi, d'autre part.

S'agissant de la segmentation du projet agroécologique, elle résulte de sa déclinaison en 16 grandes actions à articuler avec 10 plans ou programmes qui ont leur propre gouvernance. Face aux conséquences prévisibles de cette organisation, toutefois vraisemblablement nécessaire pour progresser méthodiquement mais peu en phase avec le caractère systémique de l'agroécologie, **le CESE suggère de renforcer le rôle du COPIL autour de deux missions : la définition d'objectifs transversaux et la cohérence de l'ensemble du plan.**

S'agissant du suivi du projet, le CNOS est notamment chargé d'élaborer une batterie d'indicateurs destinés à mesurer à la fois la progression de l'agroécologie et les impacts de celle-ci. Pour le premier volet, le CNOS proposerait de compléter les données statistiques déjà disponibles (prairies permanentes, indices de fréquence de traitement -IFT-, nombre de doses unités -NODU-...) par des éléments relatifs aux pratiques agroécologiques (agroforesterie, allongement des rotations, présence de légumineuses, surfaces

d'arboriculture et de viticulture enherbées...). Concernant les impacts, le suivi porterait sur les dimensions économiques (revenu agricole, valeur ajoutée, ratio endettement/Excédent brut d'exploitation - EBE...), sociales (évolution de l'emploi agricole, conditions de travail et santé des agriculteur.rice.s...) et environnementales (qualité des sols, de l'eau, biodiversité, émissions de gaz à effet de serre...)

Le CESE partage les orientations proposées par le CNOS. Il suggère toutefois de les compléter par des indicateurs portant sur la qualité nutritionnelle des produits agricoles, les éventuels risques toxicologiques ainsi que sur leurs modes de commercialisation (circuits de proximité notamment dans le cadre de la restauration collective, vente directe, autres débouchés).

Dans cet objectif global, il sera donc notamment nécessaire d'adapter les données statistiques macro et microéconomiques relatives aux exploitations, afin de les rendre plus efficaces dans l'analyse des pratiques agroécologiques : distinguer prix et volumes, analyser des catégories homogènes en termes de types d'exploitations, préférer l'analyse de la valeur ajoutée nette et du revenu à celle de l'EBE...

II. SENSIBILISER LA SOCIÉTÉ POUR ALLER VERS UNE « ALIMENTATION AGROÉCOLOGIQUE »

Une des clés du développement des pratiques agroécologiques se trouve entre les mains des consommateur.rice.s/citoyen.ne.s, car leurs comportements alimentaires et leurs choix d'achats peuvent favoriser ou non une telle évolution. Il convient donc d'informer et de sensibiliser ceux.celles-ci quant aux enjeux de l'agroécologie en termes d'impacts positifs multiples : santé, environnement, vitalité du monde rural, durabilité économique des exploitations...

Dans ce cadre, le CESE propose de communiquer sur les démarches existantes ainsi que sur les pratiques mises en œuvre par les agriculteur.rice.s et par les filières.

Il s'agit de mettre en évidence le triptyque « agriculture/alimentation/santé », de l'expliquer en rappelant d'où viennent et comment sont élaborés les aliments, de faire le lien avec les saisons, avec la fertilité de la terre et le travail des paysan.ne.s, avec le bien-être animal...

Le métier d'agriculteur.rice doit être revalorisé et présenté comme le socle de l'alimentation. Il faut renouer le lien aujourd'hui distendu entre ceux.celles qui travaillent la terre et leurs concitoyen.ne.s, qu'ils.elles nourrissent.

Comme cela a été souligné dans la première partie, l'évolution de l'agriculture, des habitudes alimentaires et l'industrialisation du secteur agroalimentaire depuis le milieu du 20^{ème} siècle ont contribué à profondément modifier les aliments et leur composition, avec notamment un fort développement de la consommation de produits transformés. La qualité, notamment nutritionnelle, de la nourriture est donc aujourd'hui largement entre les mains de l'industrie agro-alimentaire. On peut certes considérer que l'offre de celle-ci s'adapte aux attentes exprimées par les consommateur.rice.s ou au contraire estimer qu'elle évolue en fonction de la vision de l'industrie agro-alimentaire. Il apparaît donc difficile d'évaluer les

poids respectifs des différents facteurs qui influent sur cette demande : publicité, habitudes alimentaires, modes de vie, prise en compte des besoins nutritionnels...

Dans ce contexte, pour le CESE, il s'avère impératif de veiller à ce que les choix de consommation alimentaire soient éclairés grâce à une information complète et objective.

A cet égard, notre assemblée rappelle les préconisations formulées dans deux récents avis²⁶ ayant trait à l'alimentation et qui plaidaient en particulier pour « *une éducation, dès le plus jeune âge et tout au long de sa vie, mettant en avant les bonnes pratiques alimentaires, l'importance de la variété dans l'alimentation, la recherche du plaisir gustatif et l'équilibre nutritionnel, l'intérêt de consommer des fruits et légumes de saison et la lutte contre le gaspillage* ». Elle réitère également ses propositions d'amélioration de l'étiquetage des denrées alimentaires concernant leur qualité nutritionnelle. A ce titre, **le CESE attachera une attention particulière aux résultats de l'expérimentation en cours de différents systèmes**. De plus, s'agissant de l'information sur l'origine et les modes d'élaboration des produits transformés pré-emballés, notre assemblée réaffirme son soutien à la mise en œuvre de l'expérimentation portant sur l'indication de l'origine du lait et des viandes utilisées en tant qu'ingrédient qui entrera en vigueur le 1er janvier 2017 pour deux ans, conformément au décret du 19 août 2016.

L'agroécologie peut apporter des réponses face aux questionnements des consommateur.rice.s sur les apports nutritionnels de leur alimentation et plus globalement sur la qualité qu'il.elle.s en attendent. Il en est de même s'agissant de la qualité de l'eau.

Notre assemblée souhaite par conséquent que le futur PNNS (Programme national nutrition santé) pluriannuel qui devrait être adopté à la fin de l'année fasse explicitement référence au rôle que l'agroécologie peut jouer en faveur de la santé publique.

Certains consommateur.rice.s sont d'ores et déjà mobilisé.e.s pour soutenir la transition agroécologique et engagé.e.s dans des démarches de responsabilisation de leur consommation. L'essor de nouveaux circuits courts et/ou de proximité (réseaux des AMAP, Bienvenue à la Ferme, « La ruche qui dit oui », magasins et marchés de producteurs,...), le regain d'intérêt pour les produits distribués par les artisan.e.s et commerçant.e.s de proximité et la progression de la consommation de produits biologiques, sont autant de signaux qui témoignent d'une évolution du comportement du.de la consommateur.rice et dont tou.te.s les acteur.rice.s des filières sont amené.e.s à tenir de plus en plus compte.

Le CESE préconise de tirer parti de cette dynamique et, dès lors qu'elles s'inscrivent effectivement dans un cadre agroécologique, de soutenir ces démarches, de leur donner de la visibilité et toutes les possibilités d'extension, mais aussi de les organiser pour qu'elles ne se nuisent pas les unes aux autres. Tous les modes de communication (médias, réseaux sociaux, programmes éducatifs...) doivent être mobilisés dans ce but.

²⁶ CESE, 28 janvier 2014, *Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée* (rapporteur : M. Thierry Damien) repris dans *Les circuits de distribution des produits alimentaires* (précité)

III. RÉORIENTER LES PRIORITÉS DE LA RECHERCHE SUR L'AGROÉCOLOGIE

L'adoption du PNDAR (Programme national de développement agricole et rural) 2014-2020 a entraîné une nouvelle définition des priorités de la recherche en agriculture avec l'objectif de conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants des points de vue économique, environnemental, sanitaire et social. Les contrats d'objectifs des organisations concernées par les aides structurelles du CASDAR (Compte d'affectation spéciale du développement agricole et rural) ont été modifiés en conséquence. Ainsi, le contrat d'objectifs liant le ministère de l'Agriculture et le réseau des instituts techniques agricoles introduit la double performance économique et environnementale comme l'une des orientations principales pour la période 2014-2020. Il convient de noter qu'on assigne désormais un troisième objectif à l'agroécologie en y adjoignant le social/sociétal.

Pour le CESE, les principes de l'agroécologie, son interdisciplinarité et son caractère systémique, doivent orienter les objectifs de la R&D en agriculture, mais aussi ses stratégies et sa gouvernance.

Cela conduit notre assemblée à formuler un certain nombre de préconisations qui ont pour objectif global de contribuer à lever les « verrouillages sociotechniques » identifiés par Jean-Marc Meynard.

Dans ce cadre, il est tout d'abord nécessaire que les instituts de recherche publique qui ont un rôle essentiel en la matière disposent de moyens humains et financiers suffisants pour mener à bien les missions qui leur sont confiées. **A cet égard, le CESE, déplorant les réductions constatées, appelle à un rééquilibrage.**

Au regard du caractère systémique de l'agroécologie, **notre assemblée estime nécessaire de procéder à un découplage de la recherche (meilleure coordination public/privé, universités/INRA, échelons national/européen, articulation recherche fondamentale/appliquée) grâce notamment à l'amélioration de la coordination des travaux qui se situent aux interfaces de différentes spécialités.** Reprenant des propositions de Michel Duru et Marie-Benoît Magrini, respectivement agronome et économiste de l'INRA précédemment mentionné.e.s, le CESE invite les acteur.rice.s de la recherche et de la formation à passer, dans le respect de leur indépendance et de leurs spécificités, d'approches « normatives et planificatrices » à des approches « plus holistiques et intégratives ». Il s'agit, plutôt que de ne prendre en compte qu'un nombre limité de facteurs, d'envisager et d'explorer de nombreuses voies d'adaptation et d'apprentissage possibles.

L'effort doit aussi porter sur la transmission des résultats de la recherche aux praticien.ne.s et aux décideur.e.s. L'identification et l'évaluation scientifiques des pratiques agroécologiques ne suffisent pas : la réussite de leur mise en œuvre repose également sur la capacité à mobiliser et combiner, au cas par cas, un ensemble complexe de leviers. Cela peut passer par la formation, initiale ou continue, des professionnel.le.s et praticien.ne.s, mais cela implique aussi des interactions permanentes entre les scientifiques, les agriculteur.rice.s et ceux.celles qui définissent et mettent en œuvre les politiques publiques. Le GIS RA2 « Relance

agronomique », qui réunit notamment l'INRA, l'ACTA (tête de réseau des instituts techniques agricoles), l'AgroParisTech, l'APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture) et l'ADEME, Coop de France, le réseau RAD-CIVAM, la FNCUMA..., et dont la Direction générale de l'enseignement et de la recherche est invitée permanente, devra pleinement remplir sa fonction de concertation et d'orientation en définissant les conditions et les méthodes d'une action globalement cohérente de chacun de ses membres. **Le CESE s'assurera de la mise en œuvre des objectifs affichés par le PNDAR sur ce plan.**

S'agissant des champs dans lesquels des efforts de recherche doivent être réalisés, notre assemblée est favorable à une plus grande mobilisation des acteurs.rice.s de la R&D, nationaux.ales, régionaux.ales et européens.e.s sur les niches d'innovation, les filières « mineures », les espèces de diversification ou les productions émergentes. Il faut mettre fin au processus déjà ancien de focalisation des travaux sur les espèces majeures. Ce phénomène aboutit à une concentration des investissements sur celles-ci et rend plus difficile l'adoption des technologies alternatives. Si les investissements ont augmenté ces dernières années pour certaines espèces « orphelines », ils restent nettement insuffisants pour d'autres. **Le CESE souhaite ainsi que soient intensifiées, voire relancées, les recherches sur des espèces permettant la diversification des cultures (légumineuses, lupin, protéagineux...), celles portant sur la diversité génétique au sein d'une même espèce, ce qui détermine son potentiel d'évolution et d'adaptation face à des modifications de son environnement, ainsi que celles qui visent au renforcement de l'autonomie protéique des élevages. Dans cet objectif, notre assemblée préconise l'adoption d'un statut réglementaire clair et adapté pour les semences « population »²⁷ ou issues de la sélection participative.**

Par ailleurs, face aux risques structurels d'une concentration croissante des multinationales de l'agrochimie (secteurs liés des semences et pesticides), le CESE insiste pour qu'une attention vigilante soit portée quant à l'indépendance de la recherche publique et au maintien de la diversité des acteurs.rice.s du secteur européen des semences.

Les cultures en associations et de couverture des sols (semis sous couverts, semis retardés, cultures associées), doivent faire l'objet d'expérimentation approfondies sous différentes conditions pédoclimatiques et documentées, afin de permettre leur appropriation par un maximum d'agriculteurs.rice.s.

La sélection variétale fruitière doit, quant à elle, viser davantage la robustesse et la résistance, pour favoriser une moindre utilisation des pesticides. En effet, la mise au point d'un véritable « arsenal chimique » a permis de sélectionner des variétés adaptées à des systèmes de production intensifs à l'hectare et aux conditions imposées par la grande distribution et les exportateurs.rice.s en termes d'aspects ou de conservation, mais très fragiles et donc exigeantes en interventions, traitements ou bio-contrôles.

Pour notre assemblée, qui partage les objectifs du plan « Semences et plants pour une agriculture durable » engagé en 2011 par le ministère de l'Agriculture, les variétés de demain devront être plus rustiques, moins sensibles aux pathologies, présentant

²⁷ Les semences dites « population » ou « paysannes », sont prélevées par un.e agriculteur.rice dans sa récolte en vue d'un semis ultérieur et donc, contrairement à celles dites semences « de ferme », ne sont pas préalablement issues de semences certifiées, achetées à un semencier.

un bon comportement face au changement climatique et répondre aux attentes du consommateur.rice, avec des qualités gustatives et nutritionnelles avérées. Une importante réorientation dans ce sens du travail de sélection sera nécessaire.

L'intérêt des technologies modernes et du machinisme dans l'agroécologie, qui ne consiste certainement pas en un retour vers l'agriculture d'antan, doit également être souligné. **Le CESE juge nécessaire d'appliquer les pistes d'innovations et de transferts en termes de solutions technologiques à la transition agroécologique, notamment autour des questions d'agroéquipements.** C'est une approche ouverte qu'il faut privilégier de façon à tirer profit des applications potentiellement intéressantes pour l'agroécologie, des innovations initiées et développées par les acteur.rice.s d'autres secteurs. C'est le cas pour le délicat sujet de la gestion de l'eau en agriculture, pour lequel le CESE rappelle les préconisations dans l'avis déjà mentionné qui visaient au soutien à l'innovation technologique, à la définition, à l'échelle des territoires, d'outils d'aide à la décision mais aussi à la modernisation des réseaux d'irrigation collective dans une dynamique d'économie de l'eau.

Plus globalement, dans un souci d'efficacité et de cohérence, **le CESE préconise de cibler les partenariats recherche publique-privée sur des programmes concernant l'agroécologie.**

Enfin, notre assemblée juge dommageable que nombre de travaux français soient uniquement publiés en anglais, et donc peu accessibles à un large public. Il s'interroge sur les conséquences d'un système qui fait prévaloir l'intensité de publication comme outil d'évaluation des chercheur.e.s. **Le CESE préconise la publication des travaux en français pour une meilleure appropriation.**

IV. ADAPTER TOUS LES DISPOSITIFS DE FORMATION À L'AGROÉCOLOGIE

Les missions des établissements d'enseignement agricole et de recherche ont été actualisées en 2014 par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, dont le titre 4 est consacré à l'enseignement, la formation, la recherche et développement, avec l'objectif de « contribuer au développement de l'agroécologie ». Se prononçant sur les dispositions à caractère programmatique du projet de loi, le CESE avait souhaité que « *les contenus pédagogiques, enseignés à la fois en formation initiale et continue, prennent largement en compte les nouveaux modes d'exploitation favorisant la diffusion des pratiques agroécologiques correspondant à une agriculture triplement performante* »²⁸. Deux années après l'entrée en vigueur de la loi, plusieurs réformes initiées dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement » lancé en 2014 pour une durée de 4 ans sont effectives. Ainsi les référentiels de certaines formations et des pratiques pédagogiques ont-ils été modifiés pour privilégier des approches plus systémiques. De même, les brevets de technicien supérieur agricole (BTSA), les certificats d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) et, à la rentrée 2016,

²⁸ CESE, 12 novembre 2013, *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* (rapporteure : Mme Jocelyne Hacquemand).

du baccalauréat professionnel, ont été rénovés, ce qui n'est cependant pas le cas en filière technologique. Des référent.e.s « enseigner à produire autrement » ont été nommé.e.s pour former les personnels et accompagner les établissements.

Notre assemblée milite pour une transformation plus en profondeur - c'est-à-dire à la mesure des mutations que suppose l'agroécologie - de la formation des agriculteur.rice.s et de leurs formateur.rice.s. **Relevant que l'enseignement agricole, public ou privé, a toujours accompagné les mutations de l'agriculture, le CESE considère que celui-ci a un rôle central à jouer dans la formation et l'accompagnement vers des méthodes de cultures et d'élevage s'appuyant davantage sur l'écologie, ce qui nécessite des moyens humains et financiers adaptés à ces défis.** Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement, pour l'enseignement agricole, d'être promoteur du projet agroécologique, mais d'en être un acteur. Il s'agit bien de franchir une nouvelle étape, de façon à affirmer avec plus de clarté mais aussi plus d'ambition la place de l'agroécologie dans l'enseignement agricole français.

Une première étape, très concrète, devrait consister à finaliser la réforme des référentiels dans le programme « apprendre à produire autrement », dont les contenus gagneraient sans doute à être précisés pour ne pas donner lieu à de trop larges marges d'interprétation. Parallèlement, il conviendra de mettre en adéquation les sujets et les évaluations.

Au-delà, il est nécessaire de donner une plus large place à la réflexion systémique, qui intègre les modes de production dans leur environnement et leur territoire. Il s'agit aussi de renforcer les bases de l'écologie (cycle du carbone, de l'azote, du phosphore, de l'eau... ainsi que les interactions écosystémiques, notamment celles du sol) qui constituent le socle d'une approche systémique des productions agricoles, réorientées dans le sens d'une véritable économie circulaire.

Il y a là un impératif, qui tient à la définition même de l'agroécologie. L'objectif est ambitieux : au carrefour de l'agronomie, de l'écologie et des sciences sociales, l'enseignement de l'agroécologie est par définition interdisciplinaire et complexe. La tâche est d'autant plus difficile que la France a longtemps eu tendance à éclater son offre de formations agricoles et qu'une telle segmentation n'est pas adaptée à la polyvalence des savoirs que requiert l'agroécologie. Il n'est, en outre, jamais évident de concilier une approche systémique avec le caractère nécessairement technique de certains sujets, ni même de combiner les connaissances scientifiques les plus pointues avec les savoirs locaux, ce qui caractérise l'agroécologie. Pour progresser dans cette direction et construire des parcours de formation adaptés à l'agroécologie, un travail préalable de détermination des savoirs à mobiliser, de coordination des enseignements, de mise en place des formations interdisciplinaires s'impose. L'acquisition de compétences plurielles et transversales et la connaissance des fonctionnalités offertes par les écosystèmes, qui constituent d'ores et déjà un atout de l'enseignement agricole, sont autant d'objectifs à réaffirmer. **Pour notre assemblée, cela plaide pour une réaffirmation du rôle des ingénieur.e.s, agronomes et agricoles, dans l'enseignement agricole.**

Directement connecté aux réalités agricoles et rurales, l'enseignement agricole doit tirer profit de cet atout pour placer ses élèves et ses étudiant.e.s face à des situations concrètes de mise en œuvre de l'agroécologie. Il n'y a pas de recettes toutes faites, et c'est par conséquent un apprentissage centré sur l'acquisition d'une capacité à observer le terrain, à s'approprier

les pratiques locales, à combiner son vécu avec les expériences d'autres exploitant.e.s, à échanger avec d'autres professionnel.le.s, à réfléchir de façon critique qu'il faut privilégier. Le rôle des exploitations des établissements d'enseignement agricole est central à cet égard. Dans son avis précité sur le projet de loi d'Avenir, le CESE s'inquiétait de la part croissante accordée, dans l'ensemble de leurs ressources, à l'autofinancement et donc aux impératifs de rentabilité.

Pour le CESE, ces exploitations ne doivent pas seulement être mises au service des apprentissages techniques mais doivent plus largement contribuer à donner aux futur.e.s professionnel.le.s le goût de l'expérimentation, de l'analyse et de la comparaison des différents systèmes de production envisageables. Elles peuvent aussi devenir des lieux de rencontres et d'échanges des agriculteur.rice.s, autour des pratiques agroécologiques. L'agroécologie favorise l'autonomie des agriculteur.rice.s, elle joue sur les complémentarités, elle diversifie les types de relations envisageables entre les exploitations et leurs partenaires du territoire : elle élargit le spectre des choix possibles et c'est à cette perspective que l'enseignement agricole doit préparer ses élèves. De cette façon, les futur.e.s agriculteur.rice.s seront en mesure de mettre en place leur propre système et d'assurer sa cohérence. De telles expérimentations nécessiteront des moyens complémentaires. **Pour le CESE, les lycées agricoles et leurs exploitations doivent être au centre de partenariats noués avec les autres acteur.rice.s locaux de l'agriculture, pour en faire de véritables « pôles territoriaux d'expérimentation » en agroécologie.**

Le CESE réitère à cet égard la position exprimée dans son avis précité sur le projet de loi d'avenir. Il y soulignait le rôle majeur de l'enseignement agricole pour « *ouvrir les champs de la réflexion des futurs acteurs de l'ensemble des filières, de l'amont à l'aval* » en intégrant « *l'impact des différents systèmes de transformation et d'organisation des services sur l'économie, le social, l'environnement et le mode rural* ».

Le CESE juge en outre opportun de mettre davantage en valeur, dans l'enseignement des futur.e.s agriculteur.rice.s et des salarié.e.s agricoles, les expériences des professionnel.le.s ayant réussi la transition dans le cadre de systèmes agroécologiques qui fonctionnent. Les techniques agroécologiques apportent des solutions aux défis de l'agriculture, elles sont d'ores et déjà mises en œuvre par certains agriculteur.rice.s innovant.e.s : pourquoi, dans ces conditions, leur savoir-faire, de même que les avancées de la recherche, ne seraient-ils pas plus largement enseignés ? Selon notre assemblée, il faut montrer de façon assumée aux futur.e.s agriculteur.rice.s les réussites en agroécologie dans le cadre d'une présentation objective, sous la forme d'un bilan coût-avantage.

Des témoignages présentant aux élèves des établissements d'enseignement agricole la réalité de la vie, les conditions de travail et les revenus des agriculteur.rice.s pratiquant l'agroécologie permettraient de mieux faire connaître et de valoriser cette forme d'agriculture positive et vertueuse.

Enfin, le CESE relève que les dispositifs de formation continue destinés à l'ensemble des acteur.rice.s du secteur agricole (agriculteur.rice.s, salarié.e.s, conseiller.ère.s...) constituent des outils efficaces et performants de transmission et d'adaptation des compétences. **Il souhaite par conséquent que les orientations pluriannuelles fixées pour déterminer**

les offres de formation, intègrent très rapidement les changements nécessaires pour aller vers l'agroécologie. Il est du rôle des professionnel.le.s siégeant et pilotant les fonds de formation de veiller à cette évolution. Il est tout aussi indispensable, afin d'actualiser leurs connaissances et compétences, de **renforcer les formations continues des professeur.e.s et formateur.rice.s** dans ces domaines.

V. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEUR.RICE.S DANS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Les agriculteur.rice.s engagé.e.s dans un processus de transition, que la section a rencontré.e.s, l'ont unanimement souligné : le passage vers l'agroécologie nécessite du temps, il ne peut se faire qu'avec le soutien de collectifs, des accompagnements adaptés ou encore des formations. Le travail en commun, les relations avec les exploitations voisines ont été des éléments clés des transitions réussies.

Les chambres d'agriculture auxquelles le code rural confie des missions en termes d'accompagnement des agriculteur.rice.s ont un rôle à jouer de ce point de vue. Elles animent déjà de tels réseaux, à l'instar de celui baptisé l'ARBRE dans la région Pays-de-la-Loire, dont l'action est centrée sur la préservation de la biodiversité.

Ces interactions dynamiques se réalisent aussi dans des structures directement initiées par les agriculteur.rice.s concerné.e.s eux.elles-mêmes, tels les CIVAM déjà mentionnés, les CUMA, les AFOCG, les coopératives agricoles ou encore le réseau BASE (Biodiversité, agriculture, sol, écologie).

Le réseau des fermes DEPHY (réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires) qui associe les partenaires des filières et les organismes de recherche autour de l'objectif d'une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires s'inscrit aussi dans cette logique.

Le CESE souhaite que soient renforcés les moyens mis à la disposition de ces collectifs permettant à leurs membres de fructueux échanges autour de leurs pratiques, leurs expériences réussies mais aussi leurs difficultés.

Il s'agit d'encourager les synergies entre ces différentes formes d'accompagnement des agriculteur.rice.s ainsi que leur ouverture à d'autres acteur.rice.s pour créer des espaces de concertation élargis. Pour que ces groupes soient pleinement efficaces, il est essentiel que leur action et donc les soutiens publics qui leur sont apportés, s'inscrivent dans la durée, alors qu'on constate malheureusement que nombre de ces structures souffrent actuellement de la réduction, voire la suppression, des aides des collectivités territoriales dont elles bénéficiaient, dans un contexte déjà rendu difficile par la récente fusion de certaines régions.

Au-delà, notre assemblée estime que tous les partenaires des agriculteur.rice.s doivent s'impliquer dans la transition pour accompagner celle-ci. **Ainsi, les banques et les centres de gestion, conseiller.ère.s privilégié.e.s des agriculteur.rice.s, doivent eux.elles aussi prendre le virage de l'agroécologie, pour amender leurs modes de calculs et leurs conseils, et intégrer les nouveaux indicateurs, cités plus haut. Il.elle.s doivent**

de cette façon contribuer eux.elles aussi à renforcer la résilience et l'autonomie des exploitations agricoles.

Ces organismes financiers, mais plus largement l'ensemble des acteur.rice.s qui interviennent à un titre ou à un autre auprès des agriculteur.rice.s doivent donc être sensibilisés et formés à l'agroécologie. C'est à ce prix que l'approche collective que nécessite la transition vers l'agroécologie pourra être réussie.

Pour ne pas contrevenir à la nature même de l'agroécologie qui ne consiste pas à appliquer des méthodes ou des recettes toutes faites (un problème/un produit), l'accompagnement proposé aux agriculteur.rice.s désireux.ses de modifier leurs pratiques doit revêtir certaines caractéristiques. Il s'agit de sortir du conseil « pur » qui consiste à « dire ce qu'il faut faire », pour favoriser la coopération et la réflexion, qui facilite mais ne dicte pas de conduite. Les acteur.rice.s de cet accompagnement peuvent être les animateur.rice.s des collectifs d'agriculteur.rice.s, en mesure de favoriser la capitalisation et la mutualisation des connaissances et expériences.

Il convient enfin de tirer les enseignements d'accompagnements réussis : ainsi M. Guillaume Pain, enseignant-chercheur en agronomie et écologie à l'École Supérieure d'Agricultures (ESA), qui a accompagné les viticulteur.rice.s de l'AOC Saumur-Champigny, a mis en exergue l'impératif de transparence avec les agriculteur.rice.s. Dans un processus d'accompagnement, il est essentiel d'indiquer clairement quelles sont les incertitudes en termes de résultats tout en veillant, en contrepartie, à ne pas laisser les exploitant.e.s seuls face à ces incertitudes. Cela implique par exemple de définir et de mettre en place avec eux.elles des outils performants d'observation des évolutions.

Enfin, le CESE juge nécessaire de prendre acte d'une réalité, soulignée à plusieurs reprises par les agriculteur.rice.s que la section a rencontré.e.s : en agriculture, les changements ne sont jamais sans risque et c'est finalement aux seuls agriculteur.rice.s qu'il revient, sur le terrain, de faire des choix, d'autant plus délicats que ceux.celles-ci peuvent se trouver dans une situation financière difficile ou dans une période de fortes incertitudes économiques. **A cet égard, le CESE est favorable à ce que les agriculteur.rice.s volontaires pour tester dans leur ferme des solutions agroécologiques nouvelles puissent bénéficier d'un accompagnement afin de limiter les risques qu'une telle démarche implique, à l'instar du système mis en place par la coopérative Terrena au profit de ses adhérent.e.s participant au réseau dit des « sentinelles de la terre ».** De tels mécanismes devront s'inscrire dans le temps, pour prendre en compte la « temporalité » de la transition vers l'agroécologie, et nécessitent des financements abordés plus loin.

VI. AGIR À TOUS LES NIVEAUX DES FILIÈRES

Limiter l'agroécologie à des pratiques agronomiques dont la mise en œuvre ne relève que de la volonté et de la responsabilité des agriculteur.rice.s, serait une grave erreur car celle-ci recouvre des dimensions plus larges, en s'inscrivant nécessairement dans une approche territoriale. Les agriculteur.rice.s constituent en effet un des maillons de chaînes dans lesquelles de multiples autres types d'opérateur.trice.s interviennent. L'essor de l'agriculture dite « intensive » a ainsi découlé de la combinaison de choix économiques successifs

effectués par ces différents acteur.rice.s à tous les niveaux des filières agroalimentaires, et encouragés par les politiques publiques. C'est pourquoi, face aux défis que l'agriculture doit aujourd'hui relever, il est indispensable que tous ces maillons en interaction procèdent concomitamment à des changements significatifs qui ne visent pour autant pas à un retour en arrière.

Ces évolutions doivent en particulier porter sur les produits agricoles eux-mêmes (diversité, caractéristiques...), notamment en vue de leur bonne valorisation.

Comme l'a expliqué Jean-Marc Meynard, chercheur à l'INRA, devant la section de l'agriculture, « *l'on ne changera profondément les pratiques agricoles dans le sens de l'agroécologie, c'est-à-dire d'une valorisation des services écosystémiques fournis par la biodiversité (recyclage des éléments, etc.), que si, en même temps que le système agricole, le système alimentaire évolue. Les systèmes agricoles sont largement configurés par les systèmes alimentaires* ».

A ce titre, l'influence des entreprises aval de transformation et de commercialisation peut apparaître essentielle puisque ce sont elles qui constituent la majeure partie des débouchés des productions agricoles. Cependant, il convient de ne pas oublier l'importance de celles qui se situent en amont des agriculteur.rice.s comme, par exemple, les sélectionneur.se.s de semences végétales et de races animales, les producteur.rice.s d'intrants ainsi que les fabricant.e.s de machines agricoles.

Orienter les productions vers l'agroécologie

Faire des produits issus de l'agroécologie la nouvelle référence de qualité

La modernisation de l'agriculture s'est notamment traduite par la baisse des coûts de production et l'augmentation permanente, jusqu'à une période récente, des rendements. Dans le même temps, les produits ont été de plus en plus normés, parfois au détriment de leurs qualités gustatives et nutritionnelles. La mondialisation a amplifié et accéléré ce processus. En effet, aujourd'hui une part significative des produits issus de l'agriculture sont considérés comme des « commodités », c'est-à-dire comme de simples matières premières destinées aux industries agroalimentaires, à l'instar de celles qu'on extrait du sol ; on parle ainsi désormais de « minerai de viande » pour fabriquer des plats cuisinés. Cette situation ne s'avère pas seulement préjudiciable pour les consommateur.rice.s, eu égard à une dégradation qualitative d'une partie de leur alimentation même si des progrès sanitaires ont été réalisés, mais aussi pour les agriculteur.rice.s français.es sur le plan économique. En effet, ces commodités (blé, maïs, poudre de lait, chair de volailles industrielles...) s'échangent aux cours fixés sur les marchés internationaux où s'affrontent les agricultures du monde entier, avec comme finalité essentielle pour les opérateurs de s'approvisionner facilement et à moindres coûts. Tout au long de la chaîne de valeur allant de la distribution à la production, cette quête permanente de prix de plus en plus bas s'opère en réduisant les marges, et donc les revenus des agriculteur.rice.s, qui deviennent souvent négatifs hors subventions publiques, les coûts dépassant les prix de vente.

Pour le CESE, il est donc impératif de sortir de cette spirale infernale puisque l'agriculture de notre pays ne peut être concurrencée, sous le strict angle du prix, par des productions

issues de certains pays, sans remettre en cause les garanties sociales des producteur.trice.s et des salarié.e.s, ou sanitaires et environnementales que les citoyen.ne.s/consommateur.rice.s sont en droit d'exiger.

A cet égard, notre assemblée souhaite rappeler la définition de la compétitivité qu'elle avait retenue dans un précédent avis²⁹ : « D'après le petit Larousse, être compétitif c'est être susceptible de supporter la concurrence avec d'autres. Selon l'Union européenne, c'est la capacité d'une nation à améliorer durablement le niveau de vie de ses habitants et à leur procurer un haut niveau d'emploi et de cohésion sociale. Lors du Conseil européen de Göteborg en 2001, les Etats-membres ont ajouté un troisième pilier, la dimension environnementale. Ainsi, la compétitivité d'un pays n'est pas une fin en soi ; elle n'a de sens que si ces résultats sont mis au service de l'amélioration durable du bien-être des populations concernées et donc si la compétition qu'elles appliquent n'entraîne pas de déséquilibres insoutenables. De même, les facteurs qui concourent sont nombreux et ne saurait être réduits à un seul d'entre eux, c'est donc bien une approche globale de la notion de compétitivité que nous retenons ».

La différenciation qualitative et la segmentation des produits constituent des leviers opérationnels et réalistes pour aller dans ce sens. Les Signes officiels de qualité et d'origine (SIQO) s'inscrivent d'ailleurs depuis longtemps dans cette approche. Toutefois, il ne s'agit pas ici de prôner qu'à court terme toutes les productions françaises doivent être certifiées « agriculture biologique », « label rouge » ou encore « appellation d'origine protégée ». De plus, au regard de leurs prix plus élevés, de nombreux.se.s consommateur.rice.s ne peuvent ou ne souhaitent pas nécessairement s'acheter que ce type de produits.

Pour notre assemblée, c'est dans le créneau d'un produit valorisé pour ses impacts positifs plus importants que doit s'inscrire l'avenir d'une large part de l'agriculture française en optant pour l'agroécologie qui vise la triple performance, économique, environnementale, et sociale. Elle contribue aussi à limiter les coûts en termes d'intrants et de capital fixe engagé, ainsi que les risques économiques sur le long terme pour les exploitations amenées à diversifier leurs productions. De plus, les SIQO, dont les cahiers des charges sont souvent déjà imprégnés d'engagements en faveur de pratiques agroécologiques, sont encore amenés à évoluer dans le cadre d'un travail mené actuellement par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité).

Pour le CESE, cela signifie de privilégier les productions à plus forte valeur ajoutée tant en vue de leur commercialisation sur le marché intérieur qu'à l'international. En effet, il ne s'agit ni de renoncer à exporter nos produits pour se replier sur le marché national, voire sur les seuls circuits courts ou de proximité, ni d'imposer un modèle agricole unique. Cependant, une analyse approfondie doit être menée filière par filière, pour s'assurer que les exportations considérées sont effectivement rentables, y compris en termes de balance commerciale, au regard, d'une part, de la totalité des coûts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux induits et d'autre part des « bénéfices » ainsi générés. Les premiers portent notamment sur les intrants, l'énergie et les matériels importés et les impacts sur les milieux naturels... alors que les seconds concernent les recettes provenant des ventes de produits agricoles et agroalimentaires, les activités de transport

²⁹ La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement, octobre 2011, rapporteure : Mme de Kerviler.

et logistique, les emplois qui en découlent contribuant ainsi à faire vivre nos territoires, ou encore l'image de la France à l'étranger.

La question de la valorisation des productions est centrale pour la réussite de l'agroécologie, puisqu'elle est directement liée au revenu des agriculteur.rice.s. De manière schématique, celui-ci résulte à la fois des coûts de production et des prix de vente. La mise en œuvre des pratiques agroécologiques doit permettre de réduire à terme les premiers. Elle peut toutefois également se traduire, au moins durant une période de transition, par une diminution en termes de rendements, y compris pour l'élevage laitier. C'est pourquoi, il apparaît légitime que dès lors qu'elles offrent des garanties supplémentaires pour le.la consommateur.rice et pour l'environnement, les productions agroécologiques soient rémunérées à leur juste prix. Or, pour le CESE, il n'est pas envisageable de créer une nouvelle catégorie de SIQO afin de les reconnaître officiellement, notamment compte tenu de leur diversité et de leur absence de lien avec un territoire donné. Cependant, des démarches portées par les collectivités locales peuvent être envisagées. Elles seront présentées plus loin dans le présent avis.

Parallèlement, notre assemblée, reprenant des préconisations qu'elle a précédemment formulées dans l'avis sur *Les circuits de distribution des produits alimentaires*, considère que la contractualisation apparaît comme mieux adaptée que la réglementation en la matière.

A cet égard, on observe actuellement différentes démarches qui vont dans ce sens.

On peut tout d'abord mentionner la démarche « C'est qui le patron ? », fondée sur les résultats d'un questionnaire mis en ligne sur le site « lamarqueduconsommateur » auquel ont répondu plus de 6 000 personnes. Le.la consommateur.rice pouvait en fonction de ses choix sur différents items (modes d'élevage, alimentation des animaux, conditionnement du produit...), grâce à un calculateur, connaître en direct, le futur prix du lait qu'il.elle s'engage moralement à acheter ultérieurement. Les résultats globaux, établis à une large majorité, ont conduit à retenir l'élevage à l'herbe, des compléments alimentaires en fourrages locaux et en luzerne, l'absence d'OGM... et à fixer un prix au litre de 0,99€ dont 0,39€ pour les producteur.rice.s (petites exploitations situées dans le département de l'Ain), soit une douzaine de centimes au-dessus du tarif moyen actuel. Ce lait sera vendu, dans un premier temps au moins, par une seule enseigne de la grande distribution.

Autre initiative récente en matière de viande bovine, la marque « Cœur de Gamme », vise elle-aussi une différenciation des produits. Elle repose sur une démarche de contractualisation entre des groupements de producteur.rice.s et plusieurs grandes enseignes afin de commercialiser de la viande exclusivement issus d'animaux de races allaitantes, élevés en respectant un cahier des charges très précis et à un prix « *permettant de couvrir les coûts de production et d'assurer une juste rémunération* ».

Le CESE est favorable à ces démarches à condition toutefois qu'elles respectent effectivement le principe de la contractualisation dans la durée, que les cahiers des charges sur lesquels elles s'appuient soient totalement transparents et correspondent

bien aux principes de l'agroécologie et, plus globalement, qu'elles ne soient pas des opérations de marketing.

Doter les agriculteur.rice.s des moyens techniques nécessaires

Par ailleurs, au niveau des types et des modes de productions, notre assemblée souhaite (ré)affirmer la nécessité de maintenir un lien étroit entre l'élevage et le sol, en encourageant les systèmes herbagers et de plein air. Toujours dans le même esprit, afin de renforcer l'autonomie des élevages en matière d'aliments du bétail, les cultures de protéagineux doivent être encouragées. C'est également le cas pour les légumineuses dont la consommation présente pour les humains un remarquable intérêt sur le plan nutritionnel.

Sur ces différents points, comme nous le verrons dans la partie suivante, les politiques publiques ont un rôle important de soutien et d'entraînement à jouer. Toutefois, des démarches peuvent parallèlement être directement mises en œuvre par les agriculteur.rice.s. **Ainsi, le CESE considère comme très positive, et donc à développer, la contractualisation pluriannuelle entre des producteur.rice.s de céréales et protéagineux et des éleveur.se.s, pour la fourniture par les premier.ère.s d'aliments du bétail aux second.e.s, à des tarifs déconnectés des cours mondiaux mais fondés sur la prise en compte de leurs coûts de production respectifs.** Cette préconisation rejoint d'ailleurs une de celles figurant dans le rapport d'information parlementaire sur l'avenir des filières d'élevage, présenté en mars 2016 par les députés Annick Le Loch et Thierry Benoit qui proposent de « *développer les GIEE, notamment en renforçant les liens entre céréaliers et éleveurs* ».

Pour favoriser la diversité des cultures et des élevages (espèces, variétés et races), les agriculteur.rice.s doivent pouvoir disposer des semences et des reproducteurs souhaités. Or, la sélection génétique, tant dans le domaine végétal qu'animal, a été orientée par les besoins exprimés par les industriels et les distributeurs en termes de rendements et de caractéristiques des produits.

C'est pourquoi, le CESE est favorable à une modification de la réglementation en vue d'une libre circulation des semences sélectionnées par les agriculteur.rice.s sur leurs fermes. De plus, il juge nécessaire que les entreprises semencières répondent aux besoins des agriculteur.rice.s désireux.ses de s'engager dans l'agroécologie.

Les pratiques culturales innovantes (couverts permanents, cultures associées, agroforesterie, non labour...) nécessitent des matériels appropriés que les agriculteur.rice.s peuvent avoir individuellement des difficultés à acquérir. A cet égard, **le CESE encourage les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) à orienter les investissements collectifs qu'elles réalisent vers des équipements permettant à leurs adhérent.e.s de s'engager dans l'agroécologie**, d'autant plus que les mesures de « soutien aux investissements en matériel Agro-Environnementaux »³⁰ bonifient de 10 % les subventions accordables.

Enfin, les différents points qui viennent d'être évoqués revêtent une acuité particulière dans les régions ultramarines. En effet, même si de fortes disparités existent selon les territoires considérés, une part significative de l'alimentation des populations provient de

³⁰ Dispositif 4.1.1.1.A du Plan végétal pour l'environnement (PVE).

métropole ou d'importations, du fait notamment d'une orientation plus ou moins marquée des agricultures locales vers des productions destinées à l'exportation (banane, canne à sucre...). **C'est pourquoi le CESE réaffirme la nécessité déjà exprimée dans l'avis précité sur *Les circuits de distribution des produits alimentaires* que soient encouragées les productions vivrières afin de développer les circuits de proximité.**

Favoriser la transformation et la commercialisation des produits au sein des territoires

L'agroécologie se caractérise notamment par la diversité et la complémentarité des productions, si possible au niveau des exploitations et a minima à celui des territoires. Il est donc impératif que les agriculteur.rice.s concerné.e.s puissent trouver des débouchés adaptés pour leur assurer des revenus suffisants. Or, l'industrialisation croissante des processus de fabrication des produits alimentaires les plus élaborés, a progressivement conduit le secteur agroalimentaire à faire appel à des matières premières de plus en plus standardisées. Parallèlement, la recherche d'économies d'échelle s'est traduite par la création d'unités de stockage et de transformation toujours plus grandes permettant de ne traiter qu'un nombre très restreint de variétés de produits agricoles. Ces mouvements ont généré une forte spécialisation des productions dans les régions agricoles et, partant, des exploitations qui s'y trouvent.

Le développement de l'agroécologie peut contribuer à la « déspecialisation » agricole qui apparaît de plus en plus nécessaire, mais il est directement lié à l'existence d'outils adaptés de stockage et de transformation, au sein des territoires. Or, s'agissant notamment des abattoirs, les stratégies des grands groupes du secteur de la viande et l'importance des investissements rendus nécessaires par le renforcement, au demeurant souhaitable, des normes sanitaires, ont conduit à la fermeture de la plupart des plus petits d'entre eux qu'ils soient publics ou privés. Cet exemple est emblématique : faute d'équipements locaux, un.e agriculteur.rice désireux.se de développer une activité d'élevage dans une zone de grandes cultures, en vue notamment de pratiquer la vente directe, devra acheminer ses animaux à grande distance pour pouvoir les faire abattre avant que les carcasses parcourent le même chemin en sens inverse. Cette situation génère évidemment des contraintes et des coûts de nature à compromettre la viabilité de tels projets qui correspondent pourtant souvent aux attentes d'un nombre croissant de consommateur.rice.s. Lors de leur déplacement dans le Parc naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse, les membres de la section ont rencontré un éleveur confronté à ce type de difficultés (ses bovins sont abattus dans le Perche à 150 km de son exploitation avant que leur viande y revienne pour être commercialisée) et alors que la demande locale est très forte.

Face à l'insuffisance du maillage territorial, le CESE souhaite que soient expérimentés et évalués quelques abattoirs mobiles, camions aménagés, pouvant assurer l'abattage de bovins, ovins, caprins, porcins... Cette solution dont la mise en œuvre est conditionnée par le respect des mêmes exigences sanitaires, environnementales,

de gestion des déchets et de bien-être animal, a également été proposée par la commission d'enquête parlementaire sur l'abattoir, présidée par Olivier Falorni.

De tels équipements qui fonctionnent déjà en Autriche, pourraient notamment répondre aux besoins des artisan.e.s. En ce sens, la création d'outils de transformation doit être considérée comme un moteur de la transition agroécologique.

Il en est de même pour les productions végétales. Les pratiques agroécologiques incitent à la diversification des espèces et des variétés cultivées. Or, à l'exception de la plupart des fruits et légumes, ces productions nécessitent d'être stockées puis transformées avant d'être commercialisées. Là encore, les agriculteur.rice.s innovant.e.s ne trouvent pas les équipements nécessaires adaptés à proximité. C'est ce qui a conduit le Parc naturel régional du Gâtinais français à accompagner un groupe d'agriculteur.rice.s désireux.ses de se lancer dans la culture du chanvre-fibres. Dans ce cadre, une usine de fabrication de panneaux de matériaux de construction va prochainement voir le jour.

Pour le CESE, il est donc indispensable que de véritables stratégies territoriales en ce sens soient mises en place. Elles relèvent bien entendu pour une large part des politiques publiques, nationales et régionales, évoquées plus loin dans le présent avis. Toutefois, d'autres types d'acteur.rice.s ont un rôle majeur à jouer dans ce domaine. Il s'agit notamment des coopératives agricoles qui interviennent de plus en plus à tous les maillons des filières : conseils aux agriculteur.rice.s, fournitures de semences et d'intrants, stockage et transformation des produits, commercialisation, dans certains cas dans leurs propres magasins et sous leurs marques (30 % des marques alimentaires sont coopératives). Près des $\frac{3}{4}$ des agriculteur.rice.s adhèrent à au moins une coopérative, ces structures représentent donc un formidable bras de levier pour favoriser la transition vers l'agroécologie. Certaines d'entre elles se sont engagées dans ce mouvement. C'est par exemple le cas de Terrena, basée dans l'ouest de la France, dont la section a rencontré les responsables lors d'un déplacement. Celle-ci, dans le cadre de sa démarche intitulée « La nouvelle agriculture », développe un certain nombre d'actions destinées à aider ses adhérent.e.s désireux.ses de s'engager vers l'agroécologie comme l'accompagnement, y compris financier, des précurseur.e.s baptisé.e.s les « sentinelles de la terre », précédemment évoquées, ou encore l'acquisition de trieuses à grain spéciales afin de favoriser les cultures d'espèces mélangées. De plus, Terrena étudie actuellement les modalités de mieux valoriser les productions issues de pratiques agroécologiques, comme le lait, même si elles ne bénéficient pas de SIQO.

Pour notre assemblée, les structures coopératives constituent un levier essentiel pour impulser et accompagner la transition agroécologique. Leurs responsables, élu.e.s et salarié.e.s, doivent donc se mobiliser sur cette question pour inciter les agriculteur.rice.s à s'engager dans cette voie, en recherchant les conditions d'une réussite collective.

Enfin, pour favoriser le développement des circuits locaux de proximité, notre assemblée estime indispensable de s'appuyer sur les commerçant.e.s de proximité et les artisan.e.s. En effet, ceux.celles-ci peuvent permettre de commercialiser en les valorisant, les productions agroécologiques des exploitations des alentours. Dans les régions productrices, l'organisation de filières courtes pour les fruits et légumes est tout particulièrement à encourager.

Réorienter les filières vers l'agroécologie

L'agroécologie s'inscrit, cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, dans une approche systémique. A ce titre, les filières constituent à l'évidence un cadre particulièrement bien adapté pour faire en sorte que tous les types d'acteur.rice.s procèdent, de manière conjointe et concertée, aux changements nécessaires. Cela passe bien sûr par des adaptations techniques dont certaines viennent d'être évoquées. Cela requiert aussi des évolutions plus stratégiques. En effet, trop souvent jusqu'à présent, ce sont les choix, les intérêts ou les contraintes des industriels et des distributeurs qui ont déterminé la nature et la composition des produits alimentaires à fabriquer et à commercialiser, et par voie de conséquence qui ont conditionné l'agriculture.

A cette logique de l'offre, l'agroécologie impose de substituer celle de la demande, certains parlant de la nécessité de passer ainsi de « flux poussés » à des « flux tirés » par la demande des consommateurs.rice.s. En effet, aujourd'hui, face aux défis que doit relever l'agriculture, il s'agit pour les filières de répondre véritablement aux attentes sociétales en termes de lien alimentation/santé, de réduction des impacts environnementaux, de création d'emplois de qualité ou encore de développement durable des territoires.

Pour le CESE, les acteur.rice.s les plus déterminant.e.s au sein des filières doivent s'engager dans le développement de démarches partenariales de progrès, fondées sur des engagements de l'amont mais aussi de l'aval. Ainsi, la mise en œuvre d'une démarche responsable de l'aval telle que la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) dans les domaines liés à l'agroécologie, peut attester d'une cohérence avec l'évolution des pratiques visée à l'amont. Pour que ces démarches se développent, il est important que ces engagements partagés soient contractualisés et prévoient une forme de valorisation de l'évolution des pratiques des agriculteur.rice.s.

Cela signifie que les procédés de transformation mis en œuvre par les industries agroalimentaires ne doivent pas conduire à une dégradation nutritionnelle et gustative des productions agroécologiques. Ainsi, par exemple, une attention particulière doit être portée aux récents travaux de recherche sur les impacts du fractionnement des produits de base sur la santé humaine³¹. Dans le cadre d'un usage cohérent du principe de précaution, il doit ainsi être tenu compte des dernières évolutions de la recherche mondiale sur les aliments, pour préserver la production de qualité que peuvent et pourront mettre en œuvre les paysan.ne.s par des pratiques agroécologiques.

Cette nouvelle approche doit aussi avoir une déclinaison territoriale. Ainsi, les acteur.rice.s des filières doivent privilégier les circuits courts et de proximité que ce soit pour leurs approvisionnements en matières premières d'origine agricole ou pour la commercialisation des produits.

Dans cet objectif, les agriculteur.rice.s eux-mêmes doivent faire en sorte de répondre aux besoins des industries et des autres opérateurs situés en aval. Reprenant les

31 Travaux d'Anthony Fardet, INRA Clermont-Ferrand: Fardet, A. (2015). "Complex foods versus functional foods, nutraceuticals and dietary supplements: differential health impact (Part 1)." *Agro FOOD Industry hi-tech* 26(1): 20-24.

préconisations qu'il a formulées dans son récent avis sur les circuits de distribution des produits alimentaires, **le CESE souligne l'importance du rôle que les organisations de producteur.rice.s, dont les coopératives, doivent jouer notamment dans le cadre des négociations commerciales.**

Toutefois, notre assemblée souligne la nécessité de prendre en compte la temporalité spécifique de l'agriculture pour la mise en œuvre des décisions prises par les transformateurs et/ou les distributeurs en réponse à de nouvelles attentes sociétales. En effet, l'adaptation des pratiques culturales ou d'élevage ne peut se faire que dans la durée au risque de mettre en péril un grand nombre d'exploitations. Ainsi, par exemple, les consommateur.rice.s souhaitent désormais que les œufs qui entrent dans leur alimentation soient pondus par des poules élevées en plein air. Des chaînes de restauration rapide et certaines enseignes de la grande distribution ont relayé cette demande et ont donc annulé brutalement les commandes très importantes en volume qu'ils passaient depuis longtemps, avec des producteur.rice.s équipé.e.s de bâtiments d'élevage classique, en privant ces dernier.ère.s de tout débouché.

Par ailleurs, le CESE estime qu'à l'instar de certains d'entre eux, les cahiers des charges des SIQO qui constituent des références en termes de qualité pour les consommateur.rice.s devraient tous comporter des critères sociaux et environnementaux conformes aux principes de l'agroécologie. Une telle disposition pourrait in fine relever de la réglementation et donc des pouvoirs publics qui définiraient un socle commun de critères environnementaux liés aux pratiques agroécologiques que tous les SIQO devraient respecter.

Notre assemblée estime toutefois souhaitable que, sans attendre la mise en œuvre, susceptible de prendre du temps, d'une telle mesure, les organisations de producteur.rice.s en charge des appellations concernées procèdent spontanément aux adaptations nécessaires en répondant ainsi, voire en les anticipant, aux attentes des consommateur.rice.s.

VII. RÉORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES AIDES POUR FAVORISER LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE ET ASSURER LEUR COHÉRENCE

Favoriser et accompagner la nécessaire transition vers l'agroécologie doit constituer un objectif prioritaire des politiques agricoles publiques de tout niveau. Les réorientations à conduire nécessiteront des moyens suffisants à la hauteur des enjeux considérés. La tâche s'annonce complexe car une large part des systèmes actuels d'aides est conçue pour soutenir un certain type d'agriculture. Elle n'en est pas moins possible : les grandes évolutions qu'a connues l'agriculture par le passé ont été rendues possibles grâce à la définition et la mise en pratique de politiques ambitieuses et concertées, visant des objectifs clairement affirmés.

La nature et l'ampleur des questions en jeu : (alimentation, santé publique, préservation des milieux naturels, vie des territoires ruraux... et, plus globalement, devenir de l'agriculture), justifient la mobilisation de tous les leviers, de l'acte réglementaire au soutien à l'engagement volontaire. L'ensemble doit former un dispositif d'accompagnement lisible, budgétairement et juridiquement sûr, en mesure d'emporter la confiance des agriculteur.rice.s.

C'est à l'aune de ce constat, mais également en relevant qu'aucune réforme ne pourra se traduire dans les faits sans l'implication des acteur.rice.s concerné.e.s eux.elles-mêmes et d'une organisation cohérente des soutiens publics, que notre assemblée formule les préconisations qui suivent.

Mobiliser les collectivités territoriales

Pour notre assemblée, l'agroécologie implique une meilleure insertion des activités agricoles dans les territoires, ce qui passe notamment par le renforcement des synergies entre les exploitant.e.s agricoles et les autres acteur.rice.s locaux.ales. C'est en effet cette voie qui valorisera le plus la capacité de l'agriculture à contribuer au développement rural et au dynamisme local.

Les régions ont, depuis la réforme de la PAC de 2013, autorité pour proposer les mesures de développement rural et agroenvironnementales. Elles se retrouvent ainsi en première ligne pour aider au développement de l'agroécologie dont elles doivent être des moteurs. Il importe que l'ensemble des régions et l'Etat, par l'intermédiaire des services du ministère de l'Agriculture, s'accordent sur les objectifs, les modalités et la temporalité de la transition, afin d'optimiser l'efficacité de leurs interactions. Néanmoins, le lien entre agriculture et territoires ne se limite pas à la mise en œuvre et au déploiement au plan local des politiques agricoles nationales ou européennes.

Un premier champ d'actions consiste à **orienter plus fortement les achats alimentaires vers les producteur.rice.s locaux.ales** de façon à leur assurer débouchés et revenus. La restauration collective constitue à cet égard un levier important sur lequel le CESE a, dans son avis précité sur les circuits de distribution des produits alimentaires, appelé à s'appuyer. Il reconnaît la valeur des démarches déjà engagées par certaines collectivités territoriales pour assurer une alimentation saine dans la restauration collective et souhaite leur amplification. En fixant un seuil de produits relevant de l'alimentation durable et de proximité dans les restaurants des collectivités publiques, la proposition de loi sur « l'ancrage territorial de l'alimentation » déposée par la députée Brigitte Allain et reprise à l'Assemblée nationale dans le projet de loi Egalité et citoyenneté, devrait permettre de généraliser ces démarches.

Un second axe relève de **la construction de filières locales complètes et cohérentes, incluant la production et la valorisation de productions nouvelles qui répondent tout à la fois aux enjeux et aux besoins agroécologiques et à la demande alimentaire du territoire.**

Le CESE rappelle que la création en 2010 par la loi de modernisation de l'agriculture des PRAD (Plans régionaux d'agriculture durable), suivie de l'institution en 2014 par la loi d'avenir pour l'agriculture des PAT (Projets alimentaires territoriaux) avait notamment pour objectif de contribuer à la consolidation de filières territorialisées. Il plaide pour une accélération de leur mise en place et réitère sa préconisation de regrouper ces deux outils dans des Plans régionaux d'agriculture et d'alimentation durable comme le prévoit également la proposition de loi de Brigitte Allain susvisée. La construction de ces plans réunira l'ensemble des acteur.rice.s concerné.e.s et c'est dans ce cadre qu'une action cohérente pourra émerger. Ce travail commun devrait favoriser la contractualisation et les partenariats entre les structures économiques locales, les agriculteur.rice.s et les collectivités dans l'objectif partagé de répondre aux besoins alimentaires de chaque territoire. Reste, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, que tout progrès dans cette direction suppose de stopper la disparition, sur des territoires entiers, de certains maillons essentiels de la chaîne d'approvisionnement qu'il convient même dans de nombreux cas de recréer.

A cet égard, notre assemblée préconise de réaliser, au niveau des régions agricoles pertinentes, un inventaire précis des outils de transformation existants (abattoirs, unités de stockage, de transformation et de conditionnement). Il conviendra ensuite d'évaluer les éventuels besoins de tels équipements dans la perspective de favoriser la diversification des productions et de remédier à la trop grande spécialisation territoriale dont les impacts négatifs ont été précédemment présentés. Sur cette base, des actions concertées entre les différents partenaires publics mais aussi privés devront être mises en œuvre afin de (re)créer et de soutenir financièrement les outils nécessaires, notamment durant une phase de transition, avant qu'ils parviennent à trouver leur viabilité économique.

Afin de favoriser la commercialisation et la valorisation des productions agroécologiques, **le CESE est favorable à la mise en place, sous l'égide des régions, de labels territoriaux assis sur des cahiers des charges, établis avec l'ensemble des parties prenantes et garantissant le respect des pratiques considérées.** Il s'agirait, à l'instar de ce que réalisent déjà les Parcs naturels régionaux, de mettre en place, par la voie contractuelle, un réseau de producteur.rice.s et de transformateur.rice.s engagé.e.s dans l'agroécologie. La lisibilité des produits proposés, clairement connectés au territoire de la région, la logique de filière et l'action de contrôle et de conseil des conseils régionaux apparaissent comme des conditions indispensables au succès de telles démarches.

Enfin, le CESE réitère les préconisations formulées dans son avis précité sur la bonne gestion des sols. Les collectivités territoriales, via notamment les documents d'urbanisme, disposent d'une marge importante d'action pour préserver les terres agricoles et assurer l'accès au foncier des acteur.rice.s locaux.ales. **L'implantation et la diffusion sur leurs territoires de productions agroécologiques dépendront par conséquent dans une large mesure des choix qu'elles opèreront en la matière**, en exerçant pleinement leurs prérogatives.

Assurer la cohérence de l'action nationale au service de l'agroécologie

Pour le CESE, l'action des collectivités locales doit pouvoir s'appuyer sur celle des services de l'Etat et de ses opérateurs compétents. L'intervention de ces derniers en faveur de l'agroécologie doit être davantage coordonnée.

Ainsi, les **DRAAF et les DDT (Direction départementales des territoires) doivent exercer pleinement leur rôle de mise en œuvre et de suivi local du plan agroécologique**, à travers un soutien à la structuration et l'organisation des filières, mais aussi en déclinant à leur échelon les politiques agricole et alimentaire de l'Etat. Il leur faut assurer le lien et la cohérence entre la politique nationale sur l'agroécologie et sa mise en œuvre au niveau régional. Le CESE préconise de renforcer leurs moyens dans l'objectif, notamment, de leur redonner l'expertise agronomique nécessaire à une déclinaison et une mise en œuvre localement cohérente des objectifs agroécologiques nationaux.

De la même façon, **les Chambres d'agriculture** doivent, dans le cadre de leur mission d'intervention qui s'exerce aussi bien auprès de l'Etat que des collectivités territoriales, contribuer positivement à la définition des politiques nationales et à leur déclinaison locale. Elles peuvent utilement relayer auprès des pouvoirs publics les attentes des agriculteurs soucieux de faire évoluer leurs pratiques et constituent parallèlement un réseau incontournable pour parvenir, par-delà la diversité des situations, à une action cohérente au niveau national.

Le CESE estime par ailleurs que **FranceAgriMer doit être un acteur actif de la transition agroécologique**. Son rôle est de premier plan tant en ce qui concerne la structuration et l'animation des filières (sur ce point, cf. *supra*) que pour la mise en œuvre, au niveau national, des interventions publiques prévues par l'Organisation commune de marché (cf. *infra*).

C'est enfin dans l'exercice de sa compétence en matière de santé publique que l'Etat doit progresser vers l'objectif agroécologique. Il le fait d'ores et déjà à travers le PNSS précité, quand il adopte le plan Ecophyto, via certaines mesures du Plan national santé environnement 2015-2019 liées à l'agriculture ou encore en veillant à l'application aux activités agricoles du plan santé travail 2016-2020. Renvoyant à l'étude de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur *Les expositions professionnelles aux pesticides en agriculture* publiée en juillet 2016, le CESE estime possible d'aller plus loin sur certains des aspects de ce sujet. A l'instar de cette agence, il déplore l'absence de dispositif coordonné et indépendant pour appuyer le conseil sur la prévention en agriculture et constate « *qu'une grande partie des missions de conseil relatives à la réduction de l'utilisation des pesticides est confiée à des personnes appartenant à des entreprises dont les bénéfices commerciaux sont directement dépendants de l'usage de pesticides* ». Cette situation pose la question de possibles conflits d'intérêt.

Le CESE est donc favorable à la mise en place d'un encadrement national qui impose une séparation nette entre les prestations de vente et celles de conseil.

Organiser les outils et les soutiens de la PAC en fonction de l'objectif agroécologique

La politique agricole commune est la première et une des rares politiques économiques européennes, qui, tout en étant fortement intégrée, englobe des situations et des intérêts nationaux très différents. La France ne peut, seule, décider de ses orientations. Il lui faut néanmoins défendre l'objectif agroécologique au sein de l'UE : pour le CESE, cela lui impose d'agir pour l'adoption de règles communes non seulement compatibles avec la mise en œuvre des pratiques agroécologiques, mais aussi et surtout qui favorisent celles-ci des points de vue économique, social et environnemental. Cela signifie de prendre position en faveur d'un certain nombre de réformes substantielles, aussi bien en ce qui concerne le fonctionnement des marchés que pour ce qui est des soutiens à l'agriculture. Il s'agit d'orientations qu'il conviendra de porter lors des négociations de la prochaine réforme de la PAC. Toutefois, des actions peuvent dès à présent être mises en œuvre dans le cadre des dispositions actuelles compte tenu des marges d'application accordées aux Etats, notamment pour ce qui relève du second pilier, mais aussi dans une certaine mesure pour le premier.

Revoir les règles de l'Organisation commune des marchés (OCM)

À rebours des opinions dominant les débats tout au long des années 1990 et 2000, le CESE estime que la quasi-suppression des outils de régulation des marchés et de maîtrise de la production n'a pas permis la création de valeur, ni une meilleure satisfaction du consommateur. Il est donc temps, pour notre assemblée, de rediscuter de cette orientation au sein de l'UE.

Texte de base de la PAC, l'Organisation commune des marchés structure le marché intérieur des produits agricoles et réunit dans un instrument unique les règles applicables aux différents produits. Elle détermine les mécanismes d'intervention sur le marché (protection à l'importation, soutien aux prix, achats publics, stockage...) qui persistent, même si leur portée a été réduite au gré des réformes successives. L'OCM est aussi le mécanisme qui, selon les produits, organise l'édiction, avec les organisations de producteurs et les interprofessions, des normes de commercialisation des produits.

Le champ couvert par cet encadrement est très large : loin d'être limité aux fourchettes de production, il inclut des normes sur le calibre des fruits ou légumes, leurs dates de commercialisation... qui, à l'évidence, ont un impact direct sur les conditions de production : ces règles peuvent entrer en contradiction avec l'agroécologie ou, au contraire, apporter leur contribution à sa mise en œuvre.

La dernière réforme de la PAC a, en plus de la révision des aides, modifié l'encadrement de l'OCM. Dans la continuité des révisions qui ont réduit les interventions de la puissance publique, le règlement UE 1308/2013 du 17 décembre 2013 dit « OCM unique » a en particulier érigé la contractualisation, notamment dans le secteur laitier, comme instrument de régulation des marchés agricoles sur le territoire européen. Parce qu'il est souvent adossé à un cahier des charges ou à des clauses spécifiant les caractéristiques attendues des produits, le contrat pourrait être perçu comme un levier possible d'une plus grande traçabilité des modes de production : en ce sens, **la contractualisation peut-être une**

voie pour engager agriculteur.rice.s, coopératives et industries de la transformation dans une démarche conjointe de productions agroécologiques. Force est néanmoins de relever que la contractualisation a ses limites et qu'elle est affaiblie dans ses effets par les rapports de force déséquilibrés qui caractérisent les relations entre les différents maillons des filières agroalimentaires. Le CESE dressait ce constat dans son travail précité sur les circuits de distribution des produits alimentaires et c'est à cette même conclusion que parvient le CGAEER dans sa *Note sur la contractualisation* de juillet 2016.

Dans ce contexte, **le CESE juge nécessaire d'entreprendre un travail d'analyse des effets (encouragements ou freins) de l'OCM sur les pratiques agroécologiques. Etant donné la complexité des mécanismes du règlement OCM, il s'agit nécessairement d'un travail de long terme et c'est dans la perspective de la PAC post-2020 qu'il faut se placer.** Pour notre assemblée, on ne peut totalement délier la question des pratiques agricoles de celle des relations qu'entretiennent les agriculteur.rice.s avec les autres maillons de la chaîne alimentaire. **De ce point de vue, le devenir des mesures favorisant l'organisation économique des agriculteur.rice.s entre eux.elles est aussi un enjeu central pour la mise en œuvre de l'agroécologie.**

Réorienter les soutiens en faveur de l'agroécologie

Le CESE milite pour une réorientation des soutiens de l'UE vers l'agroécologie. L'objectif doit être clairement explicité : il s'agit de favoriser la transition et la production agroécologiques. Quatre orientations doivent être, de façon globale et cohérente, privilégiées :

Soutenir les producteur.rice.s et les productions agroécologiques

A ce jour, la plus grosse part des soutiens versés à l'agriculture revêt la forme d'aides indifférenciées distribuées sur la base du nombre d'hectares de l'exploitation, et, ainsi qu'exprimé plus haut, le système actuel ne bénéficie pas forcément aux exploitations les plus attentives à l'environnement.

Le CESE préconise qu'à une logique de soutiens indifférenciés à l'hectare, se substitue un système favorable aux pratiques agroécologiques, à la transition et à l'intensité en emploi des exploitations. Un plafonnement des soutiens par exploitation doit être instauré ; il doit être proportionné au nombre de personnes travaillant sur chaque exploitation.

Sur le stockage de carbone, la couverture des sols, les rotations, le soutien doit être l'outil du changement de pratiques.

Le CESE relève en outre que les MAEC sont présentées comme un outil clé pour la mise en œuvre du projet agroécologique. Introduites dans la PAC, elles ont pour objectif d'encourager les pratiques agricoles favorables à l'environnement et au climat en « compensant » financièrement les changements qu'elles impliquent de la part des exploitant.e.s.

Pour notre assemblée, la philosophie dans laquelle s'inscrivent les MAEC n'est pas sans inconvénient. L'idée qu'elles véhiculent est bien qu'une pratique respectueuse de l'environnement est un « surcoût ». Or, force est de constater que la notion de coût est

parfaitement relative - elle est liée à celui qui l'apprécie (individu ou collectivité) et au moment où il l'apprécie (un coût à court terme est parfois un bénéfice à long terme) – ce qui, pour des pratiques agroécologiques qui s'attachent à réduire l'usage d'intrants chimiques et les consommations d'énergie fossile tout en améliorant durablement la qualité des productions, est loin d'être neutre.

Il n'en demeure pas moins que les MAEC constituent à l'heure actuelle un des rares outils disponibles, pour lesquels le CESE formule des préconisations de trois ordres :

- il considère en premier lieu **que leur existence ne doit en aucun cas avoir pour conséquence de bloquer toute évolution des mécanismes de la PAC - premier et deuxième piliers - vers une plus grande intégration des objectifs agroécologiques**, de façon qu'à terme, une « correction » écologique de leurs effets ne soit plus nécessaire ;
- il juge en second lieu **important d'apporter certains correctifs au mécanisme des MAEC**, qu'il s'agisse de l'encadrement national et européen (jugé trop complexe par les exploitant.e.s) ou de leur conception même (jugée parfois inadaptée, mal ciblée ou au contraire trop focalisée sur certaines pratiques). **D'une façon générale, le CESE souhaite qu'à une obligation de moyens soit articulée progressivement, au moins pour partie, une obligation de résultats concernant la composition et la qualité des aliments et de l'eau (à l'exemple des prairies fleuries) ;**
- le CESE souhaite enfin que, pour surmonter les difficultés du système actuel, prévale à plus long terme une logique **selon laquelle les agriculteur.rice.s seront rémunéré.e.s pour les services environnementaux qu'il.elle.s rendent, à la hauteur de la valeur de ces services**. C'est, en d'autres termes, la notion de rémunération des externalités positives de l'agriculture, en termes de services écosystémiques rendus, qui devrait se concrétiser dans les politiques publiques.

□ Cibler l'accompagnement des risques liés à la transition agroécologique

Le changement de paradigme proposé est considérable et il est normal que les agriculteur.rice.s hésitent au moment de faire un tel choix, même si la dynamique et les résultats probants présentés sont de nature à les y inciter. Il n'en demeure pas moins que la maîtrise de nouvelles pratiques et productions demandera du temps. Durant cette période transitoire, les aléas pourraient se transformer en risques économiques supplémentaires.

Le CESE estime que dans la mesure où ce bouleversement intéresse la société dans sa globalité, celle-ci a intérêt à « séréniser » les agriculteur.rice.s qui s'engagent dans cette démarche. C'est pourquoi, il préconise qu'une part significative des soutiens de la PAC soit consacrée à garantir le risque économique pendant la transition. Dans cet objectif, **un fonds de garantie permettant de couvrir les risques inhérents aux démarches d'innovation et d'expérimentation agroécologiques que les producteur.rice.s vont entreprendre doit être créé**. Le CESE estime que les financements apportés aux agriculteur.rice.s dans le cadre de cet objectif ne doivent en aucun cas entrer dans le champ du régime européen dit « des aides de *minimis* » dans le secteur agricole.

□ *Soutenir les démarches collectives*

Cet avis est irrigué par l'importance portée aux « collectifs » d'agriculteur.rice.s en tant qu'entités dynamiques créatives et réassurantes. Aujourd'hui, les groupes de réflexion ou de travail rassemblant des agriculteur.rice.s dans une démarche ascendante constituent des leviers très efficaces de changement. Ils induisent l'émulation entre participant.e.s et sont des espaces indispensables d'innovation, de transfert de connaissances et de compétences. Lieu de dynamique intellectuelle technique et sociale, ils jouent aussi un rôle de réassurance entre les partenaires.

Le CESE estime qu'un effort tout particulier doit être réalisé pour favoriser l'émergence et la durabilité de tels groupes. Dans cet objectif, il souhaite que soient étudiées et mises en œuvre les modifications règlementaires susceptibles de faciliter leur création et leur fonctionnement. De plus, notre assemblée préconise que ces groupes, réseaux et têtes de réseaux qui les développent aujourd'hui, tels les Centres d'initiatives pour favoriser l'agriculture et le milieu rural (CIVAM), les Associations de formation collective à la gestion (AFOCG), les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), l'Association d'agroforesterie ou encore les coopératives agricoles..., bénéficient de soutiens financiers publics. Pour cela, les fonds du CASDAR qui doivent être renforcés, et les financements d'accompagnement de projets abondés par l'UE, les régions, les contrats de plan Etat-régions et les Agences de l'eau, doivent être mobilisés simultanément.

Le CESE invite le réseau des Chambres d'Agriculture à insuffler une dynamique globale en faveur de l'agroécologie, en s'appuyant sur des groupes d'agriculteur.rice.s et en se positionnant en accompagnement de ceux-ci.

Les GIEE s'inscrivent aussi dans cette approche. Le CESE considère que leur développement ne peut se faire qu'en synergie avec les différentes démarches et groupes existants, en prenant appui sur eux.

□ *Créer une politique de soutien alimentaire dédié à la consommation de productions agroécologiques*

Pour le CESE, l'aide alimentaire, dont l'objectif est de permettre à chacun.e, quelle que soit sa situation économique et sociale, d'accéder à une alimentation de qualité, doit elle aussi être prise en compte dans la transition agroécologique. **Le CESE milite pour qu'une part conséquente des soutiens de la PAC soit destinée à cette aide alimentaire qui doit être apportée à tous les foyers à revenus faibles et destinée à l'achat de denrées agroécologiques.** Cette aide a notamment vocation à garantir l'accès à un socle minimum d'aliments dans un contexte où, l'immense majorité des dépenses des foyers étant mensualisées, le poste alimentation est aujourd'hui pour nombre de citoyen.ne.s une des seules dépenses contractables, au-delà du raisonnable en termes de santé-nutrition.

S'agissant de la faisabilité, notamment budgétaire, d'une telle mesure, le CESE rappelle que l'aide alimentaire constitue un des fondements et une des justifications vis-à-vis des règles du commerce international, de la politique agricole des Etats-Unis.

□ Affirmer l'objectif agroécologique de l'action européenne, au-delà de la PAC

Si le projet agroécologie est une ambition pour l'agriculture européenne, il apporte également des réponses aux défis environnementaux et sociaux auxquels l'UE est confrontée, et le CESE entend veiller à la prise en considération de ses dimensions transversales. **L'UE devrait, par exemple, tirer toutes les conséquences de la contribution potentielle de l'agriculture à la lutte contre le dérèglement climatique en faisant de la PAC un outil pour accroître le stockage de carbone dans les sols**, conformément au Programme 4 pour 1 000 initié par la France³². **Par ailleurs, l'agroécologie suppose une responsabilité sociale de la part des agriculteur.euse.s employeur.euse.s**. Parallèlement, son affirmation comme projet européen suppose pour l'Union **d'améliorer l'encadrement réglementaire existant en matière d'emploi, de travail et de protection de la santé des salarié.e.s**, notamment des travailleur.euse.s saisonnier.ère.s auquel.le.s les secteurs agricoles et agroalimentaires font largement appel. Le CESE rappelle, en particulier, ses propositions adoptées dans son avis³³ sur les travailleur.euse.s détaché.e.s, pour mettre fin aux situations de concurrence déloyale, améliorer les conditions de détachement et, au-delà, progresser vers une harmonisation sociale par le haut des niveaux de vie et de protection sociale au sein de l'Union européenne.

L'élargissement à l'agriculture du périmètre de l'Observatoire européen de l'emploi permettrait, de plus, d'apporter les informations nécessaires à la définition d'une politique de développement de l'emploi et des compétences.

□ Défendre la démarche agroécologique dans les organisations et les négociations internationales

Le CESE a exposé sa vision de l'agriculture mondiale dans plusieurs de ses avis. Se prononçant sur la réforme à venir de la PAC³⁴, il plaide pour « *le développement de politiques agricoles aux objectifs clairement définis, adaptées aux grandes régions du monde, pour garantir la souveraineté alimentaire des peuples et des Etats (...)* ».

Cette conception de l'agriculture implique l'affirmation, comme une priorité absolue, de son rôle nourricier et souligne l'impératif, pour satisfaire les besoins alimentaires croissants de la planète, de prix agricoles rémunérateurs et stables. Mais elle suppose aussi de reconnaître la spécificité de l'agriculture qui tient aussi bien à ses objectifs (concrétiser le droit de chacun à une alimentation saine et équilibrée, mais aussi protéger l'environnement, contribuer au développement rural et à la dynamique des territoires) qu'aux caractéristiques des marchés agricoles, très éloignées, dans leur fonctionnement, de celles des autres marchés de biens ou services.

La promotion de l'agroécologie au sein de la communauté internationale implique de tirer toutes les conséquences des spécificités de l'agriculture et, pour ces raisons, le

32 D'après des études scientifiques, une augmentation moyenne du stockage de matière organique de 4 ¹⁰⁰⁰ à l'échelle de la planète permettrait de compenser le niveau actuel des émissions de gaz à effet de serre (GES).

33 CESE, 22 septembre 2015, *Les travailleurs détachés* (rapporteur : M. Jean Grosset, avec l'appui de M. Bernard Cieutat).

34 *La future PAC après 2013* (mai 2011 rapporteur R. Hochart).

CESE réaffirme sa position, exprimée récemment dans son avis sur les négociations d'un éventuel Traité transatlantique³⁵, favorable à une rupture avec le traitement prioritairement commercial donné jusqu'alors aux questions agricoles.

C'est d'abord au sein de l'OMC et dans le cadre des négociations commerciales bilatérales que la spécificité agricole doit être reconnue. Concrètement, les accords de libéralisation des échanges ne doivent pas, pour notre assemblée, avoir pour effet de priver les Etats signataires de leur capacité à prendre les mesures environnementales, d'organisation des filières, de soutien à la transition, de relocalisation des productions développées dans le présent avis.

Au-delà, le CESE estime que les progrès vers l'agroécologie ne seront possibles qu'au prix d'un profond renouvellement de la gouvernance mondiale de l'agriculture et de l'alimentation. Comme il l'avait indiqué dans son avis précité sur l'agriculture familiale, il juge impératif « *d'assurer davantage de cohérence entre les différentes politiques (commerciale, aide au développement, environnementale) autour d'objectifs globaux, parmi lesquels la souveraineté alimentaire doit trouver toute sa place* ». **Réaffirmant cette position, le CESE milite pour une meilleure coordination des différentes régulations internationales et souhaite en particulier que la place de FAO soit renforcée.**

Complétant ce propos, notre assemblée souligne le rôle que peut jouer l'agriculture dans l'élaboration de la réponse aux nouveaux défis mondiaux. La capacité de l'agroécologie à contribuer à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à celui-ci - et donc à concrétiser les engagements internationaux en faveur de la réduction des gaz à effet de serre et du stockage de carbone - est à rappeler. On peut se féliciter du choix fait par la diplomatie française de porter ce message à la COP 21 et renouvelé lors de la récente COP22. Mais il faut aussi rappeler, pour que la France se fasse davantage l'écho de cette réalité dans les enceintes internationales, qu'il existe une relation étroite entre l'agroécologie et d'autres objectifs reconnus le 25 septembre 2015 comme prioritaires par l'Assemblée générale des Nations unies. La majorité des 17 Objectifs de développement durable (ODD) adoptés par les Nations-Unies, sont en effet soit directement - comme la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition - soit indirectement en lien avec l'agriculture.

³⁵ CESE, 22 mars 2016, *Les enjeux de la négociation du projet de Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement* (rapporteur : M. Christophe Quarez).

Déclarations des groupes

Agriculture

La profession agricole s'est engagée, depuis longtemps, dans des modes de production agroécologiques. Les agriculteurs démontrent, concrètement, depuis des dizaines d'années une volonté de toujours mieux faire et de s'adapter à la demande de différents marchés, aux exigences sociales et environnementales. Ils sont les premiers acteurs de la qualité et de la sécurité de l'alimentation mais aussi dans le cadre de l'adaptation aux enjeux climatiques.

C'est un mouvement que l'on observe sur l'ensemble des territoires de la métropole et d'outre-mer et qui s'exprime dans toute la diversité des systèmes de production. Les agriculteurs s'impliquent, avec les organismes de développement et les réseaux professionnels. À titre d'exemple, VIVEA – fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles – consacre une part importante de son budget à des formations portant sur l'agroécologie et la multiperformance.

Il est également important de rappeler au CESE l'engagement de la profession agricole lors de la COP 21, en 2015. Nous avons organisé une conférence internationale consacrée à l'agriculture et au climat. L'organisation même de cette conférence témoignait du rôle majeur que veulent jouer les agriculteurs dans les politiques climatiques. Ils sont prêts à aller plus loin et à s'engager dans un projet agroécologique, sous certaines conditions.

Ce sont ces conditions que nous ne partageons pas dans cet avis.

La première partie de l'avis, malgré des améliorations apportées au cours des réunions de section, reste un texte à charge, imprécis et ressenti comme provocateur par le monde agricole. La plupart des commentaires illustrant les différents défis donnent à voir une agriculture caricaturée.

Sur les préconisations, le compte n'y est pas. Les solutions proposées pour développer l'agroécologie auront peine à convaincre les agriculteurs de s'y engager. Nous voulons, tous, une agriculture économe mais performante, responsable et engagée dans la croissance et l'emploi. Dans le contexte actuel de crise que nous connaissons et dans cette économie mondialisée, les agriculteurs n'ont pas besoin de plus de normes, de réglementation et de complexité. Ils n'ont pas non plus besoin d'être enfermés dans un modèle unique et administré tel que le propose cet avis.

Pour relever le défi de l'agroécologie et pour faire de l'agriculture française une référence dans le monde, il faut un plan d'action partagé et porté, y compris par les pouvoirs publics.

Nous avons besoin de plus d'innovations, de plus de recherche, de plus d'expérimentation au service des agriculteurs. Des leviers sont nécessaires pour investir dans des outils d'aide à la décision, dans des technologies efficaces, dans des bâtiments plus performants. Nous voulons des filières plus fortes et plus conquérantes, dans une chaîne alimentaire plus

équilibrée. Nous avons d'abord besoin d'un vrai projet agricole européen qui ne soit pas mené uniquement par le droit de la concurrence.

La profession agricole a de l'ambition pour son agriculture, pour notre alimentation et notre environnement. Nos concitoyens, nos partenaires économiques et sociaux et les pouvoirs publics peuvent nous faire confiance.

À l'occasion des 70 ans du CESE, le Président Patrick Bernasconi a déclaré : « Nos travaux, après examen, confrontations, débats et auditions finissent par traduire sur un sujet ce que j'ai envie d'appeler son acceptabilité sociale ».

Aujourd'hui, nous n'avons pas atteint une acceptabilité sociale avec cette manière de voir l'agroécologie. Nous en sommes très déçus. C'est pour nous une occasion manquée.

Le groupe de l'agriculture s'est majoritairement abstenu.

Artisanat

Il y a deux ans, la loi d'Avenir pour l'agriculture et l'alimentation a consacré la place de l'agroécologie dans les orientations de la politique agricole française, et arrêté un plan d'actions pour favoriser l'évolution vers ce nouveau modèle de production articulant performances économiques, sociales et environnementales.

Si l'agroécologie a déjà séduit certains agriculteurs, nombreux sont ceux qui se montrent prudents ou circonspects.

En effet, il s'agit de remettre en cause des méthodes de production qui ont cours depuis des décennies et qui ont porté leurs résultats comme l'atteste la position de la France au sein de l'UE sur le marché agricole et agroalimentaire.

Pourtant, les défis climatiques et environnementaux, tout comme l'évolution des attentes sociétales à l'égard de l'alimentation, conduisent à questionner certaines pratiques traditionnelles de production.

L'avis récent du CESE sur les circuits de distribution alimentaire l'a souligné ; les consommateurs sont de plus en plus soucieux de la qualité de leur alimentation et ils s'intéressent davantage aux conditions de fabrication et aux lieux de production de la nourriture qu'ils achètent.

Les échanges qui ont présidé à l'élaboration de cet avis nous ont montré combien la transition vers l'agroécologie pouvait se heurter à une diversité d'interrogations et de craintes chez les agriculteurs comme chez d'autres représentants des filières alimentaires.

Cela nous semble légitime car les changements à opérer sont profonds et porteurs d'incertitudes.

Il est donc primordial de prévoir les accompagnements nécessaires pour conduire cette transition dans les meilleures conditions possibles.

À ce titre, l'avis passe en revue une série de leviers à actionner pour lever un maximum de freins : formations, conseils, soutien aux démarches collectives pour capitaliser sur les

Déclarations des groupes

expériences et mutualiser les investissements, aides financières européennes, nationales et locales...

Parmi les leviers identifiés, deux semblent particulièrement importants au groupe de l'artisanat.

Il s'agit tout d'abord d'impliquer l'ensemble des maillons des filières alimentaires, de l'amont à l'aval.

La grande distribution notamment doit s'engager à jouer le jeu, en réduisant ses exigences sur la standardisation des produits et en acceptant de payer au juste prix un accroissement de leur qualité.

De leur côté, les artisans et commerçants alimentaires de proximité, partenaires traditionnels des agriculteurs locaux, sont prêts à prendre toute leur part à travers la promotion et la valorisation des produits issus de l'agroécologie.

Il s'agit également d'assurer à ces productions un prix cohérent avec la plus-value qualitative qu'elles induisent pour le consommateur.

Cela suppose que celui-ci soit sensibilisé et correctement informé sur les modalités de production plus écologiques.

Mais au-delà de ces leviers, d'autres conditions doivent aussi être prises en compte pour rendre réaliste l'objectif de transition vers l'agroécologie.

Il importe de considérer les obstacles liés aux difficultés économiques qui frappent de nombreux agriculteurs. Ceux qui peinent à vivre de leur travail ne peuvent avoir ni la sérénité ni les capacités financières nécessaires pour s'engager dans un changement radical de leurs pratiques professionnelles.

C'est pourquoi il convient non seulement d'approfondir, pour chaque filière, l'analyse des impacts économiques, sociaux et environnementaux des nouvelles méthodes de production afin de limiter au maximum les risques liés au changement mais Il convient également de prévoir une transition par étapes, en aidant ceux qui s'y engagent, tout en encourageant les autres à s'inscrire progressivement dans cette évolution.

Le groupe de l'artisanat a estimé que ces problématiques auraient pu être développées davantage par l'avis ; il a donc exprimé un vote de soutien majoritaire mais non total.

Associations

Comme dans beaucoup d'autres pays, la société française fait aujourd'hui face à de nombreux défis économiques, sociaux et environnementaux qui impactent tous les secteurs d'activité. L'agriculture n'échappe pas à cette réalité. Individuellement chacun en est conscient : citoyen, agriculteur et consommateur, élus... ce qui nous confère donc la responsabilité collective de regarder les choses en face.

Comment ne pas constater :

- le souhait légitime des citoyens d'accéder à une alimentation plus saine ?

- la nécessaire réorientation des systèmes de production, parmi lesquels le système agricole, vers des modes de productions plus respectueux de la planète et de sa biodiversité ?
- la souffrance du monde agricole qui n'arrive pas toujours à vivre dignement des fruits de son travail, obligé d'assumer aujourd'hui des choix faits il y a 50 ans, en l'état des connaissances et des réalités de l'époque ?

Mais comment concilier tout cela avec le fait :

- que la plupart de nos concitoyens ne peut consacrer à son alimentation une part plus importante de son budget ?
- que la conscience du changement climatique en marche s'adresse à notre intelligence plus qu'à nos sens ? (Si chacun peut voir minute par minute le recul de la marée, il n'en est pas de même du recul de la biodiversité ?)
- que tout changement comporte des risques économiques et que dans ce cadre chaque agriculteur peut se demander légitimement s'il pourra subvenir aux besoins des siens ?
- que tout changement prend du temps et que ce temps heurte parfois durement les hommes, parce qu'il n'est pas le même que le temps économique, environnemental ou sociétal ?

Cependant, des voies s'ouvrent.

Tout d'abord, les citoyens et les agriculteurs décident partout de reprendre la main ; on ne compte plus les solutions nouvelles inventées chaque jour, et notamment dans l'Économie sociale et solidaire (ESS). Aussi, il faut noter que nombre d'agriculteurs sont déjà engagés dans des démarches diverses plus respectueuses de l'environnement.

Dans ce paysage, nous pensons que l'agroécologie est l'une des voies majeures de transition. La responsabilité de cet avis consiste donc à proposer un cadre permettant d'accompagner les acteurs, et notamment le monde agricole, dans la nécessaire mutation des pratiques de production.

Le groupe des associations souscrit donc aux préconisations qui visent à accompagner les agriculteurs dans la phase de transition face au risque économique, notamment en renforçant les moyens des structures d'accompagnement collectif, en encourageant les synergies et leur ouverture à d'autres acteurs, ou en dotant les agriculteurs d'outils adaptés à l'agro écologie, etc. Nous soutenons fortement la création d'un fonds de soutien économique afin de sécuriser les agriculteurs vers des modes de production plus propres.

Mais au-delà de l'adaptation des filières et des circuits de distribution à l'agroécologie, il nous semble aussi essentiel de renforcer le volet formation initiale et continue. Elle est impérative pour armer les acteurs et leur donner plus d'autonomie face à des modes de culture plus complexes et techniques, en mettant l'approche systémique au cœur de la réforme des référentiels de formation, et en donnant une place centrale aux lycées agricoles et à leurs exploitations dans les réseaux locaux de l'agriculture. S'il est bon de rappeler la qualité de notre enseignement agricole, notre groupe insiste sur le besoin de formation de l'ensemble des acteurs de la chaîne : conseillers, enseignants, consommateurs. Consommateurs qu'il faut continuer d'éclairer dans leurs choix : mieux les informer sur l'origine et le mode

Déclarations des groupes

d'élaboration des produits, mieux valoriser les pratiques dites « responsables » dans l'objectif d'expliquer les surcoûts parfois induits même s'il ne peut être envisagé que le paiement par le consommateur seul se substitue à un meilleur partage de la valeur (tel que l'a déjà pointé l'avis sur les circuits de distribution).

Le groupe des associations salue la qualité des discussions et remercie la rapporteure, pour l'évolution de son travail, qui nous rappelle la nécessité des évolutions à venir.

Convaincu que le CESE a la capacité de dépasser ses clivages pour atteindre le consensus, et engagé à participer à cette dynamique collective en faveur de l'intérêt général, notre groupe a voté cet avis.

CFDT et UNSA

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, il fallait reconstruire le pays, la France avait faim. Il a été demandé à l'agriculture d'évoluer, de se moderniser pour nourrir la France et permettre à l'économie de redémarrer. Les agriculteurs ont su s'adapter à la demande de la société. Ils ont réussi à produire en quantité et en qualité, nous faisant oublier que pénuries et disettes étaient fréquentes les siècles passés. Ces progrès de l'agriculture ont permis l'amélioration des conditions de vie et de santé des Français, mais aussi le développement des autres secteurs de l'économie. L'agriculture française a connu de beaux succès, mais aujourd'hui, elle doit faire face à des défis et enjeux majeurs. L'attitude consistait à nier l'évidence et à ne pas anticiper serait suicidaire.

L'agriculture subit une crise permanente et, pour certaines filières (lait, porc,...), les crises sont cycliques. Trop d'agriculteurs ne peuvent pas vivre décemment de leur travail.

Cette saisine avait pour objectif de répondre à une question : l'agroécologie peut-elle répondre aux enjeux sociétaux et améliorer la soutenabilité de l'agriculture et ainsi, permettre aux agriculteurs d'en vivre ?

Pour la CFDT et l'UNSA, la réponse est oui car l'agro-écologie répond à un certain nombre d'enjeux. Enjeu environnemental, bien-sûr. Enjeu de santé publique, évidemment. Enjeu sociétal, sans aucun doute.

Mais la transition d'un modèle à l'autre ne se décrète pas. Elle doit être accompagnée en agissant à tous les niveaux des filières et en y associant tous les acteurs tant publics que privés.

L'agroécologie n'est pas une « marotte » française voire une « lubie » gouvernementale. L'agroécologie est un concept en réflexion dans la recherche agronomique depuis les années 1980 et qui est promu depuis un certain nombre d'années au niveau international. En France, ce projet a été lancé en 2012. Il a été doté d'un vaste plan d'actions. Retenons les finalités : former et accompagner les agriculteurs (y compris en enseignement initial), soutenir financièrement les démarches, favoriser un contexte d'innovation. La loi d'Avenir pour l'agriculture du 13 octobre 2014 inscrit la référence à l'agroécologie dans l'article

premier du Code rural. Cet avis d'ailleurs préconise d'en préciser sa définition et de mesurer son développement.

Pour la CFDT et l'UNSA, l'agroécologie est d'une part, un système de production agricole basé sur une meilleure utilisation des fonctionnalités écologiques afin de « produire plus et mieux avec moins d'intrants ». L'agroécologie porte, d'autre part, une vision écosystémique globale. Elle s'inscrit dans une démarche territoriale. La viabilité économique des exploitations et le développement d'emplois de qualité sont deux autres objectifs essentiels de l'agroécologie, conformément aux trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental.

Quelle agriculture voulons-nous, nous tous, représentants de la société civile ?

Les citoyens, les consommateurs, la société sont de plus en plus attentifs à l'amélioration des modes de production de leur alimentation et de leurs impacts : usage de moins de pesticides, d'antibiotiques, empreinte carbone réduite, ressources fossiles préservées, biodiversité sauvegardée, qualité et sécurité alimentaire garantie, bien-être humain et animal...

Les agriculteurs et la transformation agroalimentaire ont engagé l'évolution qu'ils doivent confirmer, en développant les pratiques agroécologiques qui contribuent à donner du sens et de la valeur à leur production.

Les nombreuses préconisations de cet avis apportent des propositions concrètes pour accompagner cette transition.

Parmi celles-ci : réorienter les soutiens de la PAC, accompagner les agriculteurs, agir à tous les niveaux des filières.

Vous l'aurez compris, la CFDT et l'UNSA ont voté cet avis.

CFTC

Le monde agricole vit une crise dont l'ampleur est sans précédent. Ce monde si décrié à l'heure actuelle a relevé tous les défis que la société lui avait demandés dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. La prise de conscience par chacun, de la nécessité de préserver la planète a amené à penser une autre façon de cultiver sans perdre en productivité et rentabilité. La loi d'Avenir du 13 octobre 2014 permet la mise en œuvre concrète de l'agroécologie dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations

L'agroécologie est une philosophie et une pratique qui tente un certain nombre d'agriculteurs mais dont il est difficile, à ce jour, de mesurer l'importance. La vision d'ensemble des exploitations ayant opté pour ce type d'agriculture est encore imprécise, de même que les données chiffrées concernant leur rentabilité. Les visites réalisées dans quelques exploitations ont montré que les agriculteurs qui avaient fait ce choix souhaitaient le poursuivre mais nous n'avons pas eu de résultats concrets d'analyse concernant le rendement.

Pour la CFTC, il y a bien nécessité à continuer de mettre en place des espaces d'expérimentation (fermes centre de recherche) avec des objectifs précis de résultats, d'avoir

Déclarations des groupes

des indicateurs fiables et transparents d'analyse de ces résultats permettant d'estimer les véritables retombées économiques et d'en publier les résultats.

La préconisation portant sur une réorientation des politiques publiques et des aides pour favoriser la transition agroécologique amorce cette réflexion. La CFTC approuve la garantie du risque économique pendant la transition, la mise en place d'un fonds de garantie pour couvrir les risques inhérents à la recherche et à l'innovation.

L'utilisation des aides doit permettre, dans un stade pilote, une diversité d'options possibles en s'assurant que ces aides sont appropriées, ciblées et analysées au regard, entre autres, des nouveaux types d'emplois qui pourront se développer car un des objectifs de l'agroécologie est aussi de créer des emplois.

Pour la CFTC, lorsque la transition est amorcée, le glissement des aides doit être accompagné par une prime d'incitation supplémentaire accordée sur un temps limité ; assurer à chacun, quel que soit le type d'exploitation, la garantie d'un revenu à hauteur du travail fourni.

La CFTC approuve le principe de la nécessité de sensibiliser la société à aller vers une alimentation plus raisonnée, de favoriser la transformation et la commercialisation des produits au sein des territoires. Pour la CFTC, la promotion des denrées agroécologiques passe par une prise de conscience collective d'une nourriture saine, de qualité, par une éducation du citoyen, par une gestion de la production de ces denrées au plus près des foyers.

Pour la CFTC, le droit à une nourriture saine est un droit absolu, quels que soient les revenus, la réflexion sur l'accessibilité aux denrées agroécologiques à tous doit être traitée à tous les échelons de la filière agroalimentaire sans ponctionner les soutiens de la PAC.

La CFTC pense néanmoins que l'élan donné par la loi d'Avenir à l'agroécologie doit être maintenu.

Le groupe de la CFTC a émis un vote favorable.

CGT

Au-delà du choix de la période et donc de l'opportunité politique d'un tel texte, le groupe CGT considère cet avis, notamment dans ses deux premières parties, comme une contribution utile pointant un système qui a fait son temps.

Il dénonce la spéculation sur les productions agricoles et alimentaires et la mise au clou de l'indépendance nationale et la souveraineté alimentaire. Le secteur agroalimentaire

est étouffé par l'agrobusiness et les groupes d'amont et d'aval de l'agriculture, ce qu'un chercheur a qualifié de « verrouillages sociotechniques ».

La qualité de vie et du bien-être des travailleurs de la terre, la santé de la population, la qualité des produits, leur accès pour tous, le respect des sols et des ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes sont sacrifiés.

L'approche conceptuelle de l'avis confirme que l'agroécologie est un élément d'un système alternatif possible. Ce n'est pas la moindre des qualités du texte.

Les préconisations apportent trop peu de réponses neuves à cette situation. Elles ne préconisent aucune rupture fondamentale.

Comment peut-on cibler les « verrouillages sociotechniques » et faire appel aux mêmes pour combattre leur propre système ? C'est pour le moins naïf.

A rebours de l'actualité professionnelle, les vertus de la contractualisation sont vantées alors que les politiques publiques d'intervention sur les marchés sont minimisées. Pourtant l'intervention étatique est essentielle pour changer de paradigme.

L'agroécologie qui se pose en solution alternative forte est axée sur des productions de « moyennes gammes ». N'est-ce pas « petit bras » ? Pourtant, l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité est un enjeu de santé publique.

Des logiques, que nous partageons, mises en œuvre par des politiques concrètes, seraient-elles trop exigeantes ou inacceptables pour la période parce que trop progressistes ?

La question de l'appropriation sociale et collective d'un secteur aussi vital se pose avec force dans le texte lui-même. Il montre que l'humanité se pose les questions qu'elle est en mesure de régler. Aujourd'hui, la contradiction est criante entre le mouvement de socialisation de plus en plus avancé qui touche nos secteurs et l'appropriation privée et égoïste des résultats.

Notre pays est en capacité de ressaisir la maîtrise de sa politique agricole et alimentaire dans le cadre de relations et d'échanges mutuellement avantageux en Europe comme à travers le monde.

C'est en ce sens que le ministère de l'Agriculture doit agir et non pas contribuer à toutes les stratégies de ceux qui s'accaparent les richesses.

Les préconisations auraient gagné à être plus incisives. Pourtant, le groupe CGT considère que les logiques dévoilées et les débats au sein de la section ont permis d'approfondir des aspects importants et de prendre en compte un certain nombre d'amendements.

Pour ces raisons, la CGT a voté l'avis.

Déclarations des groupes

CGT-FO

Alors que certains pensent que l'agroécologie est une « expression bizarre ! Un concept bobo », le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en mars 2011 déclare : « il est nécessaire d'adopter des modes de production agro écologiques si nous voulons à la fois nourrir le monde, lutter contre la pauvreté rurale et combattre le changement climatique ».

Cet avis dresse un constat argumenté sur l'agriculture conventionnelle et productiviste. Une agriculture développée en son temps pour nourrir un pays et où l'agriculteur a fait de son mieux avec les connaissances et moyens dont il disposait.

Aujourd'hui, le nombre d'agriculteurs a été divisé par deux, l'endettement des exploitants agricoles n'a jamais été aussi important, les revenus chutent, les sols sont de plus en plus pollués, l'utilisation abusive d'engrais de synthèse, la sur-mécanisation et la généralisation des monocultures appauvrissent les sols.

Il ne s'agit pas dans cet avis de condamner l'agriculture conventionnelle, mais d'accompagner la transition vers l'agroécologie qui permettrait :

- de mieux rémunérer les agriculteurs pour leur production en y ajoutant des compensations financières pour tous les services rendus aux écosystèmes ;

- de mieux utiliser les savoirs empiriques du monde paysan tout en les associant à la modernité et aux nouvelles technologies ;

- de faire de l'agroécologie la nouvelle référence : une nouvelle voie entre le haut de gamme et le produit standardisé de moindre coût.

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs de la société, des chercheurs aux consommateurs avec les agriculteurs, les salariés, les transformateurs, les distributeurs et d'affirmer l'objectif agroécologique dans la politique européenne et internationale.

Le groupe FO vote en faveur de cet avis, dont les préconisations contribuent à tendre vers un modèle agroécologique plus respectueux des agriculteurs, des salariés, de la nature et des consommateurs.

Coopération

Pour le groupe de la coopération, le projet agroécologique est une démarche positive, moderne, ouverte vers le monde et l'avenir, une démarche fédératrice à l'écoute des agriculteurs, des transformateurs et des consommateurs.

Sécurisation de l'approvisionnement alimentaire dans un monde interdépendant et incertain, adaptation des modèles agricoles à l'évolution des climats, gestion durable des ressources naturelles, consolidation d'une gestion raisonnée des intrants agricoles, autant de défis que l'agriculture française comme l'agriculture mondiale doivent relever.

Les consommateurs et les citoyens expriment des attentes nouvelles, parfois contradictoires, mais néanmoins tout à fait légitimes en termes de qualité, de traçabilité, de sécurité sanitaire et d'impact sur l'environnement.

Dans ce contexte, dans le secteur agricole, des pionniers se sont engagés dans la voie agroécologique qui se dessine entre le bio et le conventionnel. Depuis une dizaine d'années, dans la discrétion, des coopératives ont joué un rôle important pour impulser des transitions indispensables. La section a d'ailleurs pu en prendre la mesure lors de la visite de la coopérative Terrena.

L'évolution agroécologique repose plus sur l'engagement des agriculteurs à répondre aux attentes que sur un projet politique codifié par la loi. La vie des agriculteurs a toujours été rythmée par la nécessité d'adaptations. Valoriser leur exploitation sans compromettre les ressources naturelles est un enjeu pour une transmission pérenne. Les agriculteurs sont les acteurs déterminants de ce changement et c'est par l'effet d'entraînement de l'action collective rythmée dans le temps qu'ils s'y investiront pleinement.

Dès la présentation du projet de plan, nous avons exprimé des réserves notamment sur la partie constat qui exprime une vision négative de l'évolution du secteur agricole. Le constat des difficultés dont il faut faire état, ne doit pas amener à « jeter le bébé avec l'eau du bain ». Témoignons des réussites et démontrons qu'elles sont appropriables par tous.

Le texte de la saisine invitait à nous intéresser aux mutations à engager et à se tourner vers l'avenir. Ce sont désormais les attentes des citoyens/consommateurs, donc les marchés, qui commandent les débouchés. Il s'agit de passer de la logique de « flux poussés » à celle de « flux tirés ». Les coopératives sont des systèmes collectifs performants, propriétés de leurs agriculteurs adhérents, elles doivent renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs.

La saisine interrogeait également la question de l'efficacité économique, condition essentielle de la réussite de cette évolution. Ce questionnement est traité de manière très abstraite et non convaincante. En fait l'agroécologie n'est pas « La » solution, mais une voie de réflexion pour l'évolution des modèles économiques. Les agriculteurs en mesureront la pertinence à l'aune de la performance économique.

Cette réussite passe par l'accès à de nouvelles technologies, à de nouveaux savoir-faire et par un renforcement de la complémentarité entre la recherche publique et privée.

Enfin, nous ne croyons pas que l'agriculture française doive se replier sur elle-même. Ce serait d'ailleurs mettre à mal l'idée même d'Europe dans laquelle s'inscrit l'agriculture française qui a vocation à exporter sur des marchés en croissance. Nous partageons l'idée d'une agroécologie qui incite à produire autrement, cette évolution est pour nous compatible avec notre capacité à valoriser nos produits et nos savoir-faire alimentaires, à l'international, comme nous le faisons en France, notre « *Made in France* ».

Le groupe de la coopération s'est abstenu.

Déclarations des groupes

Entreprises

Il n'y a pas qu'une seule forme d'agriculture. Il n'y a pas qu'une seule façon de travailler la terre et le monde agricole ne se divise pas entre des acteurs vertueux qui auraient compris la nécessité d'une agriculture de qualité et des inconscients qui ne penseraient qu'à vendre des produits dangereux et seraient prêts à tous les sacrifices pour gagner plus d'argent. Si le débat était aussi simple il serait, de notre point de vue, tranché depuis longtemps.

Cet avis a été difficile à construire et a donné lieu à des débats importants dans la section. Dans notre pays si fier de ses agriculteurs, de sa gastronomie, de son industrie agroalimentaire, de sa capacité à exporter des produits agricoles, il est parfois difficile de sortir d'une opposition forte sur ces sujets.

Quelle est la vision des entreprises ? D'abord que nos agriculteurs sont une chance pour la France. Une chance pour nous nourrir, une chance pour l'emploi, une chance pour notre rayonnement dans le monde, une chance pour nos territoires. Tout en travaillant durement ils doivent répondre à des exigences qui peuvent être vues comme contradictoires. Nourrir 65 millions de Français (et même plus) à des prix abordables, surtout en temps de crise, tout en répondant à leurs besoins de produits de qualité, produits plus près de chez eux. Admettons ensemble que toutes ces attentes ne doivent pas être faciles à concilier.

En tenant compte de toutes ces contraintes, nos agriculteurs savent aussi que notre écosystème doit être respecté. Ils le savent d'autant plus que la terre est aussi leur source de revenus car, qui dit revenus dit développement économique et investissement. L'agroécologie fait partie des pistes de développement possibles de notre système agricole. En produisant au plus près, en augmentant encore la qualité des produits, en amplifiant les efforts déjà accomplis pour préserver les sols, elle fait certainement partie de l'avenir de l'agriculture. À ce titre, elle doit être encouragée et promue aussi bien dans l'enseignement agricole, dans les programmes de recherche, qu'auprès des consommateurs, comme le souligne l'avis.

Mais ne soyons pas dupes. Cette transition prendra du temps car elle devra trouver son équilibre économique. Elle ne constituera sans doute pas un modèle unique et devra être accompagnée dans la durée.

Nous pensons que ce sujet doit être porté, qu'il mérite une attention toute particulière et pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises a voté l'avis.

Environnement et nature

Cet avis défend une double exigence. Celle d'entendre les demandes de la société en matière d'alimentation, de santé et d'environnement, et celle de prendre en compte les contraintes du monde agricole sur les temps de la transition et la nécessité d'une amélioration du revenu agricole.

Les débats en section ont été nourris, les auditions et témoignages de terrain encourageants.

Nous étions nombreux à partager le constat que nous sommes au bout d'un modèle et qu'il en va de notre souveraineté alimentaire, du sens et de la qualité du travail agricole, ainsi que de la préservation de notre environnement commun.

Nous avons été tout aussi nombreux à envisager l'agroécologie comme la voie alternative, à construire à partir des expériences des pionniers, en prenant en compte les particularités de chaque région agricole et l'organisation progressive de débouchés viables.

Loin d'être une mode, c'est une forme d'économie circulaire appliquée aux productions agricoles qui permet de travailler en intelligence avec la nature et aux territoires de renouer des liens avec leur agriculture.

Sans jamais nier les contraintes, ni les efforts déjà engagés par de nombreux agriculteurs - et ceux qui ont lu ou liront cet avis en seront convaincus - cet avis nous invite à tous prendre notre part dans cette transition indispensable : politiques, travailleurs agricoles, agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs. Il ne désigne pas de coupable et il milite, oui, mais pour un rassemblement de l'ensemble de la société autour d'un nouveau modèle de production et d'alimentation.

Le groupe environnement et nature soutient particulièrement les propositions qui permettraient à l'agriculture de retrouver son autonomie :

privilégier l'indépendance de la recherche publique face à la concentration des acteurs de l'agrochimie ;

accompagner les agriculteurs dans la transition et créer un Fonds pour garantir les risques économiques ;

réduire les risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides pour les travailleurs agricoles et l'ensemble de la population, notamment en séparant vente et conseil.

Un des mots clef de nos échanges a vraiment été celui de « Transition », en adéquation totale avec les orientations stratégiques du CESE. Voulons-nous cette transition ou nous contentons-nous de la souhaiter sans jamais se saisir des occasions qui nous permettent de la concrétiser ? Voter cet avis en est une.

En remerciant chaleureusement la rapporteure Cécile Claveirole, pour l'énorme travail fourni et pour l'ambition portée, le groupe environnement et nature a voté l'avis.

Déclarations des groupes

Mutualité

Notre pays entretient avec ses agriculteurs un lien fait de passion. L'agriculture n'appartient pas seulement à l'histoire et l'identité de notre pays ; c'est dans le travail de ses agriculteurs que la France puise une part importante de ses forces. C'est grâce à notre agriculture qu'un certain nombre de nos territoires ne sont pas aujourd'hui entièrement abandonnés.

C'est en raison de ce lien fort que les mutations de l'agriculture nous importent et que de nouvelles attentes à l'égard de l'agriculture sont exprimées par notre société : en matière de respect de l'environnement et de biodiversité ; produire des denrées alimentaires en quantité et en qualité (sécurité sanitaire), mais aussi des produits à usage non alimentaire ; et participer au développement des sociétés rurales en contribuant à l'entretien des paysages et à l'emploi rural.

Les propositions contenues dans l'avis semblent en phase avec l'ensemble de ces enjeux et l'agroécologie peut répondre à ces attentes.

Parmi les défis que l'agriculture doit relever, les questions de santé sont essentielles pour le groupe de la mutualité.

1- Le rapport des consommateurs à l'alimentation a changé. Aussi, une récente enquête montre que plus de six consommateurs sur dix estiment que l'alimentation peut être un facteur de risque pour la santé.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, à travers les différents avis votés par notre assemblée, l'alimentation est l'un des déterminants de la santé et pose à ce titre une question de santé publique : personne ne peut se satisfaire de l'augmentation de l'obésité dans notre pays, en particulier chez les plus jeunes et dans les catégories sociales les plus défavorisées.

Il est donc important, comme le souligne l'avis « *de veiller à ce que les choix de consommation alimentaire soient éclairés grâce à une information complète et objective* ».

Le réseau de la Mutualité française développe depuis longtemps des programmes de prévention et d'éducation pour la santé autour de plusieurs objectifs : sensibiliser sur une alimentation saine et équilibrée, promouvoir l'accessibilité financière et la proximité géographique. Ces objectifs rejoignent ceux de l'avis.

2- Concernant la santé des agriculteurs, les risques de maladies professionnelles notamment liés à l'utilisation de produits phytosanitaires sont sérieux. Ainsi, une étude récente de l'ANSES rappelait que plus d'un million de professionnels sont potentiellement exposés aux pesticides. Par ailleurs, si les effets des intoxications liées à l'utilisation de ces produits sont assez bien connus, les conséquences à long terme, en relation avec une exposition chronique et en cocktail (mélange de produits et donc de molécules), le sont beaucoup moins. À cet égard, il est essentiel d'améliorer les connaissances sur les expositions aux pesticides des personnes travaillant dans l'agriculture et de renforcer, comme le souligne

l'avis, les actions de conseil et de formation des utilisateurs de pesticides, dans un cadre indépendant.

Enfin, en tant qu'acteur de proximité, la mutualité encourage toutes initiatives qui reposent sur des solidarités de territoire et fournissent un meilleur contrôle sur la santé. La mobilisation de tous les acteurs locaux et notamment des collectivités territoriales est à ce titre essentielle. Le rôle et la place des entreprises coopératives, justement soulignés dans l'avis, doivent être encouragés.

S'il ne s'agit pas d'imposer un modèle unique, l'agroécologie qui vise la triple performance économique, environnementale et sociale peut répondre aux défis de l'agriculture et aux attentes de la société. Ce changement ne pourra se faire qu'avec l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi, le groupe de la mutualité a voté l'avis.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Si l'agroécologie est, comme le note cet avis, une discipline scientifique et une somme de pratiques, c'est également un mouvement social.

Ce mouvement est ancien et porte de multiples visages. Il démontre à grande échelle sa capacité à répondre, mieux que les autres options, aux défis lourds et structurels auxquels nous sommes confrontés, et en premier lieu économique.

Ce mouvement social est mondial. La COP 21 a été pour ce mouvement un espoir et si la période est plus incertaine, le CESE reste porteur des objectifs de l'accord de Paris.

Ce mouvement social est en plein essor sur les territoires. Il passe par l'évolution des pratiques et la redécouverte des spécificités régionales dans tous les domaines. Il permet le développement des circuits courts, en particulier pour les collectivités. Enfin, il permet l'installation de jeunes, redonne le goût au métier, retisse du lien entre les acteurs et les agriculteurs eux-mêmes.

Mais plus que tout, ce mouvement ne peut se faire sans les agriculteurs eux-mêmes. D'abord parce qu'ils ont les savoir-faire et les connaissances et qu'ils ont prouvé à travers l'histoire leur capacité à faire évoluer les pratiques. Mais également parce que les agriculteurs sont les premières victimes : victimes en termes de santé, victimes économiques et nous ne pouvons occulter les multiples crises profondes, souvent désespérantes, qui touchent

Déclarations des groupes

la profession, et l'année 2016, plus que les autres, a été particulièrement difficile dans beaucoup de régions.

Ce constat doit renforcer le cap à donner. Pour avancer vers celui-ci, trois points sont pour le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse particulièrement importants.

Tout d'abord, la formation. La formation à l'agroécologie doit s'appuyer sur des cas pratiques pour permettre aux élèves de se confronter à des projets existants, en lien avec les acteurs locaux. Elle ne peut être qu'interdisciplinaire.

De plus, la valorisation des acteurs de l'agroécologie, ainsi que de leurs produits, doit se faire à tous les niveaux pour que les acteurs puissent avoir les moyens de construire ces transitions.

Enfin, concernant l'accompagnement, il est indispensable de soutenir les installations, en particulier celles de jeunes, qui mettent en pratique l'agroécologie. Cela nécessite du temps et des moyens pour tous les acteurs. À cet égard, le groupe soutient la proposition d'allouer des moyens supplémentaires aux collectifs qui aident les porteurs de projets et saluent tous les acteurs, et de nombreux sont jeunes, qui inventent l'agriculture de demain, celle-ci ne devant être qu'agroécologique. Ce n'est qu'à cette condition que l'on arrêtera le non remplacement d'un agriculteur sur deux !

Le groupe a voté l'avis.

Outre-mer

Traiter de l'agroécologie est un exercice particulièrement complexe tant le sujet est clivant :

- d'une part, l'absence d'information suffisante à destination du grand public fera dire aux non- spécialistes que le sujet est abstrait, mais il est sensible avec de forts enjeux pour les acteurs concernés ;
- d'autre-part, du côté des consommateurs, une partie de la population veut une nourriture bon marché accessible, toute l'année sans restriction de provenance, une autre exige des produits de qualité tenant compte de leur origine et de l'impact environnemental de leur production.

De plus, du côté des producteurs certains voient dans l'agroécologie un retour en arrière sans prise en compte de la viabilité économique, tandis que d'autres la considèrent comme une nécessité, au nom du respect de l'environnement et de l'avenir de la planète.

Certes, le changement climatique et le défi environnemental nous obligent à nous interroger sur les enjeux de la sécurité alimentaire et du modèle agricole le plus approprié. Mais il faut dépasser l'idée trop simpliste que les uns seraient pour et les autres réfractaires aux évolutions.

Il nous faut concilier compétitivité agricole, performance environnementale et aménagement territorial, mais ces mutations ne se décrètent pas. Elles doivent se faire

progressivement en tenant compte de la fragilité économique de nos agriculteurs et des difficultés quotidiennes qu'ils doivent affronter.

En Outre-mer, l'agroécologie peut constituer un nouveau modèle agricole. Mais ce modèle doit d'abord permettre de consolider nos filières traditionnelles en tenant compte de la concurrence des pays ACP environnants. Ensuite, il doit impulser la diversification agricole pour aller vers davantage d'autosuffisance alimentaire et le développement de culture de produits de niche à haute valeur ajoutée.

Dans nos territoires, les scandales liés à l'utilisation des pesticides ont fait naître une prise de conscience et la naissance de nouvelles pratiques qui se sont traduites par la diminution considérable d'intrants. Cette nouvelle approche traduit l'effort de recherche et développement répondant ainsi au souci de modernisation et de sécurité alimentaire indispensable pour nos populations.

Toutefois, des enjeux majeurs restent à régler comme la question du foncier agricole, le statut des agriculteurs, l'installation des plus jeunes d'entre eux et le développement des filières. C'est l'ambition de la loi d'Avenir de l'agriculture et de son volet Outre-mer de 2014, mais cette politique publique implique un long processus qui doit, aujourd'hui, aller de pair avec l'agroécologie.

Pour le groupe de l'Outre-mer, les maîtres mots sur un tel sujet doivent être information, éducation, formation, expérimentation, accompagnement financier, et certainement pas stigmatisation et opposition.

Ce travail montre que la France s'est engagée dans une longue transition agricole. Le but à atteindre est clairement défini. Les outils scientifiques sont actionnés mais il y a une obligation morale et économique d'associer étroitement le monde agricole à ces évolutions et plus encore l'ensemble de la société. Plus que jamais, les vraies questions restent : quel modèle économique et quelle alimentation voulons-nous demain?

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Véronique Le Floc'h : « L'agroécologie, concept faussement novateur, s'avère déjà pratiquée par nombre d'agriculteurs, soucieux de relever les défis énoncés dans l'avis.

Il y a plus de 10 ans, notre syndicat, la Coordination Rurale, s'inscrivait déjà dans cette logique, en déclinant, avec son « Serment de l'agriculteur raisonnable », ses 99 recommandations (couverture des sols, sens et profondeur du labour, bon usage des phytos, etc...).

Notre section « jeune », elle, organise chaque année depuis près de 20 ans le « Festival du Non Labour et du Semis Direct ».

Sachez toutefois, que cette pratique agroécologique limitant l'érosion et favorisant l'activité biologique des sols nécessite souvent un traitement herbicide total avant le semis !

Les agriculteurs savent qu'ils doivent adapter leurs pratiques aux sols, au climat et aux différentes pressions pathogènes, qu'il faut produire en quantité et en qualité, à moindre coût, tout en préservant l'environnement et le futur.

Le défi est de taille puisqu'il s'agit d'approvisionner un marché européen déficitaire de 25 millions d'hectares en grandes cultures !

Les gains de productivité de l'agriculture française ont bien été rappelés dans l'avis.

Mais, en aucun cas, nous, les agriculteurs ne pouvons accepter seuls la responsabilité des pollutions diffuses puisque les doses d'utilisation des intrants validées par l'ANSES sont respectées, voire réduites pour, entre autre, des raisons économiques.

Nous ne sommes pas non plus responsables :

- des intoxications alimentaires, très très rares d'ailleurs ;
- de la malbouffe et ses produits imités ;
- des cancers ou autres maladies ;
- des pertes de saveurs ou de goûts puisque nos variétés culturelles pour la plupart ne nous appartiennent plus !

Et puis, différents concepts agroécologiques coexistent : agriculture biologique, intégrée, de conservation, à haute valeur environnementale (HVE), écologiquement intensive (AEI), la biodynamie...

Tous visent à produire autant, voire plus, en réduisant les produits phytosanitaires, les antibiotiques ou encore la consommation d'énergie fossile.

La multitude et le saupoudrage des soutiens mis en place ont des effets très limités, certainement faute de dimension et d'ambition européennes.

- les MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques),
- le plan protéines,
- les GIEE (groupements d'intérêts économiques et environnementaux) dont seuls les membres peuvent vendre librement leurs céréales, alors même que notre syndicat plébiscite cette faculté pour tous les agriculteurs,

- les ICHN (indemnités compensatoires des handicaps naturels) qui excluent désormais la culture de céréales autoconsommées sur l'exploitation, principe d'autonomie alimentaire, lui aussi inscrit dans l'agroécologie.

Ainsi, l'agroécologie décrit en réalité ce que tout agriculteur s'évertue à faire.

Plutôt que des aides, ce sont bien des prix rémunérateurs dont nous avons besoin pour assurer la triple performance, économique, sociale et environnementale de notre agriculture encore familiale.

La Coordination Rurale prône depuis toujours l'exception agricole afin de soustraire l'agriculture aux accords de libre échange et de l'OMC.

Pour ces raisons non exhaustives, au nom des agriculteurs de la Coordination Rurale que je représente, je ne voterai malheureusement pas cet avis ».

Sylvie Sinay : « Je tiens à saluer le travail auquel Cécile a accepté de s'atteler, rendant ce sujet pour les plus néophytes d'une plus grande netteté. Là, je tiens à remercier l'administration de la section, le président Étienne Gangneron et l'ensemble des conseillers et conseillères qui ont pris part à ce travail. C'est avec intérêt que j'ai suivi les travaux de la section sur la transition agroécologique.

Comme tout le monde le sait maintenant, l'agroécologie c'est : être à l'écoute de la terre et de ses besoins pour produire mieux en limitant les intrants, et économe envers les ressources, pour faire simple dans sa définition.

Même s'il ne s'agit pas de la filière bio, cette pratique correspond mieux aux attentes que nous avons envers les agriculteurs, pour améliorer la qualité de l'eau, préserver les milieux humides et leurs peuplements, notion à laquelle je suis très sensible. Les bandes enherbées, la création de haies et les plantes pérennes servent aussi d'abris d'hiver, de nourriture à la petite faune de plaine ; la biodiversité n'en sera que mieux préservée.

La visite de l'exploitation que nous avons vue près d'Angers nous a permis de rencontrer des agriculteurs, plus sereins sur le devenir de leur exploitation. Leur modèle de culture me semble être plus pertinent : la limitation d'intrants chimiques, les couverts végétaux qui évitent le lessivage des sols et le ruissellement qui est néfaste pour les eaux de surface, nos nappes phréatiques, et l'eau de notre robinet pour simplifier, l'utilisation des cultures associées pour fixer le carbone, l'utilisation de leur propre semence ou sinon issue de filière locale.

Le fait de moins altérer les milieux naturels préserve la biodiversité et améliore la vie biologique, la mutualisation des outillages agricoles par la CUMA (coopérative d'utilisation du matériel agricole) leur permet d'éviter les charges financières trop lourdes...

Cette transition est longue, nécessite plus de travail et ne garantit pas de résultat immédiat.

De cet avis, il ressort de véritables besoins :

- son développement nécessite un véritable effort de formation et de recherches,
- la mise en œuvre d'outils de pilotage et du temps d'observation, et implique une réorganisation des industries en amont et en aval,

Déclarations des groupes

- une valorisation du métier d'agriculteur qui favorisera la transmission et la création d'emplois.

Toutes ces mesures devront être accompagnées, organisées afin de répondre aux attentes de notre société ; les aides devront être plus dirigées vers les exploitants qui décident de s'engager dans cette démarche ; les aliments qui en découleront doivent être beaucoup plus visibles et plus valorisés.

Cet avis amorce les moyens d'accompagnement pour la filière et les modalités pour y parvenir, cette transition comme on peut aisément le comprendre ne pourra se faire du jour au lendemain, mais il est pour moi urgent d'en prendre le chemin.

Vous aurez compris je voterai cet avis ».

Professions libérales

La loi du 13 octobre 2014 d'Avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt a fait du développement des systèmes de production agroécologique l'un des objectifs majeurs des politiques agricoles publiques. Et la saisine du gouvernement nous demande une étude détaillant les conditions et modalités selon lesquelles l'agroécologie peut constituer « une réponse » aux défis auxquels est confrontée notre agriculture.

« Une » réponse : si l'agroécologie peut répondre, c'est en effet plus probablement en apportant « une » réponse, davantage qu'en apportant « la » réponse.

Or c'est bien la question à laquelle confronte l'avis : l'agroécologie fournit-elle la réponse qui justifierait que l'on réoriente l'ensemble des politiques publiques, ou au contraire s'agit-il d'une réponse adaptée à certaines filières, dans certains contextes territoriaux, voire à certains circuits de distribution ?

La première difficulté réside peut-être d'abord dans la présentation des défis auxquels devrait répondre l'agroécologie. Certes, chacun est sensible aux problématiques de santé publique. Mais le tableau qui est dressé dans la première partie de l'avis est particulièrement critique et rend peu compte des efforts accomplis par l'agriculture française pour fournir à la population, dans les contraintes de pouvoir d'achat qui lui étaient imposées, une alimentation de qualité. A trop noircir la présentation des défis, ne risque-t-on pas que la réponse ne soit trop théorique ?

La deuxième difficulté est celle de la définition. Le rapport en énumère plusieurs : il est quelques fois question de science, d'autre fois de pratiques agricoles, de mode de production ou de systèmes de production. Une définition existe dans le Code rural, on sent bien que le législateur lui-même n'a pas pu cerner le concept d'une façon précise. Globale, inclusive, si l'agroécologie reste à définir, c'est que précisément nous manquons de références. Que le rapport ne puisse faire état, en matière de références chiffrées sur les revenus de l'agroécologie, que des seules données du réseau RICAD qui recense les chiffres de 155 fermes du Grand Ouest est symptomatique. Ces données sont tout à fait instructives,

mais sont-elles quantitativement suffisantes pour emporter la conviction de toute une population active?

Là réside une troisième difficulté. Certes l'agroécologie ne peut être que systémique et globale. Mais paradoxalement cela ne doit pas nécessairement induire que l'agroécologie serait justiciable d'une analyse globale. Les expériences décrites sont riches d'enseignement mais sont-elles à ce point exemplaires qu'il faille en conclure qu'une réorganisation d'ensemble des politiques publiques agricoles est opportune, en clair que l'agroécologie ne serait pas seulement une réponse, mais la réponse, et qu'en conséquence devraient être revus les axes de la recherche agronomique et ceux de la formation agricole ? C'est pourtant le sens des préconisations du rapport, qui orientent notamment vers une réorientation des soutiens de l'UE vers l'agroécologie. Pourtant, c'est à juste titre que le rapport souligne les risques que prennent les exploitants qui choisissent d'orienter leur mode de production vers l'agroécologie. Au point que sont préconisées la création d'un fonds de garantie, la rémunération des externalités positives de l'agriculture, et même la création d'une aide alimentaire spécifiquement en lien avec l'agroécologie. Si ces risques existent, et si tant de soutiens périphériques sont proposés, c'est bien que l'analyse des performances de l'agroécologie n'a peut-être pas atteint le point de maturité qui permettrait de l'ériger en nouveau modèle de l'agriculture française.

Il y a lieu de rendre hommage au travail de la rapporteure, qui a su ouvrir de nombreuses pistes de réflexion sur une thématique nouvelle. Mais demeure non résolue pour le groupe des professions libérales la question de savoir s'il est opportun de préconiser une modification aussi profonde des politiques publiques sur la base d'évaluations encore insuffisantes des résultats d'un nouveau mode de production : faute d'avoir la conviction que notre assemblée peut aujourd'hui répondre à cette question, le groupe des professions libérales ne pouvait que s'abstenir lors du vote de ce rapport.

UNAF

L'avis s'attache à présenter les atouts de l'agroécologie en réponse aux différents défis environnementaux et de compétitivité économique mais aussi de l'alimentation et de la santé notamment, qui intéressent au premier chef les familles et les générations futures.

Le groupe de l'UNAF regrette que les remarques de certains membres n'aient pas été suffisamment prises en compte pour définir de façon moins partisane les voies -et non la seule voie- pour parvenir à une montée en charge de l'agroécologie.

Le groupe de l'UNAF, favorable à l'agroécologie, aurait préféré que soient mieux pris en compte les avancées, les atouts de la recherche qui ont permis de réels progrès dans l'évolution de l'agriculture dite conventionnelle.

Dans les débats en section, l'agriculteur d'aujourd'hui apparaît le plus souvent comme une « marionnette » au service d'un système mercantile orchestré par les fabricants d'intrants, les banques et l'agroalimentaire. L'avis dépeint insuffisamment les contrastes et les nuances. Pour le Groupe de l'UNAF, il aurait été plus constructif de souligner et de valoriser les bonnes pratiques, qui sont déjà mises en œuvre au profit des consommateurs

Déclarations des groupes

et de l'environnement, telles que la traçabilité, les plans de mises aux normes, les mesures agroenvironnementales ..., qui s'inscrivent clairement dans le projet agroécologique.

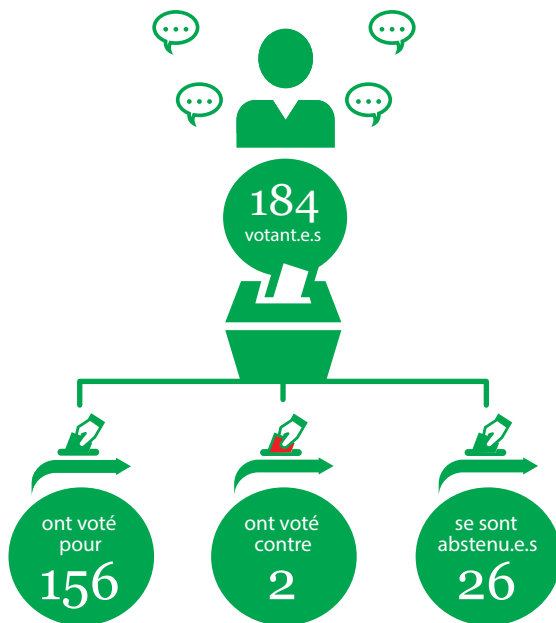
Bien que le groupe de l'UNAF ne partage pas la tonalité générale de l'avis, qui en appelle à une rupture plus qu'à une transition malgré son titre, pour autant, il n'est pas non plus raisonnable de s'opposer à cette nécessaire évolution à condition qu'elle soit progressive.

Ces évolutions souhaitables, respectueuses de l'environnement, tout en assurant une alimentation saine pour les consommateurs doivent permettre aux agriculteurs de dégager des revenus suffisants pour investir dans leur outil de production tout en faisant vivre leur famille dans de bonnes conditions.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

Scrutin

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Cécile Claveirole



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental **le 23 novembre 2016**

Ont voté pour : 156

| | |
|---------------------|---|
| <i>Artisanat</i> | Mme Amoros, M. Cruzet, Mme Foucher, M. Le Lann, Mme Marteau, M. Quenet. |
| <i>Associations</i> | M. Deschamps, Mme Lalu, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trelu-Kane. |
| <i>CFDT</i> | M. Blanc, Mme Blancard, MM. Cadart, Duchemin, Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajères y Sanchez, MM. Quarez, Ritzenthaler, Saint-Aubin. |
| <i>CFE-CGC</i> | M. Artéro, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche. |
| <i>CFTC</i> | Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Thouvenel. |
| <i>CGT</i> | Mmes Cailletaud, Chay, Farache, M. Fournel, Mmes Garreta, Manière, MM. Marie, Naton, Mme Robert, M. Teskouk. |
| <i>CGT-FO</i> | Mmes Brugère, Chazaud, Derobert, Desiano, Fauvel, Gillard, MM. Grolier, Homez, Legagnoa, Pérès, Pihet, Mme Ragot, M. Techer. |

| | |
|---|--|
| <i>Entreprises</i> | M. Asselin, Mmes Boidin Dubrulle, Castéra, MM. Cavagné, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pazat, MM. Pfister, Pottier, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle. |
| <i>Environnement et nature</i> | MM. Abel, Badré, Beall, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, MM. Genty, Le Boulter-Le Quilliec, Lè Van Truoc, Mmes Martinie-Cousty, Popelin. |
| <i>Mutualité</i> | MM. Caniard, Junique. |
| <i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i> | MM. Blanchet, Coly, Mmes Delair, Weber. |
| <i>Outre-mer</i> | M. Antoinette, Mme Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Edmond-Mariette, Rivière, Togna. |
| <i>Personnalités qualifiées</i> | MM. Adom' Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Boccara, Bontems, Mme Brunet, MM. Cabrespines, Cambacérés, Mmes Castaigne, Claveirole, MM. Duval, Eledjam, Mmes Goujon, Gard, MM. Grosset, Guglielmi, Mmes Hurtis, Jaeger, MM. Joseph, Jouzel, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Léoni, MM. Molinoz, Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Sehier, Sinay, Thiéry. |
| <i>UNAF</i> | Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand. |
| <i>UNSA</i> | Mme Arav, M. Chevalier, Mme Vignau. |

Ont voté contre : 2

| | |
|---------------------------------|----------------|
| <i>Agriculture</i> | M. Gangneron. |
| <i>Personnalités qualifiées</i> | Mme Le Floc'h. |

Se sont abstenus : 26

| | |
|------------------------------|---|
| <i>Agriculture</i> | Mme Beliard, M. Bernard, Mme Bonneau, M. Cochonneau, Mme Cottier, MM. Coué, Dagès, Mme Dutoit, M. Épron, Mme Even, M. Ferey, Mme Gautier, MM. Lainé, Roguet, Mme Valentin, M. Verger. |
| <i>Artisanat</i> | M. Stalter, Mme Teyssedre. |
| <i>Coopération</i> | M. Argueyrolles, Mmes Blin, Lexcellent, M. Prugue. |
| <i>Professions libérales</i> | MM. Chassang, Lafont, Noël, Mme Riquier-Sauvage. |

N° 1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ALIMENTATION

✓ **Président** : Etienne GANGNERON

✓ **Vice-présidents** : Anne GARRETA et Dominique MARMIER

Agriculture

✓ Marie-Thérèse BONNEAU

✓ Jacqueline COTTIER

✓ Roger CHOIX

✓ Etienne GANGNERON

✓ Anne-Claire VIAL

Artisanat

✓ Christian LE LANN

Associations

✓ Marie-Claire MARTEL

CFDT

✓ Betty HERVÉ

✓ Albert RITZENTHALER

CFTC

✓ Laurence ROGER

CGT

✓ Anne GARRETA

CGT-FO

✓ Carole DESIANO

Coopération

✓ Michel PRUGUE

Entreprises

✓ Marie-Hélène BOIDIN-DUBRULE

✓ Joëlle PRÉVOT-MADÈRE

Environnement et nature

- ✓ Anne de BÉTHENCOURT
- ✓ Florence DENIER-PASQUIER
- ✓ Elodie MARTINIE-COUSTY

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Bertrand COLY

Outre-mer

- ✓ Yannick CAMBRAY
- ✓ Didier GUÉNANT-JEANSON

Personnalités qualifiées

- ✓ Cécile CLAVEIROLE
- ✓ Véronique LE FLOC'H
- ✓ Véronique MATHIEU-HOUILLOIN
- ✓ Sylvie SINAY
- ✓ Jean-Louis JOSEPH
- ✓ Jacques PASQUIER

Professions libérales

- ✓ Pierre LAFONT

UNAF

- ✓ Dominique MARMIER

Personnalités associées

- ✓ Antoine d'AMECOURT
- ✓ Marie-Noëlle ORAIN
- ✓ Gérard ROMITI

N° 2 LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES³⁶

En vue de parfaire son information, la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation a entendu :

✓ **Canet Alain**

président de l'association française d'agroforesterie

✓ **Claquin Pierre**

chef du bureau de la prospective, de la stratégie et de l'intelligence économique, au ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

✓ **Garambois Nadège**

enseignante-chercheuse en agriculture comparée à AgroParisTech

✓ **Gate Philippe**

directeur scientifique d'Arvalis, institut du végétal,

✓ **Hérault Bruno**

chef du Centre d'études et de prospective au ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

✓ **Huet Brice**

conseiller au cabinet du ministre de l'Agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt

✓ **Le Gall André**

*chef du département Techniques d'élevage et environnement
Institut de l'Élevage*

✓ **Lemanceau Philippe**

directeur de l'UMR Agroécologie à Agro Sup Dijon INRA

✓ **Meynard Jean-Marc**

agronome, directeur de recherche à l'INRA

✓ **Pujos Pierre**

agriculteur /agroforestier

✓ **Soussana Jean-François**

directeur Scientifique à l'INRA Paris

✓ **Vandererven Rik**

sous-directeur adjoint, ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

³⁶ Liste par ordre alphabétique avec l'indication des fonctions exercées au moment du contact ou de l'entretien

N° 3 LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES³⁷

✓ **Balbot Jean-Claude**

secrétaire de la Fédération nationale des CIVAM

✓ **Bonnin Jacques**

trésorier de la Fédération nationale des CIVAM

✓ **Bureau Jean Marc**

vice président de la Fédération nationale des CIVAM

✓ **Charru Madeleine**

directrice de SOLAGRO et deux responsables de l'association

✓ **De Schutter Olivier**

professeur à l'Université de Louvain et ancien rapporteur auprès des Nations-Unies pour le droit à l'alimentation

✓ **Lapie Hervé**

président de l'association SYMBIOSE

✓ **Lemonnier Michel**

membre du Bureau de la Fédération nationale des CUMA

✓ **Perraud Christophe**

secrétaire général de la Fédération nationale des CUMA

✓ **Poulteau Eve**

animatrice générale au FADEAR (réseau de l'agriculture paysanne)

✓ **Sicard Gabrielle**

chargée de mission à l'INTERAFOCG

✓ **Vaquié Pierre-François**

président de la Fédération nationale des CUMA

✓ **Windsor Sébastien**

président de la chambre d'agriculture de Seine-Maritime, représentant l'APCA

³⁷ Liste par ordre alphabétique avec l'indication des fonctions exercées au moment du contact ou de l'entretien

N° 4 ARTICLE L.1 DU CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME (ISSU DE LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT DU 13 OCTOBRE 2014)

I.-La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation, dans ses dimensions internationale, européenne, nationale et territoriale, a pour finalités :

1° Dans le cadre de la politique de l'alimentation définie par le Gouvernement, d'assurer à la population l'accès à une alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ;

2° De développer des filières de production et de transformation alliant performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire, capables de relever le double défi de la compétitivité et de la transition écologique, dans un contexte de compétition internationale ;

3° De soutenir le revenu, de développer l'emploi et d'améliorer la qualité de vie des agriculteurs et des salariés ainsi que de préserver le caractère familial de l'agriculture et l'autonomie et la responsabilité individuelle de l'exploitant ;

4° De soutenir la recherche, l'innovation et le développement, en particulier des filières de produits biosourcés et de la chimie végétale ;

5° De contribuer à la protection de la santé publique et de la santé des agriculteurs et des salariés du secteur agricole, de veiller au bien-être et à la santé des animaux, à la santé des végétaux et à la prévention des zoonoses ;

6° De développer la valeur ajoutée dans chacune des filières agricoles et alimentaires et de renforcer la capacité exportatrice de la France ;

7° De rechercher l'équilibre des relations commerciales, notamment par un meilleur partage de la valeur ajoutée ;

8° De participer au développement des territoires de façon équilibrée et durable, en prenant en compte les situations spécifiques à chaque région ;

9° D'encourager l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, y compris par la promotion de circuits courts, et de favoriser la diversité des produits et le développement des productions sous signes d'identification de la qualité et de l'origine ;

10° De promouvoir l'information des consommateurs quant aux lieux et modes de production et de transformation des produits agricoles et agro-alimentaires ;

11° De promouvoir la conversion et le développement de l'agriculture et des filières biologiques, au sens de l'article L. 641-13 ;

12° De concourir à la transition énergétique, en contribuant aux économies d'énergie, au développement des énergies renouvelables et à l'indépendance énergétique de la nation,

notamment par la valorisation optimale et durable des sous-produits d'origine agricole et agroalimentaire dans une perspective d'économie circulaire ;

13° De concourir à l'aide alimentaire ;

14° De répondre à l'accroissement démographique, en rééquilibrant les termes des échanges entre pays dans un cadre européen et de coopération internationale fondé sur le respect du principe de souveraineté alimentaire permettant un développement durable et équitable, en luttant contre la faim dans le monde et en soutenant l'émergence et la consolidation de l'autonomie alimentaire dans le monde ;

15° De contribuer à l'organisation collective des acteurs ;

16° De développer des dispositifs de prévention et de gestion des risques ;

17° De protéger et de valoriser les terres agricoles.

La politique d'aménagement rural définie à l'article L. 111-2 et les dispositions particulières aux professions agricoles en matière de protection sociale et de droit du travail prévues au livre VII contribuent à ces finalités.

II.-Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agroécologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire.

Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.

L'État encourage le recours par les agriculteurs à des pratiques et à des systèmes de cultures innovants dans une démarche agroécologique. A ce titre, il soutient les acteurs professionnels dans le développement des solutions de biocontrôle et veille à ce que les processus d'évaluation et d'autorisation de mise sur le marché de ces produits soient accélérés.

L'État facilite les interactions entre sciences sociales et sciences agronomiques pour faciliter la production, le transfert et la mutualisation de connaissances, y compris sur les matériels agricoles, nécessaires à la transition vers des modèles agroécologiques, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs ou coopératifs.

III.-L'État veille, notamment par la mise en œuvre de ses missions régaliennes, à la sécurité sanitaire de l'alimentation.

Le programme national pour l'alimentation détermine les objectifs de la politique de l'alimentation mentionnée au 1° du I du présent article, en prenant en compte notamment la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage

alimentaire. Pour assurer l'ancrage territorial de cette politique, il précise les modalités permettant d'associer les collectivités territoriales à la réalisation de ces objectifs. Il propose des catégories d'actions dans les domaines de l'éducation et de l'information pour promouvoir l'équilibre et la diversité alimentaires, les produits locaux et de saison ainsi que la qualité nutritionnelle et organoleptique de l'offre alimentaire, dans le respect des orientations du programme national relatif à la nutrition et à la santé défini à l'article L. 3231-1 du code de la santé publique.

Le programme national pour l'alimentation encourage le développement des circuits courts et de la proximité géographique entre producteurs agricoles, transformateurs et consommateurs. Il prévoit notamment des actions à mettre en œuvre pour l'approvisionnement de la restauration collective, publique comme privée, en produits agricoles de saison ou en produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine, notamment issus de l'agriculture biologique.

Les actions répondant aux objectifs du programme national pour l'alimentation et aux objectifs des plans régionaux de l'agriculture durable, définis à l'article L. 111-2-1 du présent code, peuvent prendre la forme de projets alimentaires territoriaux. Ces derniers visent à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation.

Le Conseil national de l'alimentation participe à l'élaboration du programme national pour l'alimentation, notamment par l'analyse des attentes de la société et par l'organisation de débats publics, et contribue au suivi de sa mise en œuvre. Des débats sont également organisés, dans chaque région, par le conseil économique, social et environnemental régional, mentionné à l'article L. 4134-1 du code général des collectivités territoriales.

IV.-La politique d'installation et de transmission en agriculture a pour objectifs :

1° De contribuer au renouvellement des générations en agriculture ;

2° De favoriser la création, l'adaptation et la transmission des exploitations agricoles dans un cadre familial et hors cadre familial ;

3° De promouvoir la diversité des systèmes de production sur les territoires, en particulier ceux générateurs d'emplois et de valeur ajoutée et ceux permettant de combiner performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire, notamment ceux relevant de l'agro-écologie ;

4° De maintenir sur l'ensemble des territoires un nombre d'exploitants agricoles permettant de répondre aux enjeux d'accessibilité, d'entretien des paysages, de biodiversité et de gestion foncière ;

5° D'accompagner l'ensemble des projets d'installation ;

6° D'encourager des formes d'installation progressive permettant d'accéder aux responsabilités de chef d'exploitation tout en développant un projet d'exploitation, et de favoriser l'individualisation des parcours professionnels.

Dans le cadre de cette politique, l'Etat facilite l'accès au foncier agricole dans des conditions transparentes et équitables. Il assure la formation aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et aux métiers qui leur sont liés, de façon adaptée aux évolutions économiques, sociales, environnementales et sanitaires ainsi qu'au développement des territoires.

V.-La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation tient compte des spécificités des outre-mer ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ces territoires. Elle a pour objectif de favoriser le développement des productions agricoles d'outre-mer, en soutenant leur accès aux marchés, la recherche et l'innovation, l'organisation et la modernisation de l'agriculture par la structuration en filières organisées compétitives et durables, l'emploi, la satisfaction de la demande alimentaire locale par des productions locales, le développement des énergies renouvelables, des démarches de qualité particulières et de l'agriculture familiale, ainsi que de répondre aux spécificités de ces territoires en matière de santé des animaux et des végétaux.

VI.-La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation tient compte des spécificités des territoires de montagne, en application de l'article 8 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. Elle reconnaît la contribution positive des exploitations agricoles à l'entretien de l'espace et à la préservation des milieux naturels montagnards, notamment en termes de biodiversité. Elle concourt au maintien de l'activité agricole en montagne, en pérennisant les dispositifs de soutien spécifiques qui lui sont accordés pour lutter contre l'envahissement par la friche de l'espace pastoral et pour la préserver des préjudices causés par les grands prédateurs.

VII.-La politique en faveur de l'agriculture et de l'alimentation tient compte des spécificités des zones humides, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement.

N° 5 LETTRE DE SAISINE DU PREMIER MINISTRE



25 MAI 2016
128

Le Premier Ministre
- 734 / 16 / SG

Paris, le 19 MAI 2016

Ch Monsieur le Président,

L'agriculture française est engagée depuis la fin de l'année 2012 dans un processus de développement des systèmes de production agro-écologiques, qui privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité en maintenant ou en augmentant leur rentabilité économique tout en réduisant leur consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires.

La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a fait du développement de ces systèmes de production l'un des objectifs majeurs des politiques publiques agricoles.

Bien que les bénéfices environnementaux et économiques de ce choix puissent d'ores et déjà être constatés à l'échelle des exploitations qui le mettent en œuvre, il reste pour autant nécessaire de confirmer que le projet agro-écologique constitue une réponse pertinente aux crises que traverse actuellement le secteur agroalimentaire, par l'amélioration de sa rentabilité.

C'est pourquoi je souhaite que le Conseil économique, social et environnemental réalise une étude détaillant les conditions et modalités selon lesquelles les modes de production agro-écologiques peuvent constituer une réponse aux enjeux économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les filières agricoles.

Je souhaite que cette étude soit également l'occasion pour le Conseil de faire les recommandations qu'il estimera nécessaires pour contribuer au développement des modes de production agro-écologiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Bien à vous,

Manuel VALLS

Monsieur Patrick BERNASCONI
Président du Conseil économique,
social et environnemental
Palais d'Iéna
9, place d'Iéna
75775 PARIS CEDEX 16

N° 6 BIBLIOGRAPHIE

ADEME, *Agriculture & environnement : des pratiques clefs pour la préservation du climat, des sols et de l'air, et les économies d'énergie*, juin 2015

Agreenium, sous la présidence M. Guillou (co-ateurs : H. Guyoard, C. Huyghe, J-L. Peyraud ; rapporteurs : J. Vert, P. Claquin), *Les projets agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement*, mai 2013

AgroParisTech, RAD, Institut de l'élevage, *Les exploitations d'élevage herbivore économes en intrants (ou autonomes). Quelles sont leurs caractéristiques ? Comment accompagner leur développement ?*, rapport d'études CEP-MAAF, juin 2016

B. Allain, *Les circuits courts et la relocalisation des filières agricoles et alimentaires*, rapport d'information de l'Assemblée nationale, juillet 2015

Miguel A. Altieri, *L'agroécologie*, éditions Charles Corlet, 2013

ANSES, *Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture*, avis et rapport d'expertise collective, Juillet 2016

D. Bourguet et T. Guillemaud, *The Hidden and External Costs of Pesticide Use*, Sustainable Agriculture Reviews vol.19, INRA, mai 2016

M.Calame, *Comprendre l'agroécologie*, Editions Charles Leopold Meyer, octobre 2016

CEP, Centre d'études et de prospectives, citer les deux ou trois fiches

CESE, *La future PAC après 2013*, avis présenté par R. Hochart, au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 25 mai 2011

CESE, *La compétitivité : enjeu d'un nouveau modèle de développement*, avis présenté par I. de Kerviler, au nom de la section des activités économiques, 12 octobre 2011

CESE, *La gestion et l'usage de l'eau en agriculture*, avis présenté par

F. Denier-Pasquier, au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 23 avril 2013

CESE, *Projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt*, avis présenté par J. Hacquemand, au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 12 novembre 2013

CESE, *Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibré*, rapport et avis présentés par T. Damien au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 28 janvier 2014

CESE, *L'agriculture familiale*, avis présenté par M. Laplante au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 9 décembre 2014

CESE, *La bonne gestion de sols agricoles : un enjeu pour la société*, avis présenté par A. Courtoux et C. Claveirole au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 13 mai 2015

CESE, *Les travailleurs détachés*, avis présenté par J. Grosset, au nom de la section du travail et de l'emploi, 22 septembre 2015

CESE, *Les enjeux de la négociation du projet de Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement*, avis présenté par C. Quarez, au nom de la section des Affaires européennes et internationales, 22 mars 2016

Annexes

CESE, *Les circuits de distribution des produits alimentaires*, rapport et avis présentés par A. Ritzenhaler au nom de la section de l'Agriculture, de la pêche et de l'alimentation, 11 mai 2016.

CGAER, *Promotion des systèmes agroforestiers. Propositions pour un plan d'actions en faveur de l'arbre et de la haie associé aux productions agricoles*, rapport n°14094 établi par P. Balmy, D. Domallain et M. de Galbert, février 2015

CGAER, *Note sur la contractualisation*, juillet 2016

Commissariat général au développement durable, *Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux*, Références, mai 2014

Commissariat général au développement durable, *Les pollutions par les engrais azotés et les produits phytosanitaires : coûts et solutions*, Economie et évaluation n°136, décembre 2015

M. Desriers, *L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique*, dans *L'agriculture française et l'Europe - L'agriculture, nouveaux défis* édition 2007

M. Duru et M-B. Magrini (UMR agir, Inra Toulouse), *Quand les acides gras questionnent le système agricole et agro-alimentaire : propositions pour une analyse intégrée de notre chaîne alimentaire*, courrier de l'environnement de l'INRA n°65, mars 2015

M. Duru, M. Fares, O. Therond, *Un cadre conceptuel pour penser maintenant (et organiser demain) la transition agroécologique de l'agriculture dans les territoires*, Cah. Agric. n°23, 83-95, 2014

A. Fardet (INRA Clermont-Ferrand), *Complex foods versus functional foods, nutraceuticals and dietary supplements: differential health impact (Part 1)*, *Agro FOOD Industry hi-tech* 26(1): 20-24, 2015

A.Fardet, E.Rock, *Vers une approche plus holistique de la nutrition*, Cahier de nutrition et de diététique, 2016-51

S. Foucart, *Et si les pesticides coûtaient plus qu'ils ne rapportent ?*, le Monde, 19 mars 2016

S. Foucart, *Agriculture : et si on produisait plus avec moins de pesticides et d'engrais*, Le Monde Science et technologie, 27 juin 2016

N. Garambois, S. Devienne, *Changement de paradigme et création de valeur ajoutée en agriculture : le cas des systèmes bovins herbagers économes du Bocage poitevin*, Notes et études socio-économiques du Centre d'études et de prospectives du Ministère de l'agriculture n°37, 2013

INRA, département sciences pour l'action et le développement, *Les mots de l'agroécologie*, sur le site <http://mots-agronomie.inra.fr/mots-agronomie.fr>

INRA, *L'agroforesterie et l'INRA*, collectif, juillet 2014

Inserm, Université de Caen Basse-Normandie, Centre de lutte contre le cancer François Baclesse, sous coordination de Pierre Lebailly, *Enquête AGRICAN (agriculture & cancer)*, novembre 2014

Institut pour le développement forestier, *Diversité des systèmes agroforestiers*, revue Forêt-entreprise n°229, 1er juillet 2016

IPES-Food, *From Uniformity to Diversity: A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems*, juin 2016

A. Kirsch, J.C. Kroll, A.Trouvé, INRA-AgroSupDijon, *Distribution des aides de la PAC et bonnes pratiques environnementales*, à paraître dans « Economie Rurale »

A. Le Loch et T. Benoit, *L'avenir des filières d'élevage*, rapport d'information parlementaire, mars 2016

V. Lucas, FNCUMA, *L'agroécologie induit-elle de nouvelles modalités de coopération entre agriculteurs ?*, 2015

C. Maine, J-M. Meynard, S. Bui, C. Lamine, A. Messéan, *Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillages et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire*, Innovation Agronomiques 8, 2010

J-M. Meynard, A. Messéan, A. Charlier, F. Charrier, M. Fares, M. le Bail, M.B. Magrini, I. Savini, *Freins et leviers à la diversification des cultures. Etude au niveau des exploitations agricoles et des filières*, Synthèse du rapport d'étude, INRA, janvier 2013

J-M. Meynard, A. Charlier, F. Charrier, M. Fares, M. Le Bail, M-B. Magrini et A. Messéan, *La diversification des cultures, comment la promouvoir ?*, Notes et études socio-économiques n°39 du Centre d'études et de prospective (Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt), avril 2015

A. Pfimlin, P. Faverdin, *Les nouveaux enjeux du couple vache - prairie à la lumière de l'agroécologie*, revue Fourrages 217 (23-35), 2014

A. Pfimlin, *Face aux crises laitières, volume ou qualité ?*, La voix bio-lactée n°83, février 2016

Réseau action climat France, Solagro, *Les légumes secs : quelles initiatives territoriales ?*, 2016

O. de Schutter, *Rapport du rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation*, Nations-Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'homme, Seizième session, décembre 2010

O. de Schutter, *Notre modèle agricole mondial est à bout de souffle*, Le Monde.fr, 29 avril 2013

P. Van Leberghe, *Focus sur le Plan national de développement de l'agroforesterie*, revue Forêt-entreprise n°229 du 1er juillet 2016

N° 7 TABLE DES SIGLES

| | |
|--------|--|
| ADEME | Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie |
| AFOCG | Association de formation collective à la gestion |
| AGIR | Agroécologie-innovations-territoires |
| AMAP | Association pour le maintien d'une agriculture paysanne |
| ANSES | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail |
| AOC | Appellation d'origine contrôlée |
| AOP | Appellation d'origine protégée |
| APCA | Assemblée permanente des chambres d'agriculture |
| BASE | Biodiversité agriculture sol et environnement |
| BTSA | Brevet de technicien supérieur agricole |
| C3P | Compte personnel de prévention de la pénibilité |
| CA | Chiffre d'affaires |
| CAP | Certificat d'aptitude professionnelle |
| CASDAR | Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural |
| CESE | Conseil économique, social et environnemental |
| CETA | Centre d'étude technique agricole |
| CGAAER | Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux |
| CGDD | Commissariat général au développement durable |
| CIVAM | Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural |
| CNOS | Comité national d'orientation et de suivi |
| CREDOC | Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie |
| CUMA | Coopérative d'utilisation de matériel agricole |
| DDT | Direction départementale des territoires |
| DEPHY | Réseau de démonstration, expérimentation et production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires |
| DRAAF | Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt |
| EBE | Excédent brut d'exploitation |
| ESA | Ecole supérieure d'agriculture |
| FAO | <i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| FEADER | Fonds européen agricole pour le développement rural |
| FNCUMA | Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole |

| | |
|-----------|---|
| GDA | Groupes de développement agricole |
| GIEE | Groupements d'intérêt économique et environnemental |
| HVE | Haute valeur environnementale |
| IFT | Indice de fréquence des traitements |
| IGP | Indications géographiques protégées |
| INAO | L'Institut national de l'origine et de la qualité, ou INAO (sigle de son ancien nom Institut national des appellations d'origine) |
| INRA | Institut national de la recherche agronomique |
| IPES-Food | <i>International Panel of Experts on Sustainable Food Systems</i> |
| MAEC | Mesures agroenvironnementales et climatiques |
| MSA | Mutualité sociale agricole |
| NODU | Nombre de doses unités (indicateur de suivi du recours aux produits phytosanitaires) |
| OCM | Organisation commune des marchés agricoles |
| ODD | Objectifs de développement durable |
| ONG | Organisations non gouvernementales |
| PAC | Politique agricole commune |
| PAT | Projet alimentaire territorial |
| PNDAR | Programme national de développement agricole et rural |
| PNNS | Programme national nutrition santé |
| PNUE | Programme des Nations unies pour l'environnement |
| PRAD | Plans régionaux d'agriculture durable |
| RAD | Réseau agriculture durable |
| RICA | Réseau d'information comptable agricole |
| RSE | Responsabilité sociétale des entreprises |
| SAU | Surface agricole utile |
| SIQO | Signes d'identification de la qualité et de l'origine |

Dernières publications de la section de l'agriculture, de l'alimentation et de la pêche

LES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

L'agriculture familiale

Martine Luchane
Décembre 2014

Stratégie Française pour l'Agriculture, la Pêche et l'Élevage
Le Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

Agnès Courboux et Cécile Claveirole
Mai 2015

Stratégie Française pour l'Agriculture, la Pêche et l'Élevage
Le Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE

Les circuits de distribution des produits alimentaires

Albert Ritzenthaler

Stratégie Française pour l'Agriculture, la Pêche et l'Élevage
Le Conseil économique, social et environnemental

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE

La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France

Jean Jouzel et Agnès Michelot

Stratégie Française pour l'Agriculture, la Pêche et l'Élevage
Le Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Philippe Jahshan

Stratégie Française pour l'Agriculture, la Pêche et l'Élevage
Le Conseil économique, social et environnemental

LES AVIS DU CESE

La coproduction à l'heure du numérique. Risques et opportunités pour le consommateur, le rice et l'emploi

Martine Derobert

Stratégie Française pour l'Agriculture, la Pêche et l'Élevage
Le Conseil économique, social et environnemental

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e, d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411AA00NN-00MMAA - Dépôt légal : mois 2016

Crédit photo : Cécile Claveirole

LES AVIS DU CESE



Dans un contexte profondément marqué par la dérégulation de certains marchés et la mondialisation, l'agriculture française fait face à des défis majeurs : économiques, sociaux, alimentaires, sanitaires, environnementaux, sociétaux, territoriaux et techniques. Discipline scientifique au carrefour de l'agronomie et de l'écologie, l'agroécologie peut, à travers les pratiques qu'elle promeut, contribuer à relever ces défis en transformant l'agriculture pour aller vers des systèmes alimentaires plus durables.

A partir d'une analyse des freins et des leviers à son développement, le CESE formule un ensemble de préconisations en matière de recherche, de formation, d'adaptation des filières agroalimentaires, de réorientation des politiques publiques pour accompagner les agriculteur.rice.s dans la transition agroécologique.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41116-0013 prix : 19,80 €
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-151096-8



Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
tél. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr